



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2010



Société anonyme au capital de 18 653 466,50 euros

Siège social : 39 rue du Gouverneur Général Félix Eboué 92130 Issy-les-Moulineaux
421 896 408 RCS Nanterre

SOMMAIRE

A	Attestation du responsable du rapport financier annuel	p 2
----------	--	-----

R	Rapport de gestion	p 4
----------	--------------------------	-----

1.	Présentation du groupe MEDICA	p 6
2.	Informations financières et résultats consolidés	p 12
3.	Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	p 29
4.	Principaux risques du groupe MEDICA	p 30
5.	Gouvernement d'entreprise	p 47
6.	Informations concernant le capital	p 56
7.	Perspectives d'avenir pour le groupe MEDICA	p 62
8.	Informations sociales et environnementales	p 66
9.	Résultats sociaux de la société MEDICA S.A.	p 74
10.	Autres informations	p 80

I	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats	p 82
----------	--	------

1.	Etats financiers consolidés du Groupe MEDICA au 31 décembre 2010	p 83
2.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés	p 135
3.	Comptes sociaux de la SA MEDICA au 31 décembre 2010	p 137
4.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	p 160

A	Annexes	p 162
----------	---------------	-------

Annexe 1 :	Rapport du Président du Conseil d'Administration (article L.225-37 du Code de commerce)	p 163
Annexe 2 :	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	p 178
Annexe 3 :	Répartition du capital et des droits de vote	p 180



A ttestation du responsable du rapport financier annuel

1 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation du groupe MEDICA au 31 décembre 2010 et que le rapport de gestion joint au présent rapport financier, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Jacques Bailet, Président Directeur Général de MEDICA



Rapport de Gestion



Société anonyme au capital de 18 653 466,50 euros

Siège social : 39 rue du Gouverneur Général Félix Eboué 92442 Issy-les-Moulineaux
421 896 408 RCS Nanterre

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de la Société MEDICA S.A. (ou la « Société ») et de son Groupe (ou le « Groupe MEDICA ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

1. PRESENTATION DU GROUPE MEDICA

1.1 PRESENTATION DE L'ACTIVITE

1.1.1 Les structures d'accueil du Groupe MEDICA

Le groupe MEDICA, acteur de référence de la prise en charge de la dépendance pérenne ou temporaire intervient principalement sur deux secteurs d'activités :

- le secteur « **EHPAD** »¹ Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes appelés usuellement maisons de retraite, assurant la prise en charge de la dépendance pérenne (137 établissements offrant une capacité d'accueil de 10 868 lits au 31 décembre 2010) ; et
- le secteur sanitaire, principalement au sein d'établissements de Soins de Suite et de Réadaptation (« **SSR** »), et d'établissements spécialisés dans le domaine psychiatrique, assurant la prise en charge de la dépendance temporaire (36 établissements sanitaires² représentant une capacité d'accueil de 2 317 lits au 31 décembre 2010).

1.1.2 Une importante couverture géographique dans les principaux bassins de population français et italiens

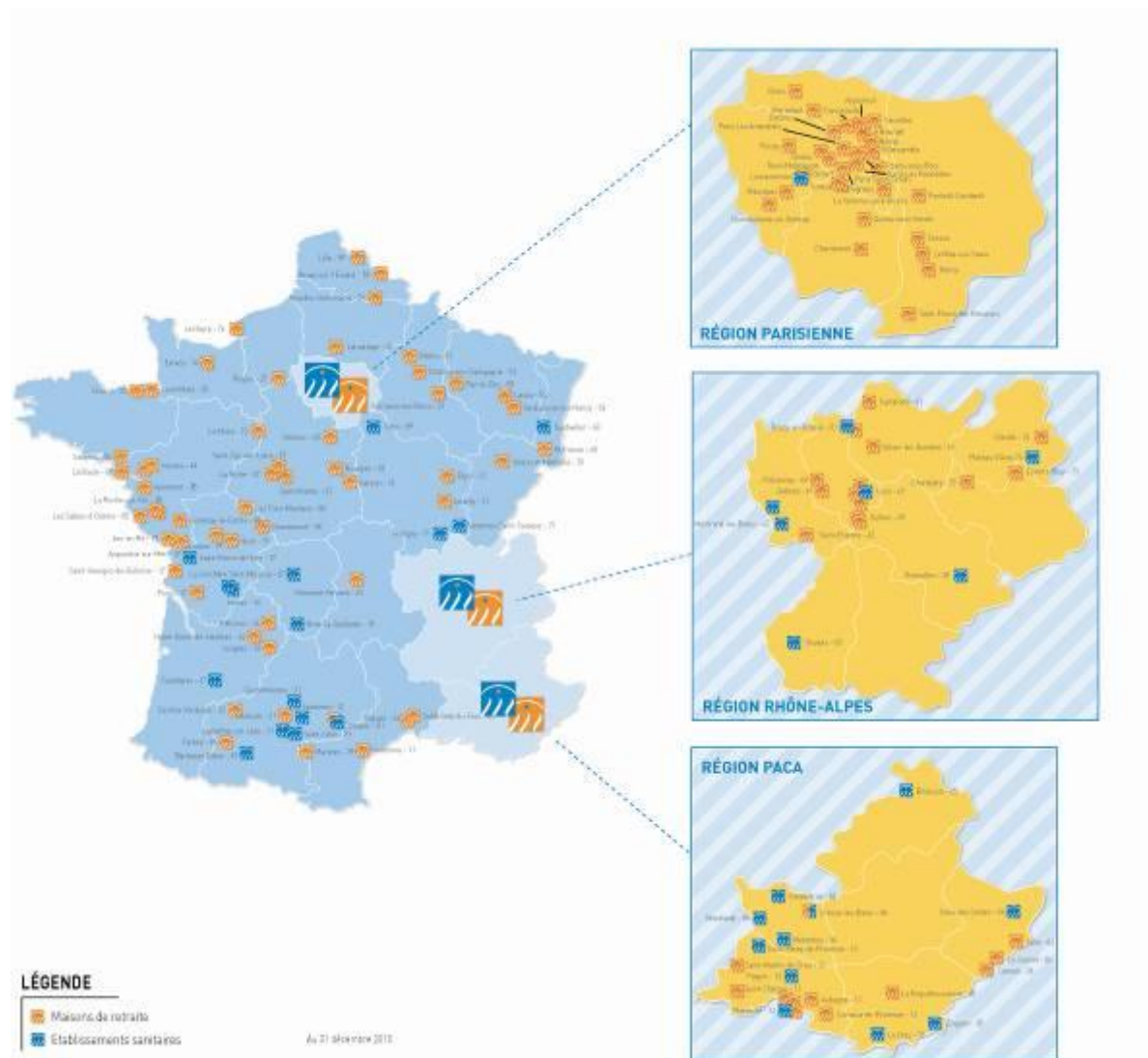
Le groupe MEDICA est fortement présent sur les principaux bassins de population en France (en particulier au sein des régions Île-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur) comme en Italie (Piémont et Lombardie), dans des régions à forte densité démographique où la demande en établissements spécialisés dans la prise en charge de la dépendance est forte et le niveau de vie est généralement élevé.

Cette présence dans des régions disposant d'un important potentiel de croissance et présentant un fort niveau de solvabilité favorise la mise en œuvre d'une politique de *yield management* ambitieuse. Par ailleurs, une présence régionale forte contribue à renforcer la visibilité et la crédibilité du groupe MEDICA, aussi bien auprès des ARS dans le cadre du système d'appels à projets, qu'auprès d'éventuelles sociétés cibles.

¹ Ce secteur comprend les établissements EHPAD du groupe MEDICA en France, ainsi que ses établissements RSA (*Residenza Sanitaria Assistenziale per Anziani*) en Italie.

² Tenant compte du regroupement sur l'établissement de Bourg en Bresse du site de Neuville les Dames.

La carte suivante présente la répartition géographique des établissements du groupe MEDICA en France par catégorie de site au 31 décembre 2010 :



Les établissements du groupe MEDICA sont répartis sur la totalité des 21 régions administratives du territoire national (France métropolitaine, hors Corse) avec une concentration marquée dans 3 régions représentant à elles seules environ 46 % du produit intérieur brut français (Source : EUROSTAT, 2006) : Ile-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Le groupe MEDICA est par ailleurs présent depuis 2005 en Italie principalement dans 2 régions du Nord de l'Italie, le Piémont et la Lombardie, où le produit intérieur brut par habitant est parmi les plus élevés du pays (Source : <http://europa.eu>).

1.2 DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE

En France, le groupe MEDICA a procédé à l'acquisition de 750 lits opérationnels d'EHPAD, avec notamment :

- un groupe localisé en Languedoc Roussillon ;
- un groupe établi en région Parisienne et spécialisé dans la prise en charge de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée ;

En Italie, le groupe MEDICA a acquis plus de 600 lits, principalement implantés en Lombardie.

Le groupe MEDICA a également procédé à l'ouverture en France de plus de 400 lits dans le secteur EHPAD.

Enfin, le groupe MEDICA a procédé à la livraison d'environ 150 lits restructurés dans le secteur sanitaire.

Au 31 décembre 2010, le groupe MEDICA a ainsi accru son périmètre d'activité de 1.804 lits opérationnels, ce qui porte sa capacité d'accueil à un total de 13.185 lits.

1.3 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.3.1 Admission, le 12 février 2010, des titres de la Société aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris

Augmentation de capital

En février 2010, le groupe MEDICA a réalisé la plus importante introduction en bourse d'une société française sur la place de Paris en 2010.

Le 24 janvier 2010, le Conseil d'administration, usant de la délégation octroyée par l'assemblée générale des actionnaires du même jour, a décidé :

- le principe d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'offre au public « OPO », avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'un montant nominal maximum de 6 084 219 euros par émission d'un nombre maximum de 15 625 000 Actions Nouvelles d'une valeur nominale de 0,38939 euro.
- le principe d'une augmentation de capital réservée à PREDICA et aux administrateurs indépendants de la Société : Madame Catherine Soubie, Monsieur Guy de Panafieu et Monsieur Gilles Cojan d'un montant nominal maximum de 610 630 euros.
- le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe (dans le cadre d'un Plan d'Épargne Groupe), pour un montant nominal maximum de 12 168 euros.

Le Conseil d'administration de la Société avait fixé une fourchette indicative de prix du placement des actions de la Société entre d'une part, 16 euros (bas de la fourchette) par action et d'autre part, 19,50 euros (haut de la fourchette) par action.

Le 25 janvier 2010, l'Autorité des Marchés Financiers « AMF » a apposé le Visa n° 10-015 sur le prospectus de la Société MEDICA dans le cadre de l'admission de ses titres sur le marché Euronext Paris.

Les modalités définitives de l'augmentation de capital liée à cette opération ont été arrêtées par le Conseil d'administration du 9 février 2010 qui a fixé le prix d'Offre des actions dans le cadre du Placement Global et de l'OPO à 13 euros par action.

Première cotation des titres de la Société

L'admission de l'ensemble des actions de la Société (Actions existantes, Actions nouvelles et Actions issues de la conversion des Titres donnant accès au capital, Actions Nouvelles Réservées aux Salariés), est intervenue le 10 février 2010 sur le marché Euronext Paris, compartiment B, pour un règlement livraison le 12 février 2010.

Dans des conditions particulièrement difficiles, l'introduction en bourse du Groupe MEDICA a fait l'objet d'une demande très importante de la part des investisseurs institutionnels tant français qu'internationaux, conduisant à une souscription de l'offre aux institutionnels d'environ trois fois sa taille initiale.

De même, l'offre aux particuliers a remporté un vif succès ayant rassemblé près de 7 500 ordres.

L'augmentation de capital réservée aux salariés a été souscrite via le FCPE du Groupe MEDICA avec une participation de plus de 3 000 salariés du Groupe.

A l'issue de cette opération, le produit des augmentations de capital du Groupe MEDICA, ressort à environ 275,5 millions d'euros après offre réservée à PREDICA, aux administrateurs indépendants et aux salariés, destiné à lui donner les moyens de mettre en œuvre sa stratégie

de croissance, en remboursant une partie de sa dette et en contribuant ainsi à améliorer sa flexibilité financière.

Les actions de la Société sont désormais négociées sur une ligne de cotation intitulée MEDICA, code ISIN FR00010372581, mnémonique MDCA et éligible au SRD.

Gouvernance d'entreprise : nomination de nouveaux administrateurs

Le 12 février 2010, Madame Catherine Soubie, Monsieur Gilles Cojan et Monsieur Guy de Panafieu ont été nommés au Conseil d'administration³ de la Société pour une durée de trois (3) ans en qualité d'administrateur indépendant.

1.3.2 Aménagement de la dette syndiquée et mise en place d'un nouveau financement

12 février 2010 : Aménagement de la dette syndiquée

Lors de son admission sur le marché Euronext Paris, le groupe MEDICA a procédé au remboursement de la dette mezzanine dans son intégralité ainsi qu'au remboursement partiel de la tranche C.

Parallèlement, une nouvelle ligne de financement d'acquisitions pour un montant total en principal de 80 millions d'euros conclue le 9 novembre 2009 est devenue effective.

16 juin 2010 : Mise en place d'une nouvelle dette

Dès le mois d'avril 2010, pour accompagner sa stratégie de croissance maîtrisée, aussi bien organique qu'externe, MEDICA a négocié avec un nombre limité de partenaires bancaires la mise en place d'un nouveau financement, afin de réduire le coût de son endettement et de disposer d'une flexibilité financière accrue.

Le 16 juin 2010, MEDICA a signé dans le cadre d'un club deal⁴ réunissant des banques de premier rang, un contrat de crédit avec les sûretés usuelles comprenant un crédit à terme « *Term Loan Facility* » d'un montant de 350 millions d'euros amortissable et un crédit renouvelable « *Revolving Loan Facility* » d'un montant de 100 millions d'euros et ce, pour une durée de 5 ans.

Les nouveaux financements mis en place permettent à MEDICA de réduire nettement le coût de son endettement tout en la dotant d'une capacité financière adaptée à sa stratégie de développement.

La mise en place d'un "Term Loan Facility" d'un montant de 350 millions d'euros permet le refinancement des emprunts syndiqués existants.

L'octroi d'un "Revolving Loan Facility" de 100 millions d'euros permet à la Société de disposer d'une capacité financière complémentaire pour mener à bien sa politique de croissance maîtrisée et plus particulièrement d'opérations de croissance externe, avec un niveau de marge ramenée à 170 bps contre 350 bps précédemment.

Enfin, MEDICA dispose d'un "basket" additionnel autorisé par la documentation bancaire de 150 millions d'euros en dette bilatérale, utilisable notamment pour des financements immobiliers sous forme de crédit-bail.

³ Sur la composition du Conseil d'administration, cf. paragraphe sur les règles de gouvernance

⁴ Syndicat composé de six établissements en qualité de "Mandated Lead Arrangers" : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France, Crédit Lyonnais, Mediobanca, Natixis (Agent de la Documentation), Société Générale, et Royal Bank of Scotland (Agent du Crédit). 2 établissements en qualité de "Lead Arrangers" : BNP Paribas et BCME (Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise). HSBC en qualité de "Prêteur".

Parallèlement à la mise en place de son nouveau financement, le Groupe a procédé en juillet 2010 à l'adaptation de sa politique de couverture de taux afin d'optimiser encore le coût de son endettement.

Le groupe a souscrit des swaps à taux fixe à compter de janvier 2011 pour un montant de 350 millions d'euros dont 100 millions d'euros à échéance 31 décembre 2013 et 250 millions d'euros à échéance 30 juin 2014.

Dès janvier 2011, le taux moyen de ces nouvelles couvertures ressortira à environ 1,7%, soit une baisse de 200 bps par rapport aux swaps à taux fixe actuels.

1.3.3 Mise en place d'une opération de « sale and lease back »

Le 17 décembre 2010, la Société a mis en place une opération de sale and lease back sur une partie de ses actifs immobiliers en signant, dans le cadre d'un club-deal réunissant Natixis Bail (filiale, de Natixis), et Finamur (filiale de Crédit Agricole Leasing), en qualité de co-chefs de file, et Oseo Financement en qualité de membre du club deal, un nouveau crédit bail dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 130 millions d'euros
- Durée : 12 ans

La mise en place du crédit bail permet à MEDICA de diversifier et d'optimiser les conditions de ses financements en levant de la dette immobilière à long terme. L'opération, rendue possible par la qualité des actifs, permet à MEDICA de conserver la maîtrise de son patrimoine grâce à l'option d'achat qu'elle pourra exercer ultérieurement.

19 établissements représentant environ 1.400 lits ont été concernés par cette opération.

2. INFORMATIONS FINANCIERES ET RESULTATS CONSOLIDES

Principaux indicateurs sur la période 2009 – 2010

	2010	2009
Nombre d'établissements	173	148
Nombre de lits		
EHPAD	8 810	7 636
Sanitaire	2 317	2 317
Italie	2 058	1 428
TOTAL	13 185	11 381
Taux d'occupation⁵	97,0%	96,7 %

2.1 LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

2.1.1 Compte de résultat simplifié

Les tableaux suivants présentent les principales données financières du groupe MEDICA sur la période 2009-2010:

	2010	2009
Chiffre d'affaires		
Total en millions d'euros	538,9	480,7
France en millions d'euros	478,8	431,0
France en %	88,9%	89,7 %
<i>dont EHPAD en millions d'euros</i>	<i>334,6</i>	<i>289,6</i>
<i>dont EHPAD en %</i>	<i>62,1%</i>	<i>60,2 %</i>
<i>dont sanitaire en millions d'euros</i>	<i>144,2</i>	<i>141,4</i>
<i>dont sanitaire en %</i>	<i>26,8%</i>	<i>29,4 %</i>
Italie en millions d'euros	60,1	49,7
Italie en %	11,1%	10,3 %

Résultat brut d'exploitation hors immobilier

Total en millions d'euros	143,3	127,3
Total en % du CA	26,6%	26,5 %
France en millions d'euros	128,5	115,6

⁵ Le taux d'occupation se définit comme le rapport entre le nombre de journées facturées et le nombre de journées facturables pour les établissements ouverts depuis plus de 12 mois.

	2010	2009
France en % du CA	26,8%	26,8 %
<i>dont EHPAD en millions d'euros</i>	90,6	79,3
<i>dont EHPAD en % du CA</i>	27,1%	27,4 %
<i>dont sanitaire en millions d'euros</i>	37,9	36,3
<i>dont sanitaire en % du CA</i>	26,3%	25,7 %
Italie en millions d'euros	14,8	11,7
Italie en % du CA	24,6%	23,6 %

Résultat brut d'exploitation

Total en millions d'euros	95,0	84,6
Total en % du CA	17,6%	17,6 %

Résultat opérationnel courant

Total en millions d'euros	71,2	64,1
Total en % du CA	13,2%	13,3 %

Résultat financier

Total en millions d'euros	-33,2	-80,7
---------------------------	-------	-------

Résultat net, part du groupe

Total en millions d'euros	23,2	-13,4
Total en % du CA	4,3%	-2,8 %

Résultat net par action (part du groupe)

en euros	0,54	-1,83
----------	------	-------

2.1.2 Principales définitions

Le chiffre d'affaires (*revenue*) comprend essentiellement des prestations de services et de soins.

Le résultat brut d'exploitation (« **RBE** », ou *EBITDA*) correspond à l'excédent brut d'exploitation (EBE), c'est-à-dire au résultat opérationnel courant (« **ROC** », ou *EBIT*) avant dotation aux amortissements et aux provisions.

L'EBE et le ROC sont des soldes intermédiaires de gestion qui sont calculés et présentés dans les comptes consolidés annuels du groupe MEDICA.

Le groupe MEDICA suit par ailleurs en interne un résultat brut d'exploitation avant coût

immobilier (« **RBE hors immobilier** », ou *EBITDAR*) qui correspond à l'excédent brut d'exploitation consolidé avant charges locatives (uniquement les locations immobilières, hors locations mobilières).

Le taux d'occupation se définit comme le rapport entre le nombre de journées facturées et le nombre de journées facturables pour les établissements ouverts depuis plus de 12 mois. Ce nombre correspond au nombre de lits multiplié par le nombre total de jours dans l'année, à l'exception des établissements ouverts sur une partie de l'année et pour lesquels seul le nombre de jours exploitables est retenu.

2.1.3 Analyse du Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe MEDICA a augmenté de 12,1 %, passant de 480,7 millions d'euros en 2009 à 538,9 millions d'euros en 2010. Cette augmentation de 58,2 millions d'euros résulte :

- d'une augmentation de 28,8 millions d'euros liée à la croissance organique du groupe MEDICA, soit une augmentation de 6,0 % du chiffre d'affaires consolidé ; et
- d'une augmentation de 29,4 millions d'euros du chiffre d'affaires consolidé due aux changements du périmètre de consolidation en 2010 par rapport à 2009 du fait des acquisitions réalisées en 2010.

La croissance organique du groupe MEDICA de 6,0 % durant l'année 2010 provient :

- des revalorisations des différents types de prestations réalisées par le groupe MEDICA (tarifs hébergement pour le secteur EHPAD et prestations de services annexes pour le secteur sanitaire) ;
- de la revalorisation des dotations soins et tarifs dépendance dans le secteur EHPAD et des prix de journée dans le secteur sanitaire ; et
- de la montée en puissance des lits ouverts en 2010 avec plus de 400 lits EHPAD ouverts en France.

Le chiffre d'affaires par secteur a évolué entre 2010 et 2009 du fait des acquisitions réalisées en 2010 dans le secteur des EHPAD en France et en Italie :

Au 31 décembre	2010		2009		Variation 2009-2010
	En millions d'euros	En % du chiffre d'affaires	En millions d'euros	En % du chiffre d'affaires	
EHPAD	334,6	62,1 %	289,6	60,2 %	+ 15,6 %
Sanitaire	144,2	26,8 %	141,4	29,4 %	+2,0 %
Italie	60,1	11,1 %	49,7	10,3 %	+20,8 %
TOTAL	538,9	100 %	480,7	100 %	+ 12,1 %

2.1.4 Chiffre d'affaires et RBE hors immobilier par activité

Secteur EHPAD France

	2010	2009
Chiffre d'affaires		
Total en millions d'euros	334,5	289,6
RBE hors immobilier		
Total en millions d'euros	90,6	79,3
Total en % du CA	27,1 %	27,4 %

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé dans le secteur EHPAD en France est en hausse de 45,0 millions d'euros en 2010 et s'est élevé à 334,6 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 289,6 millions d'euros en 2009, soit une progression de 15,6 % qui résulte des opérations de croissance externes réalisées en 2010 et de la croissance organique du secteur.

La croissance organique du secteur EHPAD France de 8,4 % en 2010 provient :

- de la progression des tarifs de soins et de dépendance dans le secteur EHPAD sur la période correspondant soit à la signature pour les créations de nouveaux établissements, soit au renouvellement des conventions tripartites dans ce secteur. Au total 10 conventions ont été renouvelées en 2010. Par ailleurs, dans le cadre de l'expérimentation relative aux dépenses de médicaments, 5 EHPAD du groupe MEDICA ont intégré les médicaments dans leur dotation soins en 2010 ce qui a induit un accroissement du chiffre d'affaires soins ;
- de la croissance du chiffre d'affaires hébergement en raison de l'augmentation du prix des journées d'hébergement revalorisés ainsi qu'à la réévaluation par le groupe MEDICA de ses tarifs d'hébergement appliqués aux nouveaux résidents et pour lesquels les tarifs sont librement fixés ; et enfin
- de la montée en puissance des lits ouverts durant l'année 2010.

Le RBE hors immobilier du secteur EHPAD France a augmenté de 14,3 % passant à 79,3 millions d'euros en 2009 contre 90,6 millions en 2010 en raison de la progression de 15,6 % du chiffre d'affaires et malgré une légère baisse de la marge de RBE hors immobilier qui s'est établit à 27,1 % en 2010 contre 27,4 % en 2009.

Secteur Sanitaire France

	2010	2009
Chiffre d'affaires		
Total en millions d'euros	144,2	141,4
RBE hors immobilier		
Total en millions d'euros	37,9	36,3
Total en % du CA	26,3 %	25,7 %

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé dans le secteur sanitaire est en hausse de 2,8 millions d'euros et s'est élevé à 144,2 millions d'euros en 2010 contre 141,4 millions d'euros en 2009, soit une hausse de 2,0 % qui résulte de la croissance organique.

La croissance organique du secteur Sanitaire France de 2,0 % en 2010 provient :

- de l'augmentation des tarifs journaliers par l'ARS dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens au 28 avril 2010 ;
- de la croissance des prestations de services annexes : le groupe MEDICA a généré 30,4 millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé en 2010 en partie grâce à la facturation des prestations de services annexes (dont les chambres particulières), contre 29,3 millions d'euros en 2009.

Le RBE hors immobilier du secteur Sanitaire a augmenté de 4,3 % à 37,9 millions d'euros en 2010 contre 36,3 millions en 2009 en raison de la progression de 2,0 % du chiffre d'affaires et une hausse de la marge de RBE hors immobilier qui s'établit à 26,3 % au 31 décembre 2010 contre 25,7 % au 31 décembre 2009.

Secteur EHPAD Italie

	2010	2009
Chiffre d'affaires		
Total en millions d'euros	60,1	49,7
RBE hors immobilier		
Total en millions d'euros	14,8	11,7
Total en % du CA	24,6 %	23,6 %

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé dans le secteur EHPAD en Italie est en hausse de 10,3 millions d'euros et s'est élevé à 60,1 millions d'euros en 2010 contre 49,7 millions d'euros en 2009, soit une hausse de 20,8 %. Cette hausse de 10,3 millions d'euros du chiffre d'affaires se décompose en :

- une augmentation de 1,6 million d'euros liée à la croissance organique, soit une augmentation de 3,2 % du chiffre d'affaires ; et
- une augmentation de 8,7 millions d'euros du chiffre d'affaires due aux changements du périmètre de consolidation en 2010 par rapport à 2009 avec l'acquisition de plus de 600 lits.

En dépit d'une légère baisse du taux d'occupation du secteur en Italie de 95,6 % en 2009 à 95,1 % en 2010, le groupe MEDICA a réussi à générer une croissance organique de 3,2 % en 2010 grâce aux revalorisations tarifaires, notamment sur la partie hébergement.

Le RBE hors immobilier a progressé de 26,0 % à 14,8 millions d'euros en 2010 contre 11,7 millions en 2009 en raison d'une progression de la marge de RBE hors immobilier qui s'établit à 24,6 % sur l'année 2010 contre 23,6 % en 2009.

2.1.5 Analyse des principaux postes de charges

CHARGES EXTERNES (hors charges locatives)

Le tableau suivant présente l'évolution des charges externes :

	2010	2009
Charges externes Groupe (hors charges locatives)		
(en millions d'euros)	95,1	86,5
(en pourcentage du CA)	17,7 %	18,0 %
Charges externes France (hors charges locatives)		
(en millions d'euros)	57,7	54,0
(en pourcentage du CA France)	12,0 %	12,5 %

Le poste des charges externes (hors charges locatives) représente un pourcentage significatif du chiffre d'affaires consolidé. Il intègre notamment : d'une part les prestations de sous-traitance (prestations de restauration pour les établissements sanitaires, de nettoyage, de location et d'entretien du linge, ainsi que la mise à disposition des moyens humains et matériels pour les établissements situés en Italie).

D'autre part, ce poste comprend les achats non stockés (principalement les dépenses énergétiques, eau et fournitures diverses), les honoraires versés à des tiers ainsi que les frais de location mobilière, d'entretien et de maintenance des établissements.

En 2010, les charges externes (hors charges locatives) représentent 17,7 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe MEDICA.

CHARGES LOCATIVES

Les charges locatives (loyers immobiliers) représentent le troisième poste le plus élevé de charges. Le tableau suivant présente l'évolution des charges locatives en valeur absolue et en part du chiffre d'affaires consolidé sur la période 2009-2010 :

	2010	2009
Charges locatives		
(en millions d'euros)	48,3	42,7
(en pourcentage du chiffre d'affaires)	9,0 %	8,9 %

La structure des baux commerciaux dont bénéficie le groupe MEDICA prévoit généralement un mécanisme d'indexation des loyers. Toute modification de ces indices a une incidence sur le niveau des charges locatives supportées. La majorité des baux commerciaux du groupe MEDICA en France est indexée au 31 décembre 2010 sur l'indice des loyers commerciaux (« ILC ») ou sur la revalorisation des tarifs hébergement dans le secteur des EHPAD.

L'augmentation, à périmètre constant, a été de 0,6 % entre 2009 et 2010.

ÉVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL

L'activité du groupe MEDICA nécessite une main d'œuvre importante et qualifiée. La majeure partie du personnel présent dans les établissements est salariée du groupe MEDICA. Néanmoins une faible proportion du personnel présent dans les établissements est employée dans le cadre de contrats d'intérim ou de contrats de sous-traitance (notamment pour des prestations de restauration et de nettoyage ainsi que la mise à disposition des moyens humains et matériels pour les établissements situés en Italie). Les coûts de contrats d'intérim et de sous-traitance sont comptabilisés au titre des charges externes (voir ci-dessus). Les charges de personnel représentent actuellement le premier poste de charges du groupe MEDICA.

Le tableau suivant présente l'évolution des charges de personnel en valeur absolue et en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé sur la période 2009-2010 :

Au 31 décembre	2010		2009	
	En millions d'euros	En % du chiffre d'affaires	En millions d'euros	En % du chiffre d'affaires
Groupe MEDICA				
Charges de personnel	246,8	45,8 %	214,0	44,5 %
Groupe MEDICA en France				
Charges de personnel	242,4	50,6 %	211,3	49,0 %

A périmètre d'établissements constant, l'évolution des charges de personnel résulte notamment de trois facteurs :

- dans le secteur EHPAD, la médicalisation des établissements, compte tenu de la signature de conventions tripartites, implique donc le recrutement de personnel soignant (notamment des aides soignantes et des infirmières) bénéficiant généralement de salaires plus élevés. L'ensemble des EHPAD des établissements du groupe MEDICA a signé une convention tripartite au 31 décembre 2010 et 45 % des établissements déjà conventionnés ont signé des renouvellements ;
- la croissance du poste résulte ensuite de la revalorisation du salaire conventionnel mensuel brut en raison de l'évolution de la valeur du point de base servant de référentiel au calcul du salaire. Dans le secteur EHPAD, la valeur du point de base, a augmenté de 0,7 % au 1^{er} avril 2010. Dans le secteur sanitaire, aucune réévaluation n'a eu lieu en 2010 ;
- par ailleurs, conformément aux dispositions de l'annexe médico-sociale de la convention collective unique de l'hospitalisation privée à but lucratif, le salaire conventionnel mensuel brut est ajusté de 1 % par année d'ancienneté.

Compte tenu du mode de gestion des établissements italiens exploités par le groupe MEDICA et reposant sur la mise à disposition de la quasi totalité des moyens humains et matériels par une coopérative sociale, les charges de personnel du groupe MEDICA en Italie représentent donc une très faible part du chiffre d'affaires.

2.1.6 Résultat Brut d'Exploitation hors immobilier (ou EBITDAR)

Le RBE hors immobilier du groupe MEDICA a progressé de 12,6 % passant à 143,3 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 127,3 millions d'euros en 2009.

En terme de pourcentage du chiffre d'affaires consolidé, le RBE hors immobilier du groupe MEDICA est demeuré stable, passant de 26,5 % du chiffre d'affaires en 2009 à 26,6 % du chiffre d'affaires en 2010.

2.1.7 Excédent brut d'exploitation et résultat opérationnel courant

L'excédent brut d'exploitation du groupe MEDICA a progressé de 12,2 % entre 2009 et 2010, passant de 84,6 millions d'euros à 95,0 millions d'euros et s'élève à 17,6 % du chiffre d'affaires consolidé.

Le résultat opérationnel courant progresse de 64,1 millions d'euros au 31 décembre 2009 à 71,2 millions d'euros au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 11,1 %. Au 31 décembre 2010, le résultat opérationnel courant représente 13,2 % du chiffre d'affaires consolidé contre 13,3 % l'année précédente.

2.1.8 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels ont représenté un solde de -2,4 millions d'euros en 2010 (-6,3 millions d'euros en 2009). Ils correspondent à des charges et des produits opérationnels non récurrents se décomposant de la manière suivante :

- **-32,6 millions d'euros pour les charges opérationnelles:** les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées pour -23,0 millions d'euros, les frais de restructurations liés à des fermetures temporaires ou permanentes d'établissements pour -4,8 millions d'euros, les frais engagés en 2010 dans le cadre de l'introduction en bourse pour -3,0 millions d'euros (dont 0,9 million d'euros correspondant aux frais de l'ouverture du capital au FCPE Groupe Medica France) ;
- **+30,2 millions d'euros pour les produits opérationnels** principalement constitué des produits de cession des immobilisations cédées pour 22,7 millions d'euros, et de produits générés par le regroupement d'entreprises à hauteur de 7,2 millions.

2.1.9 Résultat financier

Le résultat financier 2010 est de -33,2 millions d'euros contre -80,7 millions d'euros en 2009.

En millions d'euros	2010	2009
Charges d'intérêts sur emprunts et locations financement	(16,2)	(51,2)
Charges et produits sur couverture de taux	(9,4)	(13,6)
Charges d'intérêts après couverture	(25,5)	(64,8)
Effet du coût amorti	(5,7)	(15,7)

En millions d'euros	2010	2009
Coût de l'endettement financier net	(31,2)	(80,5)
Autres produits et charges financières	(1,9)	(0,7)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	(0,1)	0,5
Résultat financier	(33,2)	(80,7)

L'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Paris a entraîné une modification de la structure de son endettement, ce qui a eu comme effet de réduire de manière importante ses charges financières en raison notamment de l'augmentation de capital de 275 millions d'euros, de la conversion de l'emprunt obligataire en actions et de la mise en place d'une nouvelle dette dans le cadre d'un club-deal. Cette baisse de la dette a également été accompagnée par la baisse des taux Euribor 3 mois entre 2009 et 2010, la quasi-totalité de la dette de MEDICA étant à taux variable.

Les charges d'intérêts sur emprunts et location-financement ont logiquement connu une forte baisse, passant de 51,2 millions d'euros en 2009 à 16,2 millions d'euros en 2010.

Le groupe MEDICA avait mis en place en 2006 une politique de couverture visant à se prémunir face à l'évolution des taux d'intérêt en souscrivant des couvertures de taux lui permettant d'échanger de l'Euribor contre un taux fixe moyen de l'ordre de 3,7 %. Ces couvertures ont été restructurées en juin 2010 suite à la mise en place du club-deal de manière à réduire le nominal de la couverture. En 2009, le groupe MEDICA a versé 13,6 millions dans le cadre de ces couvertures contre une charge de 9,4 millions d'euros en 2010.

L'effet du coût amorti a été de -15,7 millions d'euros en 2009. Cet amortissement accéléré est généré par l'opération d'introduction en bourse. En effet, cette dernière étant déjà engagée le 31 décembre 2009, et sa réalisation effective n'ayant fait que confirmer des faits et circonstances déjà présents le 31 décembre 2009, le groupe MEDICA a tiré les conséquences de ces opérations de conversion et remboursement anticipés du 12 février 2010 lors de l'établissement des comptes 2009, conformément à la norme IAS 10 « Evènements postérieurs à la période de reporting ». Ainsi le solde de l'effet du coût amorti afférent aux dettes soldées par anticipation ainsi qu'à l'emprunt obligataire converti en février 2010 a été constaté en charges financières au 31 décembre 2009. En 2010, il a été procédé à l'amortissement du solde du coût amorti de la dette syndiquée qui a été remboursée en juin 2010. L'effet coût amorti a été de -5,7 millions en 2010.

Depuis le 1^{er} janvier 2009 les instruments dérivés sont comptabilisés selon la méthode de couverture des flux de trésorerie. La variation de la juste valeur de ces produits est désormais comptabilisée directement dans les capitaux propres (pour la partie efficace). Ceci explique que la variation de la juste valeur des instruments dérivés qui est passée par le compte de résultat est limitée à 0,5 million d'euros en 2009 et -0,1 million en 2010.

2.2 BILAN CONSOLIDE

2.2.1 Informations financières sélectionnées du bilan

En millions d'euros	2010	2009
ACTIF		
Ecart d'acquisition	367,4	353,1
Immobilisations incorporelles	557,7	483,1
Immobilisations corporelles	334,3	294,3
Titres mis en équivalence	2,1	-
Autres actifs financiers	19,3	17,4
Actifs disponibles à la vente	1,3	1,7
Impôts différés	0,4	1,1
Instruments financiers dérivés	1,8	1,1
Total Actifs non courants	1 284,3	1 151,8
Stocks et en-cours	2,1	1,9
Créances clients	35,3	29,9
Créances d'impôt	1,7	1,6
Autres débiteurs	16,8	12,7
Autres actifs courants	4,5	6,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	142,3	38,5
Total Actifs courants	202,7	91,5
Total Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés		11,2
Total Actif	1 487,0	1 254,5

En millions d'euros	2010	2009
PASSIF		
Capital	18,7	11,3
Primes liées au capital	500,7	0,0
Actions propres	(1,5)	0,0
Autres réserves	0,0	0,0
Résultat groupe	23,2	(13,4)
Réserves de consolidation	63,8	124,3
Capitaux propres, part du groupe	604,9	122,3

En millions d'euros	2010	2009
Résultat hors groupe	0,3	0,4
Réserves minoritaires	4,7	2,9
Capitaux propres totaux	609,9	125,6
Passifs financiers	480,0	393,6
Engagements envers le personnel	5,5	4,7
Titres mis en équivalence	1,0	0,3
Autres provisions	7,2	8,5
Impôts différés	189,8	191,5
Instruments financiers dérivés	0,0	18,9
Autres passifs non courants	23,6	23,1
Passifs non courants	707,1	640,6
Passifs financiers	27,4	393,5
Engagements envers le personnel	1,2	1,0
Fournisseurs	42,8	36,6
Autres créiteurs	91,4	56,1
Instruments financiers dérivés	4,7	0,0
Dettes d'impôt	2,6	1,1
Passifs courants	170,0	488,3
Total Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés		
Total Passif	1 487,0	1 254,5

2.2.2 Actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels sont principalement constitués des autorisations d'exploitations et des écarts d'acquisitions. Au 31 décembre 2010, les autorisations d'exploitation ont représenté 553,9 millions d'euros et les écarts d'acquisition 367,4 millions d'euros.

Les actifs corporels sont notamment constitués des terrains et constructions pour l'essentiel des établissements EHPAD et sanitaires exploités par le groupe. Les actifs corporels ont représenté un montant de 334,3 millions d'euros dont 272,7 millions de terrains et constructions.

2.2.3 Endettement du groupe MEDICA

Le groupe MEDICA disposait jusqu'au 12 février 2010 de deux types d'endettement : un emprunt obligataire convertible émis en 2006 et une dette bancaire sous forme d'un emprunt syndiqué et de crédits-bails immobiliers.

Le 12 février 2010, l'emprunt obligataire convertible a été converti en actions, et les termes de l'emprunt syndiqué ont été modifiés à l'occasion de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Paris. Cet emprunt syndiqué a également été partiellement remboursé dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée à l'occasion de cette admission.

Le 16 juin 2010, le groupe MEDICA a mis en place un contrat de crédit comprenant un crédit

amortissable « Term Loan Facility » d'un montant de 350 millions d'euros et un crédit renouvelable « Revolving Loan Facility » d'un montant de 100 millions d'euros et ce, pour une durée de 5 ans. La mise en place du « Term Loan Facility » a permis le refinancement du solde des emprunts syndiqués existants.

Le 17 décembre 2010, la Société a mis en place une opération de « Sale and lease back » sur une partie de ses actifs immobiliers en signant un nouveau contrat de crédit bail d'un montant global de 130 millions d'euros et d'une durée de 12 ans.

L'endettement financier net du groupe MEDICA s'établit à 365,0 millions d'euros en 2010 contre 748,6 millions d'euros en 2009.

(en millions d'euros)	2010	2009
Emprunt obligataire	-	241,9
Emprunts bancaires syndiqués	350,0	576,3
Locations Financements	134,9	34,1
Autres emprunts bancaires	14,4	10,1
Intérêts courus sur emprunts	0,7	0,4
Découverts bancaires	12,3	4,1
Valeur de remboursement des emprunts syndiqués et dettes financières	512,3	866,9
Emprunt obligataire convertible (composante capitaux propres)	-	(74,6)
Effet cumulé du coût amorti	(5,0)	(5,1)
Total emprunts bancaires et passifs financiers	507,3	787,2
Trésorerie et équivalents	(142,3)	(38,5)
Endettement Financier net	365,0	748,6

Analyse du « Term Loan Facility » et du « Revolving Loan Facility »

Le 16 juin 2010, MEDICA a signé dans le cadre d'un club deal réunissant des banques de premier rang, un contrat de crédit avec les sûretés usuelles. Les fonds ont été mis à disposition le 23 juin et les principales modalités sont les suivantes :

Montants

Term Loan Facility : 350 millions d'euros

Revolving Loan Facility : 100 millions d'euros

Echéances

Term Loan Facility :	5 ans - Amortissable
Revolving Loan Facility :	5 ans - Remboursement in fine

Marges initiales

Term Loan Facility :	165 bps
Revolving Loan Facility :	170 bps

Covenants

Dette Financière Nette / EBITDA < 4,50x jusqu'en 2011 et dégressif ensuite

Documentation

Documentation de type corporate (« Loan Market Association ») intégrant notamment une clause de changement de contrôle dans l'éventualité où un actionnaire ou un groupe d'actionnaires prendrait le contrôle au sens de l'article L233-3 du Code de commerce.

Les nouveaux financements mis en place permettent au groupe MEDICA de réduire nettement le coût de son endettement tout en se dotant d'une capacité financière adaptée à sa stratégie de développement :

- la mise en place d'un « Term Loan Facility » d'un montant de 350 millions d'euros permet le refinancement des emprunts syndiqués existants, avec un niveau de marge ramenée à 165 bps contre 270 bps précédemment.
- l'octroi d'un « Revolving Loan Facility » de 100 millions d'euros permet au groupe MEDICA de disposer d'une capacité financière complémentaire pour mener à bien sa politique de croissance maîtrisée et plus particulièrement d'opérations de croissance externe, avec un niveau de marge ramenée à 170 bps contre 350 bps précédemment.
- enfin, le groupe MEDICA dispose d'un « basket » additionnel autorisé par la documentation bancaire de 150 millions d'euros en dette bilatérale, utilisable notamment pour des financements immobiliers sous forme de crédit-bail.

2.3 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

2.3.1 Tableau de flux de trésorerie synthétique

(en millions d'euros)	2010	2009
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	99,3	89,8
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(81,3)	(35,2)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	77,7	(41,8)
Variation de la trésorerie	95,6	12,8
Trésorerie d'ouverture	34,4	21,6
Trésorerie de clôture	130,0	34,4
Variation de la trésorerie	95,6	12,8

2.3.2 Flux de trésorerie des activités opérationnelles

(en millions d'euros)	2010	2009
Résultat net total consolidé	23,6	(13,0)
Elim. du résultat des mises en équivalence	0,5	0,4
Elim. des amortissements et provisions	18,2	18,5
Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	(5,2)	(0,4)
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	(3,5)	1,1
Elim. des produits de dividendes	(0,0)	0,0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	33,5	6,6
Elim. des frais acquisition de titres	1,6	0,0
Elim. des frais introduction en bourse	2,2	0,0
Elim. de la charge (produit) d'impôt	11,6	(10,4)
Elim. du coût de l'endettement financier net	36,5	80,4
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	85,4	76,7
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement	18,8	14,5
Impôts payés	(4,9)	(1,4)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	99,3	89,8

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ont représenté 99,3 millions d'euros en 2010 contre 89,8 millions d'euros en 2009. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles progressent parallèlement à l'accroissement de l'Excédent Brut d'Exploitation du groupe MEDICA qui augmente de 84,6 à 95,0 millions d'euros entre 2009 et 2010. Ces flux se décomposent entre la Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (« CAF »), la variation du Besoin en Fonds de Roulement (« BFR ») et les impôts décaissés.

En 2010, la CAF représente un montant de 85,4 millions d'euros contre 76,7 millions d'euros en 2009.

En 2010, la variation du BFR a été +18,8 millions d'euros contre +14,5 millions d'euros en 2009.

En 2010, le groupe MEDICA a versé 4,9 millions d'euros au titre du paiement des impôts sur les sociétés dont 1,1 million d'euros correspondent au paiement d'impôt sur les activités en Italie qui ne font pas partie du périmètre d'intégration fiscale.

2.3.3 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

En millions d'euros	2010	2009
Incidence des variations de périmètre	(59,3)	(9,5)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(41,4)	(33,8)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(2,0)	(1,3)
Acquisition d'actifs financiers	(0,3)	(0,0)
Variation des prêts et avances consentis	(1,0)	(3,1)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	22,7	12,4
Cession d'actifs financiers	0,0	0,0
Dividendes reçus	0,0	0,0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(81,3)	(35,2)

En 2010, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement traduisent une reprise des opérations de croissance externe : ils représentent -81,3 millions d'euros contre -35,2 millions d'euros en 2009, cette augmentation s'expliquant principalement par la progression de l'incidence des variations de périmètre de -9,5 millions d'euros en 2009 à -59,3 millions d'euros en 2010. Par ailleurs, le groupe MEDICA a continué à investir dans ses actifs immobiliers au travers des investissements de maintenance (à hauteur de 16,4 millions d'euros en 2010, contre 13,7 millions d'euros en 2009) mais également dans des investissements immobiliers de restructuration et création d'établissement (25 millions d'euros).

En 2010, le groupe MEDICA a procédé à la cession de plusieurs actifs immobiliers pour un total de 22,7 millions d'euros (contre 12,4 millions d'euros en 2009).

2.3.4 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

En millions d'euros	2010	2009
Augmentation de capital	255,1	0,0
Actions propres	(1,5)	0,0
Emission d'emprunts	484,8	11,4
Remboursement d'emprunts	(608,0)	(15,1)
Intérêts financiers nets versés	(46,9)	(38,0)
Remboursements instruments financiers dérivés	(5,7)	0,0
Dividendes payés aux minoritaires	(0,1)	(0,1)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	77,7	(41,8)

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement sont passés de -41,8 millions d'euros en 2009 à 77,7 millions d'euros en 2010.

L'année 2010 a été caractérisée par :

- les augmentations de capital réalisées dans le cadre de l'introduction en bourse en février 2010 (255,1 millions d'euros nets des frais afférents à l'opération) ;
- les remboursements d'emprunts partiels puis complets de la dette syndiquée en février puis juin 2010 ;
- la mise en place d'un nouveau club-deal en juin 2010 ;
- la restructuration des swaps en juin 2010 ;
- l'opération de « Sale and lease back » en décembre 2010.

L'ensemble de ces éléments ont logiquement eu un impact sur les flux de trésorerie liés aux activités de financement en 2010.

2.4 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés :

Le tableau ci-après présente la synthèse des engagements donnés pour l'exercice 2010 :

En millions d'euros	2010
Promesses d'acquisitions de projets (sous conditions suspensives)	46,4
Total	46,4

Engagements reçus :

Le groupe MEDICA, dans le cadre notamment des acquisitions qu'il a réalisées, bénéficie de garanties d'actif et passif de la part des vendeurs. Ces garanties d'actif et de passif sont résumées dans le tableau suivant pour l'exercice 2010 :

En millions d'euros	2010
Garanties d'Actif et de Passif reçues liées aux acquisitions de titres	6,9
Total	6,9

Locations simples :

Le groupe MEDICA exploite une partie de ses établissements en vertu de baux commerciaux dont les durées sont généralement comprises entre 9 et 12 ans. Ces contrats intègrent des clauses d'indexation et de renouvellement. Le tableau ci-dessous détaille le total des paiements minimums futurs au titre des contrats de location simple non résiliable pour l'exercice 2010 :

Engagements au titre des contrats de location simple concernant les établissements opérationnels (sans effet d'actualisation) :

En millions d'euros	2010
A moins d'un an	52,0
Entre un et cinq ans	183,0
A plus de cinq ans	181,3
Paiements minimums au titre des locations simples	416,3

Le tableau ci-dessous détaille le total des paiements minimums futurs au titre des contrats de location simple non résiliables pour les établissements du groupe MEDICA en cours de création pour l'exercice 2010 :

Engagements au titre des contrats de location simple concernant les établissements en cours de création (sans effet d'actualisation) :

En millions d'euros	2010
A moins d'un an	1,0
Entre un et cinq ans	24,1
A plus de cinq ans	43,9
Paiements minimums futurs au titre des locations simples	69,0

3. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La capacité d'accueil du groupe a été portée à environ 13 800 lits à la date du 11 février 2011.

D'autre part et parallèlement à la mise en place de son nouveau financement, le Groupe a souscrit des swaps à taux fixe à compter de janvier 2011 pour un montant de 350 millions d'euros dont 100 millions d'euros à échéance 31 décembre 2013 et 250 millions d'euros à échéance 30 juin 2014.

Dès janvier 2011, le taux moyen de ces couvertures ressortira à environ 1,7 % soit une baisse de 200 bps par rapport aux swaps à taux fixe existants en 2010.

4. PRINCIPAUX RISQUES DU GROUPE MEDICA

4.1 FACTEURS DE RISQUES

Risques liés au secteur d'activité du groupe MEDICA

Risque réglementaire

Les activités EHPAD et les activités sanitaires du groupe MEDICA doivent respecter un ensemble de réglementations strictes propres à chacune de ces activités ainsi que de nombreuses réglementations en matière d'environnement, d'hygiène, de sécurité et d'éthique, en particulier en qualité d'établissement recevant du public (« **ERP** »).

Au titre de ces réglementations, les établissements du groupe MEDICA sont soumis à diverses autorisations préalables ainsi qu'au contrôle de l'État, des départements et des services déconcentrés dont ils dépendent. Ils sont également contraints de respecter des normes strictes en matière d'hygiène et de sécurité (en particulier de prévention des incendies ou d'exposition à l'amiante), d'éthique, de protection de l'environnement et d'élimination des déchets d'activité de soins.

Un renforcement des réglementations ou de l'application qui en est faite pourrait entraîner des conditions nouvelles d'exercice des activités du groupe MEDICA susceptibles d'augmenter les dépenses d'investissement, par exemple liées à l'adaptation de ses installations, ou les charges d'exploitation, notamment par la mise en place de procédures ou de contrôles et de surveillance supplémentaires, ou encore de constituer un frein à son développement. Bien que le groupe MEDICA fasse ses meilleurs efforts pour anticiper ces changements, il pourrait faire face à des évolutions non anticipées à ce jour qui pourraient avoir des conséquences défavorables sur sa stratégie, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives de développement.

De même, le non respect de l'une quelconque de ces réglementations pourrait entraîner la remise en cause d'autorisations administratives susceptible d'affecter la capacité du groupe MEDICA à exploiter ses établissements.

Risque lié à l'évolution de la politique sociale et des tarifs applicables en France

Pour les EHPAD, les Conseils Généraux d'une part et l'Assurance maladie d'autre part, fixent respectivement les tarifs des prestations liées à la dépendance et des soins, la collectivité prenant en charge ces coûts pour tout ou partie.

Le remboursement ou non de ces prestations ainsi que la fixation de leur montant dépendent pour partie de la politique sociale à un moment donné et sont donc susceptibles de varier, soit dans le sens d'une prise en charge supérieure, soit dans le sens d'un désengagement. D'une manière plus générale, si les résidents des établissements EHPAD bénéficient d'une prise en charge réduite de ces prestations, le groupe MEDICA pourrait être obligé dans certaines circonstances de diminuer les tarifs de l'hébergement afin d'aligner son offre sur les capacités financières des demandeurs et leurs proches. En particulier, une limitation ou une modification des modalités d'attribution des prestations sociales, comme l'allocation personnalisée d'autonomie (« **APA** »), actuellement prise en charge par les départements, ou du remboursement des soins par l'Assurance maladie, pourraient affecter la solvabilité des résidents et/ou des patients, et engendrer un risque de non-recouvrement pour les établissements.

Pour le secteur sanitaire (qui représente environ 27% chiffre d'affaires consolidé du groupe MEDICA en 2010), la diminution ou le plafonnement des tarifs soins pourrait avoir un effet négatif défavorable sur les résultats du groupe MEDICA.

De manière générale, une évolution défavorable de la politique sociale et tarifaire en France, en particulier à l'égard des acteurs du secteur privé pourrait avoir un effet négatif significatif sur l'activité, la stratégie, la situation financière, les résultats et les perspectives de développement du groupe MEDICA.

Risque lié à l'obtention et au maintien des autorisations d'exploitation en France

Obtention et renouvellement de l'autorisation

L'exploitation d'un EHPAD nécessite l'obtention d'une autorisation délivrée par les autorités de tutelle pour une validité de 15 ans, sur la base notamment d'un besoin avéré et déterminé par le volet gérontologique du schéma d'organisation sociale et médico-sociale (« **Schéma Gérontologique Départemental** ») établi par le Conseil Général de chaque département et d'un Plan Régional de Santé élaboré par l'Agence Régionale de Santé (**ARS**). Ces autorisations ont une durée de validité de 15 ans à compter de la loi du 2 janvier 2002. Les échéances de renouvellement des autorisations des EHPAD du groupe MEDICA sont comprises entre 2017 et 2023.

L'exploitation d'un établissement de soins de suite et réadaptation, mais aussi d'un établissement de soins psychiatriques nécessite l'obtention d'une autorisation délivrée par les autorités de tutelle pour une durée qui ne peut être inférieure à 5 ans. L'obtention de l'autorisation dépend de la reconnaissance d'un besoin établi dans un Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (« **SROS** ») établi par l'ARS.

Les autorisations sont délivrées puis renouvelées par les autorités de tutelle compétentes sur la base notamment du respect de conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement. A cet égard, dans le cadre de la mise en conformité des établissements SSR avec les décrets du 17 avril 2008, l'ensemble des établissements SSR, étant précisé que ces nouveaux décrets ne sont pas applicables aux établissements psychiatriques, du groupe MEDICA ont dû, comme tous les intervenants du marché, redéposer des dossiers de demande de renouvellement d'autorisation. Tous les établissements SSR exploités par le groupe MEDICA ont vu leurs autorisations renouvelées à fin 2010, celles-ci seront soumises à validation lors d'une visite de conformité effectuée par les Tutelles dans les 2 ans. Ces autorisations pourraient alors être totalement ou partiellement remises en cause en cas de non respect des engagements pris dans le dossier de demande d'autorisation, constaté par les Tutelles lors de cette visite de conformité.

Le non-respect de ces critères, l'évolution des Schémas Gérontologiques Départementaux ou des SROS et/ou le développement de projets concurrents susceptibles de répondre aux besoins fixés par ces schémas pourraient rendre plus difficile l'obtention ou le renouvellement des autorisations nécessaires au groupe MEDICA pour la poursuite de ses activités.

Évaluation de l'établissement et maintien de son autorisation

Les établissements du secteur EHPAD et les établissements sanitaires (établissements dispensant des soins de suite et réadaptation et établissements de soins psychiatriques) doivent faire l'objet d'une procédure d'évaluation (dénommée certification dans le cadre des établissements sanitaires), supervisée respectivement par un organisme externe habilité par l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements sociaux et médico-sociaux (« **ANESM** ») et par la Haute Autorité de Santé. Celle-ci est nécessaire au maintien de l'autorisation. Chaque établissement du secteur EHPAD est tenu de faire procéder à 2 évaluations externes entre la date d'autorisation et son renouvellement, soit en moyenne tous les 7 ans environ. Les évaluations des établissements sanitaires sont réalisées quant à elles par les experts de la Haute Autorité de Santé, tous les 4 ans. En cas de non-respect des critères qualitatifs imposés, les établissements EHPAD et sanitaires sont susceptibles de perdre cette

autorisation ou de la voir suspendue pour une période définie.

Enfin, lors de l'acquisition d'établissements, le transfert de l'autorisation d'exploitation doit faire l'objet d'un accord des autorités compétentes. Dans le cadre de sa politique de croissance externe, le groupe MEDICA est donc également confronté à un risque de non-transfert des autorisations pouvant avoir un effet défavorable significatif sur la réalisation de sa politique de développement.

La non-obtention, la suspension ou le retrait des autorisations sont susceptibles de constituer un frein au développement du groupe MEDICA ou d'entraîner une perte de clientèle directe en cas de suspension temporaire ou définitive d'activité ou indirecte, en raison des conséquences négatives qu'elles pourraient avoir sur l'image et la réputation du groupe MEDICA. De telles conséquences pourraient affecter de manière significative l'activité, la stratégie, les perspectives, la situation financière et les résultats du groupe MEDICA.

Risque lié aux conventions tripartites et aux contrats d'objectifs et de moyens en France

Risque lié aux conventions tripartites

Les établissements EHPAD accueillant des personnes âgées dépendantes doivent conclure une convention tripartite avec le pouvoir public via le Conseil général et l'ARS pour le compte de l'Assurance maladie. Ces accords visent entre autres à fixer les tarifs des soins et de prise en charge de la dépendance ainsi que la nature des prestations afférentes. Par ces conventions, le gestionnaire de l'établissement s'engage à mettre en place les moyens nécessaires en personnel qualifié pour assurer l'accueil et l'accompagnement des résidents. Il s'engage également sur des objectifs qualitatifs dans le cadre du projet d'établissement.

Tous les établissements EHPAD doivent avoir conclu une convention tripartite en application de l'article L.313-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles (« **CASF** »).

Les conventions tripartites sont conclues pour une durée de 5 ans. À l'issue de cette période, celles-ci doivent être renouvelées. En fonction de leur date de signature, les renouvellements sont échelonnés dans le temps. Le groupe MEDICA a déjà renouvelé 45 % des conventions tripartites dites « de première génération » au 31 décembre 2010.

Si le groupe MEDICA ne parvenait pas à renouveler une ou plusieurs conventions tripartites, l'autorisation des établissements concernés pourrait être suspendue ou retirée.

De plus, à l'occasion du renouvellement de ces conventions ou des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (« **CPOM** »), les Conseils Généraux et les ARS pourraient accroître les obligations qualitatives et financières des établissements.

La réalisation de ces risques serait susceptible d'avoir des conséquences défavorables sur l'activité, la stratégie, la situation financière, les résultats et les perspectives de développements du groupe MEDICA.

Risque lié à l'environnement concurrentiel

Dans la conduite de ses activités, le groupe MEDICA est confronté à de nombreux acteurs et doit faire face à une concurrence forte, à la fois dans le domaine sanitaire et dans le secteur des EHPAD.

Le marché de la prise en charge de la dépendance est caractérisé par une grande diversité tant en ce qui concerne les structures d'accueil que les modalités de prise en charge. Les EHPAD sont notamment en concurrence avec d'autres services proposés aux personnes âgées tels que le maintien à domicile, qui a fait l'objet, ces dernières années, de différentes mesures prises par les pouvoirs publics destinées à développer ce mode de prise en charge et également, dans une

moindre mesure, avec les logements-foyers ou les résidences avec services. Les acteurs de ce marché sont d'origines très diverses et relèvent du secteur public, du secteur associatif ou du secteur privé commercial de la dépendance.

Le marché des établissements sanitaires et des EHPAD est également caractérisé par un mouvement de concentration dans le secteur privé commercial qui a encore accentué la concurrence. Ces mouvements de consolidation dans le secteur (réalisés ou amorcés) ont en effet permis le développement de groupes importants à l'échelle régionale ainsi que de groupes d'envergure nationale, certains étant cotés, et disposant de ressources importantes, pouvant être parfois supérieures à celles du groupe MEDICA.

La capacité du groupe MEDICA à maintenir à long terme et à développer sa position sur le marché de la prise en charge de la dépendance temporaire ou pérenne dépendra de sa faculté à développer ses capacités d'accueil et son offre et à répondre aux besoins des résidents et des patients. L'apport de clientèle provient principalement des hôpitaux pour les établissements sanitaires et, pour les EHPAD, de la famille, des médecins traitants ou des services sociaux. Ceux-ci conseillent les futurs patients et résidents sur le choix d'un établissement sur la base de nombreux critères, notamment la situation géographique de l'établissement, la qualité estimée des soins, la compétence des équipes ou la disponibilité de lits. Certains prescripteurs (services sociaux ou médecins traitants) pourraient modifier leur approche en matière de recommandations et privilégier les établissements de prestataires concurrents offrant des prestations de qualité supérieure, des tarifs moins élevés ou une proximité géographique plus grande avec le lieu de résidence du patient ou de ses proches.

Cette concurrence s'exerce également lors d'opérations d'acquisition d'établissements. En effet, le nombre d'autorisations pour l'exploitation des EHPAD étant limité par les Schémas Gériatriques Départementaux, et l'ouverture de lits en établissements sanitaires devant être prévue par le SROS, les principales perspectives de développement de l'activité résident dans des opérations de croissance externe. Par ailleurs, le système d'appel à projets pour l'obtention d'autorisations de créations d'établissements applicable depuis le 1^{er} juillet 2010, pourrait venir renforcer la concurrence entre les différents acteurs du secteur.

Dans ce contexte, des concurrents du groupe MEDICA qui disposent d'une capacité financière plus importante, d'une meilleure implantation régionale ou locale, ou qui présentent plus généralement une plus grande attractivité pourraient proposer des conditions de prix ne correspondant pas aux critères d'investissement du groupe MEDICA ou être à même de réaliser des opérations d'acquisition au dépens du groupe MEDICA, limitant ainsi sa stratégie de développement. De telles situations pourraient affecter de manière significative la croissance du groupe MEDICA, son activité et ses résultats futurs.

Risque climatique

Les établissements et le personnel doivent être prêts à faire face à un événement climatique pouvant mettre en danger de façon anormale la santé des résidents et des patients, comme cela s'est produit au cours de la canicule survenue en France durant l'été 2003.

De tels événements sont par nature imprévisibles. Les établissements du secteur EHPAD et les établissements sanitaires accueillant des personnes âgées doivent veiller à la mise en place de dispositifs internes afin de mettre en œuvre rapidement toute décision nécessaire à la sécurité et au bien-être des résidents et des patients, notamment en mobilisant le personnel, en surveillant les résidents et les patients et en assurant le rafraîchissement des locaux, dès que le niveau d'alerte climatique est atteint. La mise en œuvre de ce dispositif réglementaire coordonné spécifiquement dans les EHPAD depuis février 2004, et dénommé « Plan Bleu », pourrait soulever des difficultés ou ne pas répondre pleinement aux objectifs assignés aux EHPAD. De surcroît, si les établissements du groupe MEDICA n'étaient pas en mesure de faire

correctement face à une telle situation, leur responsabilité pourrait être engagée et leur image affectée, entraînant ainsi une diminution de leur attractivité, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables sur son activité et ses résultats.

Risque d'épidémie ou pandémie

Le développement d'une épidémie, d'une pandémie ou la crainte que celles-ci puissent se déclencher, est susceptible d'avoir un effet négatif sur l'activité des établissements et les coûts supportés par le groupe MEDICA, et par conséquent sur la situation financière ou les résultats du groupe MEDICA, notamment en raison de la perte d'activité éventuelle qui pourrait en résulter ainsi que des dépenses et des coûts supplémentaires résultant de la mise en place de mesures d'ordre sanitaire exceptionnelles.

Risque en matière de personnel

La qualité des services offerts par le groupe MEDICA ainsi que son niveau d'activité peuvent être affectés par un manque de disponibilité sur le marché de l'emploi du personnel qualifié nécessaire, ainsi que par l'incapacité à fidéliser et à retenir le personnel sur le long terme, particulièrement en ce qui concerne les soignants.

De même, de fortes pressions sur les salariés liées à la concurrence du secteur public ou des établissements concurrents du secteur privé pourraient peser sur les charges d'exploitation et la marge opérationnelle du groupe MEDICA.

Le développement du groupe MEDICA pourrait donc être ralenti par ce manque de personnel, de même que la qualité de ses prestations pourrait en être affectée.

Risques propres au groupe MEDICA

Risques sanitaires, d'hygiène et de sécurité

Les risques en matière sanitaire, d'hygiène et de sécurité sont omniprésents dans les EHPAD et les établissements du secteur sanitaire. Un incident sanitaire, d'hygiène ou de sécurité serait d'autant plus grave que les personnes soignées ou hébergées dans les établissements du groupe MEDICA sont pour la plupart en état de dépendance, et donc d'autant plus fragiles.

Les activités du groupe MEDICA sont donc particulièrement exposées à des risques multiples dans le domaine sanitaire, liés par exemple aux infections nosocomiales, ou à la prescription et à l'administration de médicaments aux patients et résidents. En outre, les établissements du groupe MEDICA sont exposés à des risques liés à l'hygiène et à la sécurité, qui portent essentiellement sur la qualité des aliments, la qualité de l'eau avec notamment les risques liés à la légionellose, et la sécurité incendie des établissements.

En cas de risques sanitaires, d'hygiène ou de sécurité avérés, le groupe MEDICA pourrait voir sa responsabilité engagée, et pourrait être exposé à un risque de suspension voire même de retrait d'autorisation en cas de non-respect de la réglementation applicable, pouvant conduire à une fermeture temporaire ou définitive d'un ou plusieurs établissements, ce qui serait susceptible d'avoir une influence défavorable significative sur sa réputation, son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives.

Risque éthique

Bien que le groupe MEDICA attache une attention particulière au respect des valeurs éthiques strictes dans le cadre de ses activités de prise en charge des personnes dépendantes, les risques de maltraitance, réelle ou alléguée, ne peuvent être exclus. La responsabilité de salariés ou de sociétés du groupe MEDICA pourrait être recherchée à ce titre par d'éventuels plaignants.

La survenance de tels événements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la réputation et l'image du groupe MEDICA et réduire le taux d'occupation des établissements du groupe MEDICA, affectant ainsi son activité, ses perspectives de développement, sa situation financière et ses résultats.

Risques environnementaux

L'activité du groupe MEDICA est soumise à des lois et réglementations relatives à l'environnement et à la santé publique. Si ces lois et réglementations applicables devenaient plus strictes, le groupe MEDICA pourrait enregistrer des dépenses supplémentaires.

Dans le cadre de ses activités quotidiennes, le groupe MEDICA produit et détient des déchets, notamment des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés de nature à produire des effets nocifs sur l'environnement ou sur la santé de l'homme.

Le stockage, le traitement et le transport de ces déchets sont strictement réglementés ; dans le cas où le groupe MEDICA ou le prestataire chargé des opérations d'élimination des déchets, ne respecteraient pas cette réglementation, le groupe MEDICA serait susceptible de poursuites pouvant avoir un impact sur son activité ou sa situation financière. Une telle situation pourrait également avoir un effet défavorable sur la réputation et l'image du groupe MEDICA.

Risque commercial et d'exploitation

Compte tenu de la nature des services qu'il propose, le groupe MEDICA est particulièrement exposé à d'éventuelles réclamations des patients et résidents ou de leurs familles concernant les prestations de soins ou d'hébergement qui leur sont fournies.

Ces dernières années, le personnel soignant et les praticiens, ainsi que les établissements où ils exercent, ont fait l'objet d'un nombre croissant d'actions en justice en France, notamment pour faute professionnelle. Si les médecins qui exercent leur activité au sein des établissements du groupe MEDICA en qualité de salarié engagent leur responsabilité professionnelle propre pour toute faute qu'ils commettraient dans l'exercice de leurs activités de soins, il ne peut toutefois être exclu que la responsabilité des sociétés du groupe MEDICA aux fins d'indemnisation au titre de la faute d'un de leurs salariés soit recherchée.

Les polices d'assurance mises en place par le groupe MEDICA à cet égard pourraient ne pas couvrir toutes les actions intentées contre la Société ou ses filiales éventuellement concernées, ou s'avérer insuffisantes. En outre, le groupe MEDICA pourrait ne plus être en mesure d'obtenir une couverture d'assurance suffisante, ou de l'obtenir à un coût acceptable, si des procédures en responsabilité médicale à son égard, ou plus généralement à l'encontre d'établissements de santé, venaient à se développer de manière significative.

Enfin, la réputation de l'établissement concerné et de l'ensemble du groupe MEDICA pourrait se trouver affectée par la mise en jeu de la responsabilité d'un praticien à titre personnel pour faute professionnelle ou par leur propre mise en cause, même non fondée, dans un contentieux avec un patient ou un résident. Une telle situation pourrait affecter l'image du groupe MEDICA et sa politique de communication commerciale, en grande partie fondée sur une démarche de qualité et pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives de développement, sa situation financière et ses résultats.

Risques liés au départ de personnes-clés

Le succès du groupe MEDICA dépend dans une large mesure de la qualité et de l'expérience de son équipe dirigeante, en particulier les personnes présentes depuis l'acquisition de la Société par le groupe Caisse des Dépôts en 1999. Ces personnes ont acquis au cours des années une excellente connaissance du groupe MEDICA et du secteur en général, pour l'avoir vu évoluer depuis 1999 et avoir participé à l'ensemble des acquisitions réalisées par le groupe MEDICA. Il

ne peut être assuré que ces dirigeants et autres salariés clés continueront de travailler pour le groupe MEDICA à l'avenir, notamment dans le contexte fortement concurrentiel que connaît actuellement le secteur de la dépendance.

Le départ d'une ou plusieurs de ces personnes, ou encore l'incapacité du groupe MEDICA à attirer, former, conserver et motiver des salariés et des cadres hautement qualifiés, pourrait peser sur la capacité du groupe MEDICA à continuer à se développer, et avoir un effet négatif significatif sur son activité, ses perspectives de développement, sa situation financière et ses résultats.

Risques liés aux acquisitions

Historiquement, le groupe MEDICA a appuyé une grande partie de son développement sur l'acquisition de sociétés ou établissements du secteur de la prise en charge de la dépendance. Néanmoins, ce secteur connaît depuis quelques années un mouvement de concentration, et le groupe MEDICA ne peut par conséquent pas garantir qu'à l'avenir, il sera en mesure de procéder aux acquisitions nécessaires à la croissance de son activité à des conditions économiques et financières acceptables, compte tenu notamment des opportunités limitées d'acquisitions, ni que les acquisitions auxquelles il procèdera se révéleront rentables ou n'auront pas de conséquences défavorables sur sa situation financière, ses résultats ou sa stratégie.

Par ailleurs, l'acquisition de sociétés exploitant un ou plusieurs EHPAD ou établissements sanitaires comporte un certain nombre de risques liés à l'évaluation : des avantages, des faiblesses et du potentiel de rentabilité de ces acquisitions ; des effets à court terme sur les résultats opérationnels du groupe MEDICA ; de la mobilisation des dirigeants et personnes-clés sur de telles opérations ; dans le cas d'acquisitions à l'étranger, de risques nouveaux liés notamment à une moins grande connaissance du contexte local sur les plans réglementaire, économique ou social ou des risques inhérents à l'intégration au sein du groupe MEDICA des entités ou activités nouvelles.

D'autres risques, liés à la découverte de problèmes inhérents à ces acquisitions (non couverts par des garanties de passifs) ou afférents à leur financement, au financement des investissements nécessaires à la mise aux normes du groupe MEDICA ou encore à la mise en œuvre des synergies escomptées ou à la fusion des infrastructures, peuvent également se présenter lors d'acquisitions, notamment lorsque celles-ci sont de taille importante.

Risques liés aux créations d'établissements

Le groupe MEDICA n'a pas vocation à assumer des risques de promotion lors de la création de nouveaux établissements. Dans le cadre de cette activité de création de nouveaux établissements, il peut être néanmoins sujet à un certain nombre de risques liés, notamment des coûts supplémentaires ou des retards dans le démarrage de travaux en cas de recours potentiels de tiers contre des permis de construire, ou dans la livraison d'un chantier compte tenu d'éventuelles défaillances de certains sous-traitants ou encore, dans une moindre mesure, compte tenu de la sous-capacité caractérisant l'offre de prise en charge de la dépendance, au risque de commercialisation.

Risques liés aux systèmes d'information

Dans le cadre de son activité, le groupe MEDICA et/ou ses prestataires utilisent un certain nombre d'outils informatiques et de systèmes d'information, en particulier pour la gestion de ses patients et résidents, ainsi que pour la gestion de ses ressources humaines. Ces outils jouent également un rôle important dans l'organisation du contrôle de gestion. Le groupe MEDICA et/ou ses prestataires disposent de systèmes de sauvegarde relatifs à ses bases de données. Cependant, compte tenu du nombre de résidents et de patients hébergés par le groupe MEDICA, en cas de défaillance de ces systèmes d'information ou si ces bases de

données devaient être détruites ou endommagées pour une raison quelconque, l'activité du groupe MEDICA pourrait s'en trouver perturbée.

Risques liés aux sous-traitants et aux fournisseurs

Le groupe MEDICA fait appel à de nombreux sous-traitants et fournisseurs, dans le cadre de son activité.

Trois principales conventions de sous-traitance ont été conclues :

- deux avec MEDIREST, dont une pour la restauration dans les établissements sanitaires et une autre pour la fourniture de denrées alimentaires dans les EHPAD par l'intermédiaire de la centrale d'achat de SERVIREST,
- et une troisième avec la coopérative sociale Punto Service en Italie pour la mise à disposition des moyens d'exploitation nécessaires au fonctionnement des établissements, hors direction et administration.

Bien que le groupe MEDICA n'estime pas être dépendant à l'égard d'un ou plusieurs de ses sous-traitants ou fournisseurs, la cessation d'activité ou de paiements d'un ou plusieurs de ces sous-traitants ou fournisseurs ou la baisse de qualité de leurs prestations ou produits pourrait affecter le groupe MEDICA en entraînant notamment une baisse de la qualité des prestations de services quotidiennes, ainsi qu'un accroissement des coûts associés, notamment du fait du remplacement de sous-traitants défaillants par des prestataires plus onéreux. Une telle situation pourrait également avoir un effet défavorable sur la réputation et l'image du groupe MEDICA et avoir un impact négatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Par ailleurs, le remplacement de ces prestataires pourrait entraîner, du fait de leur connaissance historique privilégiée des établissements du groupe MEDICA, une période d'adaptation du remplaçant en raison de la spécificité de l'activité de prise en charge de la dépendance. Un tel remplacement pourrait entraîner une diminution temporaire de l'efficacité des services fournis, et plus généralement de la qualité des prestations fournies, ainsi que de la satisfaction des résidents ou patients du groupe MEDICA pendant cette période de transition, ainsi que des surcoûts liés au changement de prestataire de services.

Risque lié à la concentration des baux commerciaux auprès d'un nombre limité de bailleurs

Environ 70 % des établissements composant le patrimoine du groupe MEDICA, sont exploités en vertu de baux commerciaux. Seuls 6 bailleurs du groupe MEDICA sont propriétaires, directement ou indirectement de plus de 3 établissements du groupe MEDICA, et ensemble ils ne détiennent que 48 % des immeubles loués par le groupe MEDICA. La défaillance de l'un ou plusieurs de ces bailleurs est susceptible d'avoir un impact négatif sur les activités du groupe MEDICA.

Risque de liquidité lié à l'endettement du groupe MEDICA

Le groupe MEDICA a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Au 31 décembre 2010, le montant des dettes bancaires et des crédits-bails s'élevait à environ 512 millions d'euros. Ces dettes sont principalement composées, d'une part d'une ligne de financement mise en place en juin 2010 dans le cadre d'un club-deal réunissant des banques de premier rang à hauteur de 350 millions d'euros et d'autre part de crédits-bails immobiliers souscrits notamment en décembre 2010 dans le cadre d'une opération de « Sale and Lease back » à hauteur d'environ 130 millions d'euros.

Le tableau suivant présente l'échéancier de ces dettes au 31 décembre 2010 (sur la base du

montant des emprunts bancaires et des crédits-bails, hors effet cumulé du coût amorti) :

En millions d'euros	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Valeur de remboursement
Emprunts bancaires syndiqués et autres passifs financiers	3,8	356,5	4,8	365,1
Location-financement	11,3	40,3	83,4	134,9
Concours bancaires courants	12,3			12,3
Total valeur de remboursement	27,4	396,8	88,2	512,3

Tous les emprunts sont libellés en euros.

Les emprunts bancaires contractés par le groupe MEDICA comportent un certain nombre de clauses restrictives et de ratios financiers que le groupe MEDICA, à ce jour, a toujours respectés. Ces ratios sont testés semestriellement et audités chaque année par les commissaires aux comptes de la Société.

Les restrictions attachées aux emprunts bancaires du groupe MEDICA pourraient :

- affecter sa capacité à obtenir à l'avenir des financements supplémentaires, pour réaliser des acquisitions, des investissements ou pour tout autre besoin ;
- l'obliger à consacrer une fraction importante de ses flux de trésorerie d'exploitation au paiement des intérêts, réduisant ainsi sa capacité à financer son fonds de roulement et ses dépenses d'investissement ;
- venir réduire sa capacité à distribuer des dividendes ; et
- affaiblir sa position concurrentielle face à des concurrents disposant de moyens financiers supérieurs.

La documentation bancaire intègre également une clause de changement de contrôle du groupe MEDICA dans l'éventualité où un actionnaire ou un groupe d'actionnaires prendrait le contrôle au sens de l'article L233-3 du Code de commerce.

La capacité future du groupe MEDICA à respecter les restrictions et obligations contractuelles contenues dans certains emprunts, ou encore à refinancer ou rembourser ses emprunts selon les modalités qui y sont prévues, dépendra notamment de ses performances opérationnelles futures et pourrait être affectée par de nombreux facteurs indépendants de sa volonté. Le non-respect des engagements contractuels pourrait entraîner l'exigibilité anticipée des sommes dues au titre de ces crédits, de sorte que le groupe MEDICA pourrait être conduit à réduire ou retarder ses dépenses d'investissement, chercher à obtenir des capitaux supplémentaires ou encore restructurer sa dette.

Risque de taux

Au 31 décembre 2010, la majorité des emprunts bancaires et des crédits-bails du groupe MEDICA, soit environ 97 %, porte intérêt à taux variable. Le groupe MEDICA a mis en place une politique de couverture visant à se prémunir face à l'évolution des taux d'intérêts par des contrats d'échange de taux variable contre taux fixe.

Risques liés aux immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2010, le montant des immobilisations incorporelles inscrites au bilan consolidé du groupe MEDICA s'élevait à 925,1 millions d'euros, dont 367,4 millions d'euros constatés au titre d'écarts d'acquisitions (*goodwill*) et 553,9 millions au titre des autorisations d'exploitation.

Le groupe MEDICA soumet les écarts d'acquisition et les autorisations administratives à des tests annuels de dépréciation. La survenance d'événements futurs, par nature imprévisibles, est susceptible d'entraîner une dépréciation de certaines immobilisations incorporelles. Des dépréciations significatives pourraient avoir un effet défavorable sur la situation financière et les résultats du groupe MEDICA pour l'exercice au cours duquel de telles charges viendraient à être enregistrées.

Risques liés aux activités du groupe MEDICA en Italie

L'exploitation des établissements du groupe MEDICA en Italie qui a représenté environ 11% du chiffre d'affaires consolidé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 est soumise à un régime relativement proche du modèle français. Les principaux risques liés au secteur d'activité et les risques propres au groupe MEDICA, notamment les risques d'exploitation décrits ci-dessus sont pertinents dans le cadre de ses activités en Italie, étant toutefois précisé que le groupe MEDICA fait appel, pour la mise à disposition des moyens d'exploitation nécessaires au fonctionnement des établissements (hors direction et administration) en Italie à la coopérative sociale Punto Service, et considère ne pas être sujet aux risques liés à la détention de son patrimoine en Italie dans la mesure où, à l'exception d'un crédit-bail immobilier, le groupe MEDICA n'est pas propriétaire des murs de ses établissements. En particulier, une évolution du cadre et des exigences réglementaires applicables à ses activités en Italie pourrait avoir des conséquences défavorables sur la stratégie, la situation financière, les résultats et les perspectives de développement du groupe MEDICA dans ce pays.

4.2 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

La démarche de l'ensemble des équipes du groupe MEDICA est fondée sur le respect de la personne et l'application de critères qualitatifs exigeants.

La gestion des risques au quotidien fait partie intégrante des procédures mises en place par le groupe MEDICA dans le cadre de sa démarche qualité et des bonnes pratiques professionnelles suivies au sein de ses établissements (les « **Bonnes Pratiques** »). Elle concerne tous les secteurs d'activité développés dans les établissements (circuits de l'information, médicale et confidentialité, des médicaments, de la nourriture, du linge, et de l'eau notamment).

Un plan de prévention est défini par chaque établissement. Il est revu annuellement par la Direction de chaque établissement, et comprend notamment :

- la composition, les missions et les règles de mise en place de la cellule de crise ;
- les modalités d'accueil et de circulation à mettre en œuvre ;
- les modalités d'informations du personnel et de communication ;
- les modalités de prévention et de prise en charge en particulier en cas de canicule, d'épisode épidémique ou pandémique (grippe H1N1, grippe H5N1, etc.) ;
- les modalités de fonctionnement de l'établissement en situation de crise (plan de continuité de l'activité).

Le présent paragraphe présente les principales mesures prises par le groupe MEDICA afin de limiter son exposition aux risques inhérents à son activité de prise en charge de la dépendance dans le secteur EHPAD et sanitaire. Le groupe MEDICA procède à l'évaluation et au contrôle biennuel, sur chaque établissement, des procédures ci-dessous décrites.

Gestion des risques liés à l'exploitation

Patrimoine immobilier

(a) Contrôles techniques de sécurité obligatoires en vigueur au sein des établissements recevant du public

L'un des objectifs du groupe MEDICA est de veiller à la sécurité des bâtiments et des équipements. En conséquence, le groupe MEDICA a mis en place un suivi rigoureux de l'état du patrimoine et du respect des normes de sécurité au sein de ses établissements, permettant de faire vérifier la sécurité, la conformité et le bon fonctionnement de ses installations par des spécialistes.

Une attention particulière est portée à la prévention en matière d'incendies, en raison notamment des conséquences que pourraient avoir de tels sinistres dans les établissements du groupe MEDICA accueillant des résidants en état de dépendance et à la mobilité réduite. Conformément à la réglementation, le groupe MEDICA tient à jour un registre sécurité et fait procéder 2 fois par an à une vérification des installations de détection. En outre, le groupe MEDICA procède 4 fois par an à la formation du personnel aux consignes de sécurité et un rapport technique interne de contrôle est édité tous les semestres.

(b) Eau

Dès 1999, le groupe MEDICA a mis en place des procédures destinées à assurer la surveillance de la qualité de ses réseaux d'eau (potabilité, légionellose). Le suivi et l'analyse de tous les prélèvements sont assurés par des contrôleurs extérieurs qui décident, en concertation avec le responsable de chaque établissement, de mettre en place et de contrôler les actions correctives. Des conventions ont ainsi été signées avec Bureau Veritas, qui supervise le suivi des réseaux d'eau et vérifie les carnets sanitaires pour l'ensemble des établissements. La Société a par ailleurs chargé le laboratoire BIOMNIS (anciennement MÉRIEUX)⁶ d'analyses physico-chimiques et légionelles annuelles sur l'ensemble de ses établissements.

Produits alimentaires

La fourniture de prestations de restauration pour ses résidants et leurs invités fait partie intégrante des prestations de prise en charge de personnes dépendantes par le groupe MEDICA. L'intégralité de ces prestations de restauration est sous-traitée à MEDIREST⁷ pour ses établissements sanitaires. MEDIREST s'assure également de la qualité des aliments entrant dans la composition des repas et procède aux audits annuels d'hygiène portant sur les locaux, le personnel, le matériel et les procédures H.A.C.C.P. (*Hazard Analysis Critical Control Point*, méthode et principes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments).

De plus, dans les EHPAD, afin de prévenir les risques de contamination ou d'intoxication alimentaire, le groupe MEDICA a chargé un laboratoire indépendant, EUROFINS⁸, de réaliser de manière semestrielle des analyses de surface des cuisines et des espaces de stockage des denrées, ainsi que de procéder à des prélèvements et analyses des plats. Ces contrôles permettent de s'assurer d'une part du suivi de la chaîne du froid, d'autre part de contrôler et de prévenir les intoxications alimentaires, l'entretien des cuisines et des sanitaires et le respect des

⁶ Le laboratoire BIOMNIS figure parmi les premiers laboratoires européens de biologie spécialisée, avec près de 1 500 correspondants en France métropolitaine, dans les DOM-TOM et à l'étranger.

⁷ La société MEDIREST (filiale du groupe COMPASS) est spécialisée dans la restauration et les services pour la santé des seniors.

⁸ Le laboratoire EUROFINS figure parmi les premiers prestataires mondiaux sur le marché de la bionalyse.

procédures d'hygiène et des normes H.A.C.C.P. Ces contrôles sont également réalisés à l'improviste. Un audit semestriel est également réalisé pour s'assurer du respect des procédures mises en place et afin de procéder à de nombreux contrôles H.A.C.C.P. En outre, conformément aux Bonnes Pratiques, le groupe MEDICA a développé des procédures à suivre en cas d'intoxication alimentaire.

Bonnes pratiques

Dans le cadre de ses activités, le groupe MEDICA peut être confronté à un certain nombre de risques sanitaires liés aux soins dispensés au sein de ses EHPAD ou ses établissements sanitaires (gestion des déchets médicaux, distribution des médicaments, infections nosocomiales, canicule, épidémies, pandémies, chutes des résidants, maltraitance des résidants...). Afin de limiter son exposition à de tels risques, le groupe MEDICA a mis en place un ensemble de Bonnes Pratiques et de procédures applicables à l'ensemble de ses établissements. Ces principales procédures sont décrites ci-après.

- **Distribution de médicaments**

Dans le cadre de l'organisation des soins dispensés dans ses établissements, le groupe MEDICA a mis en place un certain nombre de procédures visant à organiser la réception, la prescription, l'administration et l'éventuelle reprise des médicaments susceptibles d'être distribués à ses résidants. Toutes ces procédures permettent en outre une traçabilité de ces actions, afin d'éviter les risques liés au surdosage, à l'inadéquation des médicaments distribués, ou aux vols. Les médecins sont responsables de la prescription, le pharmacien (en cas de pharmacie à usage interne) ou l'infirmier(ère) diplômé(e) d'état est responsable de la préparation du traitement. L'infirmier(ère) est responsable de la distribution. La traçabilité de la distribution est enregistrée à chaque prise.

- **Maltraitance**

Afin de prévenir les risques de maltraitance physique ou psychologique de ses résidants et patients, le groupe MEDICA a mis en place un ensemble de Bonnes Pratiques et de procédures ayant vocation à être suivies par l'ensemble de son personnel dans chaque établissement.

Le groupe MEDICA a engagé un effort particulier sur tous les aspects de formation liés au développement de la bienveillance et de la bientraitance. Ces formations ont pour objectif d'aider les équipes soignantes à gérer notamment leur stress, les relations avec les résidants ou avec les familles. Ainsi, outre les différentes formations obligatoires dispensées à l'ensemble du personnel, leur sensibilisation à la prévention d'un tel risque et, de manière plus générale, au respect dû aux résidants et aux patients, une procédure d'alerte interne a été mise en place. Celle-ci vise à informer immédiatement le Directeur d'établissement dès lors que des suspicions de maltraitance surgissent, afin que celui-ci diligente une enquête interne et prenne les mesures appropriées auprès des familles, des services sociaux (notamment l'ARS) et gère également le risque réputationnel en étroite collaboration avec la Direction Générale du groupe MEDICA. En cas de maltraitance avérée, le Directeur d'établissement, après validation du service juridique, en informe les autorités judiciaires.

- **Infections nosocomiales**

Afin de prévenir les risques d'exposition de ses résidants aux infections nosocomiales, le groupe MEDICA a mis en place un ensemble de procédures visant à prévenir le risque infectieux. Ces procédures, qui sont déployées sur l'ensemble des établissements du groupe MEDICA, vont de la recommandation en termes d'hygiène de base (lavage des mains, désinfection) à des mesures spécifiques telles que la conduite à tenir en cas de mise en œuvre des mesures d'isolement afin de limiter les risques de contamination d'autres résidants. Par ailleurs, un enregistrement systématique des infections est assuré en établissement sanitaire, afin d'en

assurer la traçabilité. L'analyse de ces fiches est assurée par le Comité de Lutte contre l'Infection Nosocomiale, présent depuis 1988 dans toute structure hospitalière publique ou clinique privée. A ce jour, le groupe MEDICA n'est partie à aucun litige lié à de telles infections.

- **Canicules**

L'exposition prolongée à la chaleur ou les épisodes caniculaires comme celui qu'a subi la France durant l'été 2003 peuvent entraîner des risques particulièrement graves pour les personnes dépendantes les plus vulnérables, notamment parmi les personnes âgées. Le groupe MEDICA a mis en place un certain nombre de procédures en conformité avec les dispositions du Plan national canicule. Celles-ci visent, en cas de températures extrêmes, à assurer un rafraîchissement jour et nuit de ses établissements (courants d'air, brumisateurs, appareils mobiles de rafraîchissement), à veiller à exposer le moins possible les résidents et les patients à la chaleur et à prévenir tout risque de déshydratation.

- **Épidémies et pandémies**

Le groupe MEDICA veille particulièrement à limiter l'exposition dans ses établissements aux risques d'épidémie et de pandémie. Dans ce contexte, la Direction Médicale du groupe MEDICA a formalisé un ensemble de recommandations et de Bonnes Pratiques, sous forme d'un plan de prévention et de lutte contre la pandémie grippale. Par ailleurs, l'ensemble des salariés a été informé de la campagne de vaccination gratuite mise en place par l'entreprise tant pour la grippe saisonnière. Les autorités sanitaires sont régulièrement informées des mesures mises en place sur chaque établissement.

- **Chute des résidents**

Le groupe MEDICA assurant la prise en charge de personnes en état de dépendance, l'ensemble de son personnel est formé aux risques de chute de ses résidents et patients, qui peuvent avoir des conséquences relativement graves sur leur état général de santé, notamment en ce qui concerne les personnes âgées présentes dans ses établissements du secteur EHPAD.

Les chutes sont signalées, répertoriées et la famille du résident ou du patient est informée. Les premiers soins sont immédiatement administrés afin de déterminer la gravité de la chute et décider, le cas échéant, d'un transfert rapide vers un service spécialisé.

- **Déchets médicaux**

Le groupe MEDICA a mis en place une procédure type en matière de gestion des déchets de soins contaminés et leur enlèvement des établissements, afin d'assurer la sécurité et la traçabilité de ces déchets. Au sein de chaque résidence, le Directeur d'établissement est responsable de la bonne application des mesures d'élimination de ces objets tranchants ou piquants ou déchets de soins. Ces mesures prévoient notamment la mise au rebut de ceux-ci dans des collecteurs intermédiaires sécurisés, puis dans des conteneurs et locaux spécifiques fermés prévus à cet effet, afin d'éviter toute contamination du personnel ou des patients. L'enlèvement de ces déchets est répertorié dans un bordereau d'enlèvement et assuré par des prestataires de services externes spécialisés dans la manipulation de tels déchets de soins.

Gestion des risques informatiques

Pour limiter les risques liés à la perte de données informatiques ou à l'intrusion dans son système d'information contenant des données sensibles (reporting interne relatif aux taux d'occupation ou aux chiffres d'affaires de ses centres, dossiers médicaux du patient, stocks de médicaments, etc.), le groupe MEDICA a centralisé et sécurisé l'ensemble des plateformes

d'application et d'infrastructures sur un Datacentre de SFR Business Team⁹ qui héberge le cœur du système d'information du groupe MEDICA.

Gestion des risques financiers

Dans le cadre de ses activités, le groupe MEDICA peut être exposé à certains types de risques financiers : risques de marché (risque de variation de cours), risque de crédit, ou risque de liquidité. La politique de gestion des risques du groupe MEDICA, centrée sur le caractère imprévisible des marchés financiers, cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière du groupe MEDICA.

Risque de contrepartie

Le groupe MEDICA n'a pas de concentration importante de risque de contrepartie. Dans le secteur EHPAD, le tarif hébergement est payé d'avance par les résidents, éliminant ainsi le risque de contrepartie. Dans le secteur sanitaire, les prestations annexes (chambre particulière, télévision, téléphone, etc.) font l'objet de paiements post-prestations. Concernant les tarifs soin et dépendance dans les secteurs EHPAD et sanitaire, il n'existe pas de risque de contrepartie en pratique car les paiements sont pris en charge par l'Assurance maladie et les départements.

Risque de taux

Le groupe MEDICA a mis en place une politique de couverture visant à se prémunir face à l'évolution des taux d'intérêts. Il a ainsi souscrit une couverture de taux lui permettant d'échanger de l'EURIBOR 3 mois contre un taux fixe moyen de l'ordre de 3,7 % pour un montant nominal de 350 millions d'euros. Cette couverture permet au groupe MEDICA de couvrir plus de 68% de ses emprunts bancaires et crédits-bails au 31 décembre 2010.

Parallèlement à la mise en place de son nouveau financement, le groupe MEDICA a procédé en juillet 2010 à l'adaptation de sa politique de couverture de taux afin d'optimiser le coût de son endettement.

Le groupe MEDICA a souscrit des swaps à taux fixe à compter de janvier 2011 pour un montant de 350 millions d'euros dont 100 millions d'euros à échéance le 31 décembre 2013 et 250 millions d'euros à échéance le 30 juin 2014.

Dès janvier 2011, le taux moyen de ces nouvelles couvertures ressort à environ 1,7%, soit une baisse de 200 points de base par rapport aux swaps à taux fixe précédents.

Gestion des situations de crise

Parallèlement aux procédures et politiques mises en place afin de prévenir et de répondre aux risques d'exploitation, une cellule composée du Directeur d'établissement concerné, du Directeur Général et d'un attaché de presse est chargée de prendre en charge un certain nombre de situations considérées comme nécessitant une gestion particulière (incendie ou acte de malveillance avec atteinte à la personne, épisode climatique critique, ou pollution de l'eau notamment) en raison de leur éventuel impact sur les résidents et de leurs effets potentiels sur la réputation et l'image de la Société et du groupe MEDICA. Cette cellule définit les réponses immédiates à mettre en œuvre sur l'établissement concerné et s'attache à mener les actions de communication nécessaires.

Assurances

L'ensemble des filiales de la Société est assuré par des polices conclues au niveau du groupe MEDICA. Afin de bénéficier de garanties étendues, de tarifs compétitifs et dans un souci de

⁹ SFR Business Team, opérateur alternatif fixe et mobile sur le marché des entreprises en France, spécialisé dans les solutions entreprises et filiale de Vivendi.

rationalisation et de contrôle de couverture des risques et des garanties au sein du groupe MEDICA, le souscripteur des différentes polices d'assurances est la société MEDICA France, les filiales du groupe MEDICA ayant chacune la qualité d'assuré sur l'ensemble des polices d'assurances ainsi souscrites. Les primes y afférentes sont ensuite refacturées annuellement aux filiales par MEDICA France.

En 2010, le groupe MEDICA a versé environ 0,5 million d'euros au titre des primes de ses polices d'assurances.

Politique d'assurance

La politique en matière d'assurance mise en œuvre par le groupe MEDICA vise la protection du patrimoine et des responsabilités encourues. Le groupe MEDICA inscrit notamment la souscription de ses assurances dans le respect de la réglementation relative à la sécurité des établissements recevant du public. La politique assurance de la Société prend notamment en compte les impératifs suivants :

- identification et quantification des risques les plus importants en termes d'exposition et de capitaux assurés ;
- souscription des couvertures d'assurances à hauteur des sinistres raisonnablement escomptables dont les montants résultent de l'estimation des risques faite en collaboration avec les services internes, le courtier du groupe MEDICA et les services ingénierie des assureurs ;
- vérification de la solvabilité des assureurs.

Les principes de souscription exposés précédemment et les garanties décrites ci-dessous sont donnés à titre indicatif et ne peuvent être retenus comme étant permanents du fait des modifications rendues nécessaires tant sur les risques à garantir que sur le niveau des garanties souscrites elles-mêmes, qui sont susceptibles d'être modifiées à tout moment du fait des contraintes des marchés d'assurances et/ou de tout arbitrage éventuel du groupe MEDICA.

Le mode de couverture global peut également varier compte tenu du grand nombre de sites, mais également compte tenu des localisations, des spécificités de chaque site, ou encore en fonction de la nature des activités exercées (secteur sanitaire, secteur EHPAD). Dans le respect des objectifs indiqués précédemment et sous réserve des contraintes liées aux marchés d'assurances, le niveau des couvertures d'assurances retenu vise à fournir les capacités financières permettant une couverture significative des sinistres d'intensité raisonnablement estimée quant à leur montant et leur probabilité.

À la date du présent document, aucun sinistre majeur et/ou significatif, susceptible de modifier tant les conditions futures de couvertures que les montants globaux des primes d'assurance et/ou de l'auto-assurance, n'est intervenu.

Le groupe MEDICA, qui ne possède ni filiale d'assurance, ni de réassurance, a opté pour des solutions classiques d'auto-assurance, négociées avec son courtier en assurance et les assureurs concernés. L'essentiel de l'auto-assurance concerne les programmes assurance multirisques et la responsabilité civile générale et professionnelle. Cette auto-assurance vise à déterminer le niveau des franchises pouvant être raisonnablement supportées par le groupe MEDICA en vue d'optimiser le coût global pour le groupe MEDICA en fonction de la probabilité de survenance des sinistres et de ce que peut supporter chaque établissement sans mettre en danger la continuité de son activité.

Les couvertures d'assurances

Les couvertures d'assurance multirisques professionnels et responsabilité civile générale et professionnelle représentent l'essentiel des primes payées en raison de leur importance stratégique pour la Société en termes de capitaux assurés et de risque.

Le groupe MEDICA considère que les garanties souscrites sont comparables à celles d'entités de taille et d'activité similaires.

Assurance multirisques

Les principales garanties accordées par établissement sont au maximum les suivantes :

	Par établissement
DOMMAGES MATERIELS	
Bâtiments / Risques locatifs	
Bâtiments, installations générales et techniques	Valeur de reconstruction à neuf
Responsabilités locatives	Valeur de l'immeuble
Contenu	A concurrence des dommages
Vol	106 106 €
Autres dommages matériels	943 040 €
Tous risques informatiques	
Dommages aux biens	474 350 €
Intérêts de découverts bancaires	113 482 €
RESPONSABILITES	
Recours des locataires, responsabilité de détenteur dépositaire, pertes de loyers, recours des voisins et des tiers, ou privation de jouissance du locataire	5 283 747 €
FRAIS ET PERTES PECUNIAIRES	3 188 859 €
PERTES D'EXPLOITATION	
Marge brute assurée sur une période d'indemnisation de 24 mois	7 500 000 €
VALEUR VENALE ET AIDE FINANCIERE	5 653 000 €

Les principales franchises applicables à la police d'assurance multirisques ont été fixées à 3 500 euros par sinistre en cas de dommages matériels et, en ce qui concerne les pertes d'exploitation, à 3 jours avec un minimum équivalent à 3 500 euros.

La limitation contractuelle d'indemnité par établissement est de 19 500 000 euros.

Responsabilité civile générale et professionnelle

Les garanties principales accordées au titre de cette police sont les suivantes :

TOUS DOMMAGES CONFONDUS (PAR SINISTRE ET PAR ANNEE)	15 000 000 €
Dommages matériels et immatériels non consécutifs	6 100 000 € / sinistre
Dommages immatériels non consécutifs	3 050 000 € / annuel
Faute inexcusable par suite accidents du travail ou maladie professionnelle	2 000 000 € / annuel
Dommages matériels et immatériels d'incendie, d'explosion ou d'eau ayant pris naissance dans les locaux d'activité	305 000 € / sinistre
L'ensemble des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs à un même sinistre pour ceux résultant de pollution accidentelle	750 000 € / annuel
Vol par préposés	150 000 € / annuel
Responsabilité civile dépositaire	2 fois le plafond de la Sécurité Sociale, conformément à la loi n° 92-614 du 6 juillet 1992 (par déposant)

La franchise en cas de sinistre est fixée à 3 500 euros pour tous dommages matériels et immatériels. Il n'est fait application d'aucune franchise en cas de dommages corporels.

Autres assurances

Le groupe MEDICA considère que les autres couvertures d'assurances, notamment celles afférentes à la flotte automobile ou à la responsabilité des mandataires sociaux sont conformes aux standards de garanties et capacités de couvertures permises par les marchés d'assurances.

Les établissements du groupe MEDICA situés en Italie sont quant à eux couverts par des polices d'assurance propres conclues localement auprès d'assureurs italiens et fournissant des garanties que le groupe estime conformes aux standards du marché.

5. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration.

- Les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration sont assumées par Monsieur Jacques Bailet. Madame Christine Jeandel occupe les fonctions de Directeur Général Délégué non administrateur.
- Les conditions de préparations et d'organisation de travaux du Conseil d'administration et les règles de gouvernance d'entreprise sont détaillées dans le rapport du Président établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce.
- Dans le cadre du projet d'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Paris, la Société a nommé à compter du 12 février 2010, trois membres indépendants, Madame Catherine Soubie, Monsieur Gilles Cojan, ainsi que Monsieur Guy de Panafieu, pour une durée de 3 ans (soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012).

Pour une information complète, le tableau ci-dessous présente la situation des mandats des membres du Conseil au cours des 5 dernières années :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Âge	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercées en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
Jacques Bailet	59 ans	Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012	Président-Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> - Président Directeur Général – administrateur de Société Financière Médica (SFM) - Président Directeur Général - administrateur de MEDICA France - Président du Conseil d'administration d'Aetas - Président de la SAS Les Quatre Trèfles - Administrateur de PROJENOR - Représentant de MEDICA SA, gérant de Société Civile d'Investissement Groupe MEDICA - Représentant de MEDICA SA, gérant de Société Civile d'Investissement Groupe MEDICA II - Gérant de ISTAR Industries - Représentant de MEDICA France, gérant de Topaze

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Âge	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercées en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
				<ul style="list-style-type: none"> - Représentant de MEDICA France, gérant de Les Pins - Représentant de MEDICA France, gérant de la SCI CMA - Représentant de MEDICA France, gérant de la SCI CCN - Gérant de l'Institut des Bonnes Pratiques
				<p style="text-align: center;"><i>Mandats ayant expirés au cours des cinq derniers exercices</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentant de MEDICA France, gérant de La Roche Samuel - Représentant de MEDICA France, gérant de la SCI Rochette - Représentant de MEDICA France, membre du conseil de surveillance d'INVAMIS - Président du conseil d'administration de QUALITE ET SANTE SUISSE - Représentant de SIF, administrateur de QUALISANTE - Co-gérant de Gestion de Maison de Retraite - Président du conseil d'administration de Projenor
André François-Poncet	57 ans	Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Picard Surgelés SA - Administrateur de Picard Groupe (anciennement dénommée OBO2) SA - Membre du conseil de surveillance de OBO1 SAS - Membre du conseil de surveillance de SFM SA - Administrateur de Climatique de Super Cannes SCI - Gérant de Bauches 7 SCI - Gérant de BC-European Capital VIII-35 SC - Président de LMBO Europe SAS

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Âge	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercées en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
				<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Elifin SA - Administrateur de Novalis SAS - Administrateur de OBO8 SAS
Jean-Baptiste Wautier	41 ans	Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Président du conseil de surveillance de OBO1 SAS - Président du conseil de surveillance de MEDICA SA - Président de OBO7 SAS - Gérant de BC-European Capital VIII-35 SC - Gérant de BC-European Capital VIII-37 SC - Administrateur de TBU-3 International SA - Membre du conseil de surveillance de BDR Thermea Group BV - Gérant de BC Partners Sarl - Président de OBO1 SA (avant transformation SAS)
Denis Villafranca	38 ans	Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012	Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du conseil de surveillance de MEDICA SA - Membre du conseil de surveillance de OBO1 SAS - Administrateur de Amadelux Investments SA - Administrateur de Amadeus International Sarl - Administration de Amadeus IT Group SA - Administrateur de WAM Acquisition SA - Administrateur de OBO6 SA - Président de OBO5 SAS - Administrateur de OBO4 SA - Gérant de BC Partners Sarl - Gérant de BC European Capital VIII-36 SC - Administrateur de Serafina Holding Ltd

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Âge	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercées en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
Guy de Panafieu	67 ans	Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012	Administrateur indépendant	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Serafina Acquisition Ltd - Administrateur de OBO1 SA (avant transformation SAS) - Membre du Conseil de Surveillance d'IDI - Membre du Conseil de Surveillance de Métropole Télévision (M6) - Membre du Conseil d'Administration de SANEF - Président du Conseil de Surveillance de GRAS SAVOYE
Gilles Cojan	56 ans	Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012	Administrateur indépendant	<p><i>En relation avec le groupe ELIOR (France et étranger)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Membre du Conseil de Surveillance de Bercy Présidence SAS, elle-même Gérant Commandité de HBI SCA ; Représentant d'ORI Investissements, membre du conseil de surveillance de HBI (SCA) ; Représentant d'ORI Investissements, membre du conseil de surveillance de Elior (SCA) ; Représentant d'Avenance au conseil d'Elior Finance ; Administrateur de MyChef ; Administrateur de Elichef Holding ; Administrateur de Aeroboutiques de Mexico SA (ex Latinoamericana Duty Free) ; Administrateur de Areas (SA) ; Administrateur de Operadora AeroBoutiques ; Administrateur de Textiles Deor ;

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Âge	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercées en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
				<p>Administrateur de Aero Boutiques Servicios ;</p> <p>Administrateur de Multiservicios Aeroboutiques SA ;</p> <p>Administrateur de Aerocomidas SA ;</p> <p>Administrateur de Servicios Aeroportuarios SA.</p> <p><i>Hors groupe ELIOR (France et étranger)</i></p> <p>Gérant de la société ORI Investissements (S.A.R.L.).</p> <p>Directeur général de SOFIBIM</p> <p>Directeur général d'Octant Partenaires, et représentant permanent de la société Octant Partenaires</p> <p>Directeur général de Bagatelle Investissement et Management</p> <p>Administrateur dans la société El Rancho (anciennement dénommée « Carest »)</p> <p>Administrateur de la société MEDICA</p>
				<p><i>Mandats ayant expiré au cours des cinq derniers exercices</i></p> <p><i>En relation avec le groupe ELIOR (France et étranger)</i></p> <p>Director of Elior UK Limited ;</p> <p>Director of Avenance Plc ;</p> <p>Director of Digby Trout Restaurants Ltd ;</p> <p>Director of Elior Holland Ltd ;</p> <p>Director of Elior Nederland BV ;</p> <p>Director of Eliance Restaurants Ltd ;</p> <p>Représentant d'Avenance Enseignement et Santé, Administrateur d'Eliance Belgium ;</p> <p>Administrateur de Hold and Co ;</p> <p>Directeur Général d'Avenance ;</p> <p>Directeur Général d'Eliance.</p>

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Âge	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercées en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
Catherine Soubie	45 ans	Assemblée générale ordinaire qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2012	Administrateur indépendant	<i>France et Belux :</i> Managing Director Deputy Head of Investment Banking pour la France chez Barclays Capital

Mandats ayant expirés au cours des cinq derniers exercices

- Directeur général adjoint de la société Rallye
- Administrateur de la société Mercialys
- Représentant permanent de la société Euris SAS au Conseil d'administration de la société Rallye
- Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon au Conseil d'administration de la société Banque du Groupe Casino SA
- Représentant permanent de la société Matignon Sablons au Conseil d'administration de la société Groupe Go Sport SA
- Représentant permanent de la société Finatis au Conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon
- Administrateur de la Fondation Euris
- Gérant de la société EURL Bozart
- Président du Conseil d'administration de la société Groupe Go Sport
- Administrateur de la société Groupe Go Sport
- Représentant permanent de Miramont Finance et Distribution au Conseil d'administration de Groupe Go Sport

5.2 LES COMITES

Le Conseil d'Administration peut instituer des comités dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Ces Comités ont pour vocation d'assister le conseil d'administration dans ses missions. Ainsi, lors de sa séance du 29 mars 2010, le Conseil d'administration a mis en place un comité d'audit et un comité des nominations et des rémunérations, plus amplement détaillé dans le rapport du Président prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce et annexé au présent rapport.

5.3. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

5.3.1 Intérêts et rémunérations des membres du conseil d'administration et des dirigeants

En euros	Exercice 2010 12 mois		Exercice 2009 12 mois	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération Fixe				
J. Bailet	200 000	200 000	200 000	200 000
C. Jeandel	173 000	173 000	170 000	170 000
Rémunération variable				
J. Bailet	115 000	115 000	115 000	115 000
C. Jeandel	100 000	100 000	100 000	100 000
Rémunération exceptionnelle				
J. Bailet	25 000	25 000	-	-
C. Jeandel	17 000	17 000	-	-
Avantages en nature¹⁰				
J. Bailet	3 223	3 223	3 223	3 223
C. Jeandel	2 272	2 272	2 272	2 272
TOTAL				
J. Bailet	343 323	343 323	318 223	318 223
C. Jeandel	292 272	292 272	272 272	272 272
Jetons de présence				
J. Bailet	-	-	-	-
C. Jeandel	-	-	-	-
André François-Poncet	23 850	13 425	-	-
Denis Villafranca	23 850	13 425	-	-
Jean-Baptiste Wautier	23 850	13 425	-	-
Catherine Soubie	25 850	13 425	-	-

¹⁰ Monsieur Jacques Bailet et Madame Christine Jeandel ont bénéficié d'un véhicule de fonction.

En euros	Exercice 2010 12 mois		Exercice 2009 12 mois	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Gilles Cojan	35 850	18 425	-	-
Guy de Panafieu	23 850	13 425	-	-

Par ailleurs, Monsieur Bailet est actionnaire de la Société (cf. paragraphe 6.1.1 « Répartition du capital et des droits de vote »).

Aucun plan de stock-options ou d'émission d'actions gratuites n'a été mis en place au cours de l'exercice 2010.

Le Président du Conseil d'administration perçoit une rémunération fixée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Les membres du Conseil d'administration sont rémunérés uniquement par des jetons de présence. Le montant global annuel a été fixé à 250 000 euros par l'assemblée générale du 29 juin 2010, pour l'exercice 2010 et les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'assemblée. Au titre de l'exercice 2010, le montant des jetons de présence s'est élevé à 157 100 euros.

Les modalités de répartition du montant global des jetons de présence sont fixées par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration. Une partie fixe est répartie entre tous les membres du Conseil à part égale et une partie variable, répartie en fonction de l'assiduité des membres aux réunions du Conseil d'administration et des comités dont ils font partie. Il a également été décidé d'allouer à chaque Président de comité spécialisé un montant fixe

Monsieur Jacques Bailet a renoncé à l'attribution de ses jetons de présence.

Monsieur André François-Poncet a renoncé à l'attribution de ses jetons de présence en sa qualité de Président du Comité des Nominations et Rémunérations.

5.3.2 Engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnité ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
J. Baillet	Oui ¹¹			Non	Oui ¹²		Oui ¹³	
<u>Début de mandat</u>								
9 novembre 2009								
<u>Fin de mandat</u>								
Assemblée générale se prononçant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012								

5.3.3 Montant total des sommes provisionnées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Le montant total des sommes provisionnées dans MEDICA SA aux fins du versement des avantages postérieurs à l'emploi s'élevaient respectivement à 81 134 euros au 31 décembre 2010 contre 73 538 euros au 31 décembre 2009.

¹¹ Il est précisé que le contrat de travail de Monsieur Jacques Baillet a été suspendu le 10 février 2010 durant la durée de son mandat.

¹² Indemnité forfaitaire de rupture de son contrat de travail lui octroyant, en cas de rupture de contrat (hors cas de faute lourde), une indemnité d'un montant équivalent à 18 mois de salaire de référence (calculé sur la moyenne de la part fixe et variable de son salaire au cours des 24 mois préalablement à la rupture du contrat de travail), prime annuelle comprise. A la date du présent document, cette indemnité n'est pas liée à des conditions de performance.

¹³ Indemnité de non concurrence égale à 30 % du dernier salaire fixe mensuel pendant 12 mois à compter de la date de rupture effective du contrat.

6. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

6.1 ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ

6.1.1 Répartition du capital et des droits de vote

A la date du présent rapport et à la connaissance de la Société, le capital existant de la Société se répartit de la façon suivante (sur la base des déclarations de franchissements de seuils communiquées à la Société) :

Actionnaires	Actions ordinaires	
	Nombre d'actions	% en capital et droits de vote
TBU 3 International ¹	21 604 289	45,10 %
J. Baillet	968 186	2,02 %
C. Jeandel	590 391	1,23 %
Société Civile d'Investissement du Groupe MEDICA ²	183 352	0,38 %
Société Civile d'Investissement du Groupe MEDICA II ²	12 652	0,03 %
FCPE Groupe MEDICA France	53 578	0,11 %
PREDICA ³	5 408 660	11,29 %
Threadneedle Asset Management Holdings Limited (filiale indirecte de Ameriprise Financial, Inc.) ⁴	1 903 868	3,97 %
AMUNDI, Société Générale Gestion, Etoile Gestion SNC ⁴	980 626	2,05 %
Autres actionnaires	16 198 585	33,81 %
Total	47 904 187	100 %

¹ TBU 3 International SA : société détenue par des fonds et véhicules conseillés par BC Partners. BC Partners est une société de capital-investissement internationale présente à Londres, Paris, Milan, Hambourg, Genève et New-York.

² Ces sociétés civiles d'Investissement ont pour objet la prise d'une participation au sein de MEDICA, elles regroupent certains cadres de direction.

³ Filiale de Crédit Agricole Assurances.

⁴ sur la base de déclarations de franchissements de seuils statutaires adressés à la Société

6.1.2 Participation des salariés au capital social

Le Fonds Commun de Placement du Groupe MEDICA France, détient 53 578 actions, soit 0,11 % du capital social de la Société MEDICA au 31 décembre 2010.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société, il a été proposé lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 janvier 2010, le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés dans laquelle plus de 3 000 salariés ont souscrit. Par conséquent, il n'y a pas lieu de statuer sur une telle augmentation en 2011 en application des dispositions de l'article L3332-18 du code du travail.

6.2 TABLEAU DES DELEGATIONS DE COMPETENCE EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Les délégations et autorisations d'émettre des actions ou autres valeurs mobilières et les principales autorisations financières consenties lors de l'Assemblée générale mixte du 29 juin 2010 sont les suivantes :

Résolution	Objet de la résolution	Montant maximal	Durée de l'autorisation (à compter du 29 juin 2010)
7 ^{ème}	Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions	10 % capital social de la Société au moment du rachat Prix maximum de rachat : 30 euros Montant maximum de rachat : 55 960 398 euros	18 mois
10 ^{ème}	Autorisation de réduire le capital social de la Société par annulation des actions détenues en propre	10 % du montant du capital social existant à la date de l'annulation	24 mois
11 ^{ème}	Augmentation de capital avec suppression du DPS par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances par voie d'offre au public	6 millions d'euros (actions)/ 300 millions d'euros (titre de créance) à imputer sur le plafond nominal global de la 24 ^{ème} résolution	26 mois
12 ^{ème}	Augmentation de capital avec suppression du DPS par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital par placement privé	6 millions d'euros (actions)/ 300 millions d'euros (titre de créance) à imputer sur le plafond nominal global de la 24 ^{ème} résolution et dans la limite de 20 % du capital social par an ou tout autre pourcentage maximum qui pourrait être prévu par la loi	26 mois
13 ^{ème}	Augmentation de capital avec maintien du DPS par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement et/ou à terme au capital de la Société	12,2 millions d'euros (actions)/ 300 millions d'euros (titres de créances) à imputer sur le plafond nominal global de la 24 ^{ème} résolution	26 mois
14 ^{ème}	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe avec suppression du DPS par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société	100 000 euros à imputer sur le plafond nominal global de la 24 ^{ème} résolution	26 mois
15 ^{ème}	Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	3,7 millions d'euros à imputer sur le plafond nominal global de la 24 ^{ème} résolution	26 mois

Résolution	Objet de la résolution	Montant maximal	Durée de l'autorisation (à compter du 29 juin 2010)
16 ^{ème}	Augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer les apports en nature consentis à la Société, sans DPS	10 % du capital social à imputer sur le plafond nominal global de la 24 ^{ème} résolution	26 mois
17 ^{ème}	Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires	15 % de chaque émission dans la limite du plafond nominal global de la 24 ^{ème} résolution	26 mois
18 ^{ème}	Autorisation d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'OPE initiée par la société sur les titres d'une autre société avec suppression du DPS	6 millions d'euros à imputer sur le plafond nominal global de la 24 ^{ème} résolution	26 mois
19 ^{ème}	Autorisation d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en fixant librement le prix d'émission sans DPS	10 % du capital social à imputer sur le plafond nominal global de la 24 ^{ème} résolution	26 mois
20 ^{ème}	Autorisation d'utiliser les délégations d'augmentation ou de réduction du capital social en période d'offre publique visant les titres de la Société		26 mois
21 ^{ème}	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions	1 % du capital social à imputer sur le plafond nominal global de la 24 ^{ème} résolution ¹⁴	38 mois
22 ^{ème}	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du groupe ou de certains d'entre eux	0,5 % du capital social à imputer sur le plafond nominal global de la 24 ^{ème} résolution	38 mois
23 ^{ème}	Délégation de compétence au Conseil d'administration d'émettre des bons de souscription d'actions (« BSA ») ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (« BSAAR ») au bénéfice de	200 000 euros à imputer sur le plafond nominal global de la 24 ^{ème} résolution Prix minimum : 110 % de la moyenne des cours de clôture de l'action de la Société pour les 20 séances de bourse précédant la date	18 mois

¹⁴ En cas d'utilisation cumulée de la délégation de compétence visée à la vingt-et-unième résolution et de la délégation de compétence visée à la vingt-deuxième résolution, le nombre total d'actions attribuées et/ou émises ne pourra en aucun cas représenter plus de 1 % du capital social.

Résolu- tion	Objet de la résolution	Montant maximal	Durée de l'autorisation (à compter du 29 juin 2010)
	salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires	à laquelle auront été arrêtés l'ensemble des termes et conditions des BSA/BSAAR et les modalités de leur émission	
24 ^{ème}	Plafond nominal global	12,2 millions d'euros pour les augmentations de capital 300 millions d'euros pour les titres de créances	26 mois

6.3 ACTIONS DETENUES PAR LA SOCIETE OU POUR SON COMPTE PROPRE (ARTICLE L.225.211 DU CODE DE COMMERCE)

Depuis le 3 mars 2010, le groupe MEDICA a confié à EXANE BNP PARIBAS l'animation de son titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers. Pour la mise en œuvre de ce contrat, renouvelable annuellement par tacite reconduction, une somme de 2 000 000 euros a été affectée au compte de liquidité.

Conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce et à l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, il est ici précisé que la Société, au titre du contrat de liquidité, a effectué en Bourse, depuis le début du programme et en date de dénouement du 31 décembre 2010 les opérations suivantes :

La Société a acquis 465 074 de ses propres actions pour une valeur de 6,7 millions d'euros (soit une valeur unitaire moyenne de 14,44 euros).

Sur la même période, la Société a cédé 366 023 de ses propres actions pour une valeur de cession globale de 5,3 millions d'euros (soit une valeur unitaire moyenne de 14,43 euros).

Au titre du contrat de liquidité confié en date du dénouement du 31 décembre 2010, la Société détenait 103 820 actions pour une valeur de 1,4 million d'euros, soit 0,2 % du capital social.

6.4 AVIS DE DETENTION ET ALIENATION DES PARTICIPATIONS CROISEES RECAPITULATIF DES OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET PERSONNES LIEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

Néant

6.5 DECLARATIONS DE FRANCHISSEMENT DE SEUILS

6.5.1 Déclaration de franchissement de seuils légaux

Au cours de la période du 10 février 2010 au 31 décembre 2010, les actionnaires suivants ont déclaré un franchissement de seuil auprès de l'AMF :

Déclarant	Date	Type	Nombre d'actions/de droits de vote ⁽²⁾	Pourcentage du capital et des droits de vote ⁽¹⁾ ⁽²⁾	Avis AMF
BNP Paribas	18/02/2010	Hausse	3 009 998	6,28 %	210C0174
Crédit Agricole SA	18/02/2010	Hausse	5 408 820	11,29 %	210C0176
BNP Paribas	19/02/2010	Baisse	256 950	0,54 %	210C0184
TBU-3 International	23/02/2010	Baisse	21 604 289	45,10 %	210C0191

⁽¹⁾ Sur la base des informations communiquées par la Société, en application des dispositions de l'article L. 233-8 du Code de commerce et de l'article L. 223-16 du règlement général de l'AMF à la date de déclaration de franchissement de seuil, étant précisé que le nombre total de droits de vote publié mensuellement est calculé, conformément à l'article L. 223-11 du règlement général de l'AMF, sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés potentiellement des droits de vote, y compris, le cas échéant, les actions privées de droit de vote (actions auto détenues et d'autocontrôle).

⁽²⁾ les statuts de la Société ne prévoient pas de droits de vote double

Le texte intégral de ces déclarations est consultable sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

6.5.2 Déclaration de franchissement de seuils statutaires

Le 16 novembre 2010, la société *Threadneedle Asset Management Holdings Limited*, dont le siège social est situé à Londres, a déclaré à la Société plusieurs franchissements de seuils statutaires :

Date	Type	Nombre d'actions/de droits de vote	Pourcentage du capital et des droits de vote
9/02/2010	Hausse	1 023 000	2,136 %
7/07/2010	Hausse	1 922 560	4,013 %
9/11/2010	Baisse	1 903 868	3,974 %

Le 6 janvier 2011, les trois sociétés de gestion fondamentale du groupe AMUNDI (AMUNDI, SOCIETE GENERALE GESTION, ETOILE GESTION SNC) ont adressés à la Société une déclaration commune de franchissement de seuils de 2 % réalisé le 5 janvier 2011.

Date	Type	Nombre d'actions/de droits de vote	Pourcentage du capital et des droits de vote
5/01/2011	Hausse	980 626	2,05 %

6.6 OPERATIONS DE RACHAT D' ACTIONS

NEANT

6.7 ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS DES DIRIGEANTS ET PERSONNES LIEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE (L.621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

A l'exception des opérations d'augmentation de capital social liées à l'introduction de la Société le 12 février 2010, auxquelles ont participé les dirigeants, aucune opération sur les titres de la Société n'a été opérée par les dirigeants de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

6.8 ELEMENTS SUSCEPTIBLES D' AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D' OFFRE PUBLIQUE (SUIVANT L'ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE)

A la date de l'établissement du présent rapport :

- La répartition du capital est décrite au paragraphe « 6.1.1 Répartition du capital social et des droits de vote de la Société MEDICA » ;
- Il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ;
- Il n'existe pas à la connaissance de la Société de pacte d'actionnaires ;
- Il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôles particuliers ;
- Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'administration sont les règles légales ;
- Il n'existe pas d'accords prévoyant d'indemnités pour les dirigeants en cas de cessation ou changement de fonctions dans le cadre d'une offre publique.

7. PERSPECTIVES D'AVENIR POUR LE GROUPE MEDICA

7.1 STRATEGIE

Le groupe MEDICA poursuit une stratégie de croissance maîtrisée afin d'affirmer sa position d'acteur de référence de la prise en charge de la dépendance en France et en Italie et de conforter sa rentabilité opérationnelle. Cette stratégie de croissance vise à répondre aux besoins croissants de la population dépendante, tant en France qu'en Italie, où le groupe MEDICA est présent. Dans ce contexte favorable, le groupe MEDICA n'entend pas modifier de manière substantielle la répartition sectorielle et géographique de ses activités.

Cette stratégie s'articule autour des principaux axes suivants :

Poursuivre une croissance organique élevée par une politique dynamique de création et de restructuration d'établissements tout en confortant la rentabilité opérationnelle de ses établissements

Mener une politique active de création d'établissements

Le groupe MEDICA entend intensifier la politique active de création d'EHPAD qu'il mène depuis plusieurs années en s'appuyant sur une présence établie dans l'ensemble des régions françaises métropolitaines, un taux de conventionnement tripartite de 100 % et la qualité certifiée de ses établissements. Ces trois facteurs contribueront à conforter encore sa crédibilité, notamment auprès des autorités délivrant les autorisations d'exploitation.

Le groupe MEDICA s'appuiera sur la visibilité, la capacité financière renforcée et le savoir-faire dont il bénéficie en tant qu'acteur de référence, afin de mettre en œuvre ses projets dans le cadre du futur système d'appels à projets piloté par les ARS au niveau régional.

Dans le secteur sanitaire en France, et en conformité avec les politiques de santé régionales, le groupe MEDICA continuera de chercher à déposer des demandes de création et ou de spécialisation d'établissements dans le cadre notamment des nouveaux besoins identifiés par les SROS en cours de révision et de la mise en œuvre de la réforme des établissements sanitaires.

Poursuivre une politique dynamique de restructuration

Conformément à ses objectifs en matière de qualité, le groupe MEDICA entend procéder chaque année à des opérations d'amélioration de la qualité hôtelière de ses infrastructures et à des restructurations d'établissements. Ces opérations devraient permettre d'optimiser la marge opérationnelle des établissements concernés, plus particulièrement dans le secteur sanitaire, dans la mesure où elles induisent généralement un accroissement de la capacité d'accueil et la prise en charge de pathologies plus lourdes impliquant un revenu plus élevé. Elles contribueront également à accroître l'attractivité et donc à conforter la rentabilité de l'ensemble de ses établissements.

Conforter la rentabilité des établissements grâce à une politique commerciale dynamique

Le groupe MEDICA mène une politique commerciale dynamique fondée sur le *yield management*, visant à optimiser le chiffre d'affaires par lit et par jour.

Dans le secteur EHPAD, le groupe MEDICA entend poursuivre le développement d'outils marketing et commerciaux permettant d'optimiser la démarche commerciale de chaque établissement, cette approche devrait également permettre de conforter le taux d'occupation global des établissements du groupe MEDICA.

En matière de tarifs, dans le secteur EHPAD, le groupe MEDICA s'appuiera sur sa bonne connaissance du marché et du tissu concurrentiel local, ainsi que sur la qualité de ses établissements afin d'optimiser le positionnement tarifaire de ses prestations d'hébergement et

son *yield management*, en particulier pour les nouveaux résidents. Dans le secteur sanitaire, le groupe MEDICA cherchera à renforcer la prise en charge de résidents atteints de pathologies plus lourdes nécessitant une prise en charge plus spécialisée lui permettant de bénéficier de tarifs journaliers supérieurs.

Par ailleurs, le groupe MEDICA poursuivra le développement de son offre de services annexes auprès de ses résidents et patients.

Poursuivre une politique de croissance externe ciblée afin d'accroître sa présence dans des zones à forte densité démographique et à fort revenu

Le groupe MEDICA entend poursuivre une politique de croissance externe ciblée en fonction des opportunités de marché, en France et en Italie. Cette politique s'appuiera sur un savoir-faire reconnu en matière d'acquisition et d'intégration ainsi que sur la taille du groupe MEDICA lui conférant une position privilégiée pour participer à la consolidation d'un secteur fragmenté comportant de véritables barrières à l'entrée.

La politique d'acquisition prendra en compte, outre les critères de rentabilité stricts fixés par la Direction Générale, visant au caractère relatif des investissements, la localisation des établissements cibles, ainsi que le positionnement en termes d'offre de soins, de capacité d'accueil, et leur potentiel d'évolution.

En Italie, le groupe MEDICA constitue déjà un acteur significatif dans le secteur EHPAD, présent sur des régions à forte densité de population caractérisées par un produit intérieur brut supérieur à la moyenne nationale. Il entend s'appuyer sur son expérience de développement et d'intégration réussie pour mettre en œuvre sa stratégie de croissance ciblée.

Maintenir une politique active de gestion immobilière visant à optimiser la structure patrimoniale et la flexibilité financière

Le groupe MEDICA entend poursuivre une politique de gestion immobilière active qui s'appuiera notamment sur des relations privilégiées tissées avec des investisseurs diversifiés issus du secteur privé (sociétés foncières cotées), du secteur de l'économie mixte ou encore spécialisées dans le logement social ainsi que sur une flexibilité financière renforcée suite à son introduction en bourse.

Le groupe MEDICA poursuivra ainsi une approche pragmatique en ce qui concerne la détention de ses actifs immobiliers, visant à maintenir un ratio de détention, en pleine propriété ou au moyen de crédits-bails, d'environ 30 %, ce qui constitue un bon compromis entre l'accroissement de sa valeur patrimoniale et la flexibilité financière nécessaire à son développement futur.

Continuer d'inscrire ses activités dans une démarche qualitative exigeante et dans le respect de valeur éthiques reconnues

Le groupe MEDICA accorde une attention particulière à la qualité de son parc immobilier et au niveau des prestations d'hébergement et de soins proposées au sein de ses établissements, ainsi qu'à la satisfaction de ses résidents et aux respects de valeurs éthiques strictes.

Le groupe MEDICA veillera au maintien des meilleures normes sanitaires, sécuritaires et éthiques du secteur afin de conforter sa position d'acteur de référence de la prise en charge de la dépendance. Il poursuivra, à cet égard, la politique volontariste de certification de ses établissements mise en œuvre depuis plusieurs années déjà et le développement de sa politique de formation de personnel qui le positionnent à l'avant garde des meilleures pratiques du secteur en la matière.

Le groupe MEDICA considère que cette démarche qualité devrait encore renforcer l'attractivité

de ses établissements et, de fait, contribuer à leur développement et à leur performance.

Fidéliser et renforcer une équipe de direction opérationnelle et d'experts de premier plan

La performance opérationnelle et financière ainsi que la croissance future du groupe MEDICA sont liées à l'intégration de nouveaux talents et à sa capacité à recruter, former et fidéliser des collaborateurs bénéficiant de l'expérience et des compétences dictées par les particularités de son secteur d'activité.

Le groupe MEDICA a d'ores et déjà mis en place un certain nombre d'initiatives, telles que :

- la création de programmes de formation universitaires pour ses directeurs ou futurs directeurs d'établissement ;
- des sessions intensives de formation management pour les équipes de direction de ses établissements ;
- la constitution de groupes d'experts en Bonnes Pratiques, pilotés par la Direction Médicale et Qualité ; ou
- la gestion proactive de collaborateurs clés identifiés comme collaborateurs à fort potentiel.

Le groupe MEDICA met en effet un accent particulier sur la formation et la qualification de ses équipes et entend poursuivre ces investissements créateurs de valeur contribuant à la fidélisation et la motivation de ses équipes.

Par ailleurs, au-delà de la participation de ses deux principaux dirigeants actionnaires, le groupe MEDICA a ouvert la possibilité à ses cadres dirigeants mais également à l'ensemble de ses salariés de détenir une participation indirecte au capital de la Société, et ce notamment au travers du FCPE Groupe MEDICA auquel ont souscrit près de 850 salariés lors de sa création en 2008 et plus de 3 000 salariés lors de l'augmentation de capital qui leur a été réservée dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société.

7.2 OBJECTIFS

Le groupe MEDICA considère qu'il opère sur un marché porteur et résilient, caractérisé par une croissance soutenue et prévisible des besoins, du fait notamment de l'évolution démographique sur les marchés français et italiens de la dépendance.

Il estime que sa capacité démontrée à mettre en œuvre une politique efficace de *yield management* lui permet de disposer d'un potentiel de croissance organique solide tant sur le secteur EHPAD que sur le secteur sanitaire.

Afin de poursuivre l'amélioration du yield, le groupe MEDICA dispose d'un certain nombre de leviers qu'il s'attachera à mettre en œuvre, et plus particulièrement :

- une politique de restructuration ciblée d'établissements visant à leur repositionnement tarifaire ;
- une politique de valorisation de son activité sanitaire par une politique ciblée de spécialisation ;
- l'adaptation de ses tarifs en EHPAD en fonction des caractéristiques des marchés locaux ; et
- la vente de prestations de services complémentaires.

Par ailleurs, le groupe MEDICA dispose, par le bon positionnement de son réseau d'établissements tant en France qu'en Italie, par l'expérience de ses équipes et sa capacité à appréhender les évolutions réglementaires, d'une forte capacité à obtenir des autorisations pour créer de nouveaux établissements, dans le contexte de la mise en place des appels à projets.

Enfin, par sa taille et son expérience de croissance externe maîtrisée, le groupe MEDICA est potentiellement une plateforme de consolidation significative sur le secteur de la dépendance, confortée par l'augmentation de capital réalisée en février 2010 et des financements mis en place en juin 2010 et décembre 2010 qui lui donnent une excellente flexibilité financière.

Le groupe MEDICA rappelle l'objectif affiché lors de son introduction en Bourse de faire croître son activité de 10 % minimum en 2010 et d'au moins 45 % sur la période 2010-2012. Cet objectif a déjà été dépassé en 2010 puisque le groupe MEDICA a affiché une croissance supérieure à 12 %.

Pour les années suivantes, le groupe MEDICA prévoit de réaliser son objectif en développant une stratégie d'investissement active qui lui permettra aussi bien de procéder aux investissements nécessaires pour maintenir le haut niveau de qualité et de rentabilité de son parc actuel que de mettre en œuvre sa politique de création d'établissements et d'acquisitions sélective et maîtrisée. Le groupe MEDICA entend conduire sa stratégie de croissance en améliorant encore son ratio Endettement financier net / EBITDA, aux alentours de 3 à l'horizon 2012.

A l'appui de ce plan de développement, le groupe MEDICA dispose à février 2011 d'un potentiel identifié de croissance organique de près de 3 200 lits, se répartissant ainsi :

- 900 lits en cours de restructuration ;
- 2 300 lits en création.

Dans ce contexte, afin de poursuivre ses objectifs de croissance organique et externe, le groupe MEDICA envisage d'investir, entre 2010 et 2012, en fonction des opportunités de marché, environ 220 millions d'euros.

Cette politique sera conduite en veillant tout particulièrement au potentiel de création de valeur des opérations de croissance externe à réaliser. Le groupe MEDICA sera vigilant dans la sélection et l'examen des différentes opportunités d'acquisitions.

8. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

8.1 INFORMATIONS SOCIALES

8.1.1 Les effectifs de la Société

Présentation générale des effectifs en France

Avec environ 7 300 salariés en France et 130 en Italie¹⁵ (équivalent temps plein) répartis au sein de ses établissements au 31 décembre 2010, le groupe MEDICA constitue un acteur majeur de la prise en charge de la dépendance en termes d'effectifs.

Au 31 décembre 2010, l'ancienneté moyenne de l'effectif permanent (en contrat à durée indéterminée) est de 5,6 ans, 27 % des salariés ayant entre 5 et 9 ans d'ancienneté, 19 % ayant plus de 10 ans d'ancienneté.

Une politique de recrutement privilégiant l'expérience professionnelle

Le groupe MEDICA privilégie, dans sa politique de recrutement, l'expérience professionnelle. Aussi, au 31 décembre 2010, l'ancienneté reprise moyenne (c'est-à-dire l'ancienneté professionnelle dans le secteur d'activité) des salariés du groupe MEDICA est de 9 ans.

Pour optimiser ses recrutements, le groupe MEDICA a mis en place en 2008 un outil de type plateforme web accessible sur chacun des sites, il s'agit de MEDI-CV. Cet outil facilite la gestion mutualisée de l'ensemble des candidatures adressées au groupe MEDICA sur l'ensemble des sites par quelque canal que ce soit (accès Internet, courrier, visite, téléphone...). En 2010, le groupe MEDICA a ainsi enregistré plus de 10 905 candidatures et sélectionné près de 3 000 curriculum vitae, dont notamment 157 infirmières et 393 aides-soignantes diplômées.

Une politique de l'emploi axée sur la diversité en faveur des personnes handicapées et au bénéfice des seniors

L'insertion des personnes handicapées s'inscrit fortement dans les valeurs du groupe MEDICA qui a souhaité instaurer une véritable politique de l'emploi visant à favoriser la diversité dans l'entreprise. Afin de mener des actions pérennes et de prodiguer le meilleur suivi possible à celles-ci, une mission emploi handicap existe au sein du groupe MEDICA depuis 2007 et interagit avec de nombreux partenaires parmi les structures spécialisées (CRP, CAP Emploi, Pole Emploi, ESAT, Entreprises Adaptées...).

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le groupe MEDICA a conclu un accord d'entreprise afin de renforcer son engagement. Cet accord a été conclu avec nos partenaires sociaux, la Fédération Santé Action Sociale CGT et la Fédération des Services de Santé et des Services Sociaux CFDT auxquels s'est joint, dans le cadre d'un avenant conclu en 2009, l'Union Nationale des Syndicats Autonomes Santé et Sociaux Public et Privé.

Les résultats sont réels puisque depuis 2007 le groupe MEDICA a connu une progression de plus de 100 % du nombre de travailleurs handicapés au sein de ses effectifs, passant de 114 personnes en 2007, à 230 en 2010.

Convaincu de l'importance de la question de l'emploi des seniors au sein de la société actuelle, le groupe MEDICA et les organisations syndicales ont également décidé de renforcer leurs engagements au-delà des obligations légales. Le groupe MEDICA a ainsi signé en 2009 un accord relatif à l'emploi des seniors au niveau de la SA MEDICA France et a décliné des plans d'actions couvrant l'ensemble de ses filiales.

¹⁵ Il est rappelé qu'Aetas a signé une convention avec la coopérative sociale Punto Service en Italie pour la mise à disposition des moyens d'exploitation nécessaires au fonctionnement des établissements (hors direction et administration).

La Direction du groupe MEDICA et les organisations syndicales ont décidé de s'engager sur un objectif quantifiable en terme de maintien dans l'emploi des salariés âgés de 55 ans et plus, mais aussi en terme de recrutement de salariés âgés de 50 ans et plus.

Ils ont fait le choix de décliner dans cet accord des engagements dans les trois domaines d'actions présentés ci-après afin d'accompagner les collaborateurs seniors depuis le recrutement jusqu'à la retraite, en leur offrant toute l'aide nécessaire à la poursuite de leur deuxième partie de carrière :

- recrutement des salariés âgés de 50 ans et plus dans l'entreprise ;
- anticipation de l'évolution des carrières professionnelles ; et
- aménagement des fins de carrière et de la transition entre activité et retraite.

Le groupe MEDICA s'est vu décerné en 2006, le Prix INNOVA pour son action en faveur de l'emploi des seniors.

Le groupe MEDICA s'assure du bon accueil de ses nouveaux salariés et a mis en place une procédure d'accueil qui comprend notamment un livret d'accueil pour chaque salarié et un guide d'intégration - « L'abrégé de la fonction de direction » - pour les nouveaux directeurs d'établissement.

Le groupe MEDICA attache également beaucoup d'importance à l'écoute de ses salariés. Chaque année, il fait réaliser par un cabinet indépendant un baromètre social. Un journal interne trimestriel diffusé au domicile de chaque salarié a été mis en place. Enfin, un intranet et une base de données documentaire MEDIGED, accessibles sur tous les sites permettent aux salariés de disposer d'un ensemble d'informations régulièrement mis à jour.

Répartition des effectifs en France

Le tableau suivant indique la ventilation des effectifs en France par fonction au 31 décembre 2009 et 2010 en équivalent temps plein¹⁶ :

Fonction	Effectif au 31 décembre 2010	Effectif au 31 décembre 2009
Administration et logistique	919,3	836,9
Animation et assistantes sociales	131,0	105,3
Aides-soignantes diplômées et aides médico-sociales	1 742,2	1 434,3
Auxiliaires médicaux	101,3	98,2
Agents de vie sociale	2 819,1	2 441,6
Personnels de cuisine	455,6	413,1
Infirmières diplômées d'Etat	893,4	808,9
Médecins	121,0	110,5
Psychologues	56,3	42,8
Pharmaciens	31,8	31,4
TOTAL	7 270,9	6 322,8

¹⁶ Ces effectifs comprennent le personnel en contrat à durée indéterminée et le personnel en contrat à durée déterminée, à temps plein et à temps partiel, en équivalent temps plein au 31 décembre 2009 et 2010.

Le tableau suivant indique la ventilation des effectifs en France par type d'établissement au 31 décembre 2009 et 2010 en équivalent temps plein :

Catégorie d'établissement	Effectif au 31 décembre 2010	Effectif au 31 décembre 2009
Secteur EHPAD	5 233,4	4 350,0
Secteur sanitaire	1 754,1	1 705,3
Services supports et directeurs d'établissements	283,4	267,5
TOTAL	7 270,9	6 322,8

Le tableau suivant indique la ventilation des effectifs par catégorie de contrat de travail en France au 31 décembre 2009 et 2010 :

	Contrats à durée déterminée	Contrats à durée indéterminée
Effectifs au 31 décembre 2010 (en %)	16 %	84 %
Effectifs au 31 décembre 2009 (en %)	15 %	85 %

Les directeurs d'établissement

Chacun des établissements est dirigé par un directeur d'établissement, qui joue un rôle clé dans l'organisation du groupe MEDICA. Les directeurs d'établissement représentent la Direction Générale du groupe MEDICA au sein de chaque établissement, notamment auprès des autorités de tutelle locales. Ils assurent le développement commercial de leur activité et ont pour objectif de garantir un niveau de taux d'occupation optimal par des relations régulières avec les familles et les prescripteurs. Ils veillent à l'équilibre de leurs budgets par le suivi d'indicateurs financiers (optimisation du chiffre d'affaires et de la rentabilité), et ils gèrent leurs équipes en garantissant un bon climat social.

Les directeurs d'établissement s'engagent chaque année dans un contrat d'objectifs qui définit une rémunération complémentaire éventuelle sous forme de bonus. Ce contrat prend en compte des objectifs économiques sur le niveau des revenus de chaque établissement et sa rentabilité en termes de RBE hors immobilier, et des objectifs de type qualitatifs, tels que le niveau de satisfaction clientèle, ou la pertinence de la démarche qualité.

Le poste de directeur d'établissement d'appui a été créé en Janvier 2008, afin de proposer à des profils jeunes diplômés Master 2 Management de la santé ou des profils soignants, un réel apprentissage en situation réelle du métier de directeur d'établissement. L'intérêt pour MEDICA est de faire vivre, à moyen terme, un vivier de futurs directeurs d'établissements « juniors » qui exerce, parallèlement à leur formation, des fonctions d'adjoints ou des missions de remplacement, formant ainsi l'intéressé au métier et à ses complexités.

CONVENTION COLLECTIVE ET ACCORDS D'ENTREPRISE

Les établissements du groupe MEDICA situés en France sont soumis à la convention collective unique (« CCU ») de l'hospitalisation privée à but lucratif en date du 18 avril 2002 (brochure J.O. n° 3307). Cette CCU annule et remplace les 5 conventions collectives conclues antérieurement (« Cliniques de convalescence et établissements d'accueil pour personnes âgées », « Hospitalisation privée », « Hospitalisation privée à but lucratif », « Établissement

pour enfants et adolescents » et « Suite et réadaptation (Établissements privés) »¹⁷). Elle s'applique à l'ensemble des établissements de diagnostics, de soins et de réadaptation fonctionnelle (avec ou sans hébergement), ainsi qu'aux établissements d'accueil pour personnes handicapées et pour personnes âgées.

La CCU est complétée par une annexe médico-sociale, en date du 10 décembre 2002, contenant des dispositions particulières pour les établissements médico-sociaux accueillant des personnes âgées et s'appliquant depuis le 1^{er} janvier 2003.

La CCU comporte des dispositions sur l'exercice du droit syndical, les contrats de travail, la durée du travail, notamment les modalités de repos pour les personnels en roulement et le personnel de nuit, la rémunération conventionnelle, calculée sur la base de la valeur du point appliquée à des coefficients issues des grilles de classification conventionnelles. Cette valeur du point et ces grilles font généralement l'objet de négociation et de revalorisation chaque année au sein de la branche professionnelle.

Cette convention prévoit l'application au sein du secteur sanitaire d'une rémunération annuelle minimale garantie. Cette rémunération minimale n'est pas applicable au secteur EHPAD. Enfin, un certain nombre d'indemnités pour sujétions sont prévues, par exemple pour travail de nuit, de dimanche ou de jours fériés, l'ancienneté étant prise en compte soit au niveau du coefficient attribué dans le secteur sanitaire, soit au travers d'une majoration du salaire conventionnel dans le secteur EHPAD.

Concernant la prévoyance, la CCU définit les niveaux de couverture à appliquer dans le cadre des maladies non professionnelles et des accidents de trajet. Elle permet de suspendre le contrat de travail, pendant une période maximale déterminée, au-delà de laquelle l'employeur peut rompre le contrat de travail, s'il apparaît indispensable de remplacer effectivement le salarié malade, mais le salarié bénéficiera alors d'une priorité d'embauche pendant un an.

La CCU définit également le maintien de rémunération en cas d'invalidité et définit un capital décès et une rente d'éducation.

De manière à mettre en œuvre cette couverture pour l'ensemble de ces salariés dans les meilleures conditions économiques et avec une qualité de services reconnue, le groupe MEDICA a confié en 2010 l'ensemble de ces contrats au courtier DEXIA Prévoyance.

Concernant les accords collectifs, le groupe MEDICA a signé avec ses représentants un accord relatif aux négociations annuelles sur les rémunérations et les conditions de travail en 2006, 2007, 2008 et 2010. De nombreux accords ont par ailleurs été signés au cours de cette même période et notamment :

- portant sur la mise en place d'un CHSCT unique (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail) en 2004, ayant fait l'objet d'avenants en 2006 et en 2009 ;
- relatif à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, comportant un volet « senior » en 2008 ;
- en faveur de l'emploi des personnes handicapées en 2008 ;
- relatif à l'emploi des seniors en 2009 ;
- un accord de méthode relatif à la mise en place d'une classification des emplois propre au groupe MEDICA en 2010.

¹⁷ En outre, certains autres accords restent en vigueur, notamment l'accord du 27 juin 2000 sur la réduction et l'aménagement du temps de travail du secteur de l'hospitalisation privée et du secteur social et médico-social et son avenant du 8 novembre 2000, ainsi que l'accord du 15 février 1996 sur la formation professionnelle continue.

Participations

La Société a mis en place dans ses principales filiales des accords de participation en faveur de ses salariés ayant plus de 3 ou 6 mois d'ancienneté. Cette participation est calculée sur la base du bénéfice net des filiales concernées et prend en compte à la fois l'ancienneté et le niveau de rémunération de chaque salarié.

En 2008 le groupe MEDICA a mis en place un Plan d'Épargne Groupe (« PEG »). Ce dispositif est composé de trois supports d'investissement dont notamment le FCPE groupe MEDICA France, investi en actions MEDICA, société holding du groupe MEDICA. Les deux supports complémentaires sont les FCPE Arcancia label Sécurité et FCPE Arcancia Label Equilibre et Solidaire, ces deux fonds sont gérés par la Société Générale de Gestion « S2G ». Lors de la première période de souscription en 2008, 850 salariés environ ont souscrit des parts du FCPE groupe MEDICA France et plus de 3 000 salariés ont souscrit dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société en février 2010.

A la connaissance de la Société, le montant de la participation des salariés au capital social de la Société au 31 décembre 2010, au sens de l'article 225-102 du Code de commerce, était de 0,11 %.

Aucun plan de stock-options ou d'émission d'actions gratuites n'a été mis en place au cours de l'exercice 2009 et de l'exercice 2010.

Comité de groupe

Le groupe MEDICA a mis en place au niveau de la société MEDICA France SA, un comité de groupe, instance de représentation des salariés au niveau du groupe MEDICA.

Ce comité de groupe, mis en place le 3 juillet 2006, constitue un organe de dialogue social à l'échelon de l'ensemble du groupe MEDICA en France et une institution d'information destinée à favoriser l'échange de vues et la concertation. Ce comité de groupe ne se substitue pas aux institutions représentatives du personnel propres à chaque entreprise entrant dans son périmètre, qui conservent l'intégralité de leurs fonctions et attributions.

8.1.2 La formation et la qualification des équipes

La formation et la qualification des équipes

Le groupe MEDICA met un accent particulier sur la formation et la qualification de ses équipes au travers d'un programme de formation qui répond en temps réel aux besoins des personnels pour améliorer leurs capacités à prendre en charge l'évolution de la dépendance.

La formation professionnelle au sein du groupe MEDICA

La performance du groupe MEDICA repose sur la qualité et l'implication de ses salariés. C'est pourquoi le groupe MEDICA s'efforce de développer les compétences de ses équipes, renforçant ainsi la contribution de chacun aux objectifs qualitatifs et économiques du groupe.

Selon le baromètre social 2010 réalisé par l'institut de sondage CSA, la formation constitue le premier critère de motivation au sein des établissements du groupe MEDICA. La formation au sein du groupe MEDICA contribue en effet fortement à la fidélisation et à la motivation des équipes. Elle constitue un réel outil de management et un investissement créateur de valeur.

Cette formation est assurée à la fois par les équipes de l'Institut des Bonnes Pratiques mais également par des organismes de formation experts dans notre secteur d'activité et / ou dans leur domaine d'intervention.

L'Institut des Bonnes Pratiques

Le groupe MEDICA a créé au début de l'année 2003, l'Institut des Bonnes Pratiques, centre de formation exclusivement dédié à tous les collaborateurs du groupe MEDICA, et véritable outil de déploiement des Bonnes Pratiques et de valorisation du salarié, qui améliore, au travers de formations diverses, la qualité de service.

Aujourd'hui l'Institut des Bonnes Pratiques compte des formateurs permanents, qui ont essentiellement en charge le déploiement sur les établissements des formations dans le domaine médical et éthique, tels que : l'accompagnement des personnes âgées en fin de vie, les bases de la gérontologie, la prévention du risque de maltraitance, les relations familles/équipes, la gestion du stress.

Au titre de l'exercice 2010, près de 2 600 collaborateurs ont ainsi été formés par l'Institut des Bonnes Pratiques, soit près de 36% des effectifs du groupe MEDICA.

Les Partenariats de formation

Toujours dans l'optique de développer les compétences de ses collaborateurs mais également en vue d'inciter les échanges et les apports de concepts nouveaux, le groupe MEDICA fait également appel à des organismes de formation et des écoles experts dans leur domaine (cabinet d'avocat sur la responsabilité des directeurs d'établissement, France Alzheimer pour des formations spécifiques à l'attention des soignants, HEC, Bureau Veritas pour l'habilitation électrique, etc.).

En 2010, le groupe MEDICA a commencé à déployer sur ses maisons de retraite la formation à la méthode Montessori adaptée aux personnes désorientées. Traditionnellement utilisée auprès de jeunes enfants, la méthode Montessori a été adaptée aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés. Basée sur un savoir-faire issu des neurosciences, elle est centrée sur la communication non verbale, sensorielle et motrice. Très répandue aux Etats-Unis et dans 17 pays à travers le monde, la méthode reste peu connue en France à ce jour. Dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de vie de ses résidents désorientés et du maintien de leur autonomie, le groupe MEDICA s'est intéressé à la méthode Montessori et a souhaité tester ses bienfaits pour mieux définir le projet. Les équipes soignantes de quatre EHPAD du groupe ont ainsi bénéficié en 2010 de cette formation spécifique dispensée par la société AG&D, organisme de formation habilité en France. Suite aux premiers résultats très positifs obtenus à la fois auprès des résidents, de leurs familles et des équipes soignantes, le groupe MEDICA déploie aujourd'hui la formation à l'échelle du groupe sur une période qui s'échelonne jusqu'en 2013.

Les parcours diplômants

La volonté de proposer une prise en charge de qualité des clients associée à la volonté de favoriser l'évolution interne des collaborateurs, ont engagé le groupe MEDICA sur la voie de partenariats spécifiques visant à l'acquisition de diplômes par ses équipes. C'est ainsi que sur l'année 2010, 422 collaborateurs ont pu suivre un parcours diplômant.

Plusieurs parcours diplômants spécialisés et « originaux » sont aujourd'hui proposés aux équipes :

- Directeurs d'établissements

La Licence et le Master de Directeur d'Etablissement ont été mis en place et organisés en partenariat avec l'Université Paris XII et l'Institut National de Formation et d'Application afin de veiller à la formation de l'ensemble des directeurs des établissements MEDICA.

Cette formation, destinée à former les futurs directeurs d'EHPAD du groupe MEDICA, a débuté

en janvier 2005 et a été ouverte aux candidatures externes en 2006 à toute personne titulaire d'un Bac +2 ou ayant passé une « validation des acquis de l'expérience ». Une équipe de formateurs composée d'intervenants universitaires, de cadres du groupe MEDICA et d'intervenants extérieurs (avocats, consultants extérieurs...) a pour but de permettre aux futurs directeurs d'EHPAD et à ceux déjà en poste d'assumer leurs responsabilités avec une expertise renforcée.

- Le Diplôme d'Etat Aide Médico-Psychologique Alzheimer

Le groupe MEDICA a fait appel à l'Institut National de Formation et d'Application (Université Paris XII) pour la mise en œuvre de ce projet d'une part, et d'autre part à l'Association France Alzheimer en qualité d'« expert » en la matière. Il vise tout particulièrement à la spécialisation des équipes soignantes, leur permettant d'obtenir des diplômes reconnus par l'État destinés à améliorer la prise en charge des personnes âgées désorientées. Au 31 décembre 2010, près de 70 salariés du groupe MEDICA ont suivi cette formation.

Certains dispositifs sont également favorisés, tel que l'apprentissage pour lequel des partenariats existent, notamment en ce qui concerne le Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique. D'autres dispositifs sont par ailleurs à l'étude dans le cadre de la politique de l'emploi du groupe MEDICA, notamment par le biais de ses engagements divers en matière d'emploi de personnes handicapées ou des seniors.

8.2 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

8.2.1 *Engagement de MEDICA dans une démarche de développement durable et de maîtrise des énergies pour ses établissements*

Le groupe MEDICA, dans le cadre de sa politique de gestion des risques, s'efforce de respecter la réglementation environnementale applicable à l'ensemble de ses établissements et de minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement.

MEDICA a mis en place de nombreuses initiatives en matière de développement durable et de respect de l'environnement. Un groupe de travail constitué en juillet 2007 a lancé différents chantiers sur la consommation des fluides (eau, électricité, gaz, fioul), le traitement des déchets (cartouches, piles, ampoules...) et les émissions de CO2 de la flotte automobile.

La gestion de l'impact des activités du groupe MEDICA sur l'environnement fait partie intégrante des moyens et procédures mise en place par le groupe MEDICA au sein de l'ensemble de ses établissements dans le cadre de sa démarche qualité et de sa politique de gestion des risques.

8.2.2 *Les principales réalisations du groupe MEDICA*

- Plusieurs initiatives de **bâtiments et rénovations éco-responsables** au sein du groupe MEDICA. Ainsi, l'établissement de Saint Martin de Crau (13) ouvert en 2010, produit de l'eau chaude sanitaire à partir de **capteurs solaires**.
- Quatre établissements fonctionnant avec des **pompes à chaleur géothermique** : Les Lilas (69), Villars-Les-Dombes (01), Tarbes (65) et La Baule (44). L'établissement Claude Bernard à Oullins (69), est doté d'une isolation par l'extérieur. Ce mode d'isolation permet d'éviter les ponts thermiques, à l'origine des déperditions d'énergie.
- Création depuis janvier 2008 d'une rubrique "En vert et avec tous" dans ECHANGES, journal interne trimestriel pour **sensibiliser les salariés** aux initiatives locales et nationales.

- **Adhésion au C2DS** (Comité pour le Développement Durable en Santé) depuis 2010. Créé il y a trois ans sous le haut patronage du Ministère de la Santé et du Ministère du développement durable, le C2DS regroupe plus de 200 professionnels de santé et l'ensemble des parties prenantes du monde hospitalier en vue de créer une approche durable et solidaire des soins
- **Limitation de la consommation d'eau** : Pour l'ensemble des établissements, suppression des bouteilles d'eau et installation de fontaines à eau début 2008 au sein des salles de restaurant et courant 2010 dans les étages. Cela a permis de réduire de manière importante le volume des déchets plastiques
- **Limitation de la consommation de papier** : fin 2010, déférencement du papier 80gr pour du papier 70gr
- De nombreux **diagnostics de performance énergétiques** réalisés au sein des établissements du groupe
- Dans le cadre d'un projet « **relamping** » tous les établissements en région parisienne ont été équipés d'ampoules électriques basse consommation entre 2009 et 2010
- Etablissements équipés de **détecteurs de présence** dans les salles de bain des résidents sur les constructions

Au titre de l'exercice 2010, le groupe MEDICA n'a constitué aucune provision, ni n'a donné aucune garantie en matière de risques environnementaux et n'a versé aucune indemnité à ce titre.

9. RESULTATS SOCIAUX DE LA SOCIETE MEDICA S.A.

9.1 MEDICA SA – COMPTES SOCIAUX

MEDICA SA		(en millions d'euros)	
Eléments	2010	2009	
Chiffre d'affaires	1,4	1,2	
Résultat d'exploitation	-2,9	-0,3	
Résultat courant avant impôt	-10,7	-38,2	
Résultat net	-5,1	-26,0	
Capitaux propres	524,6	19,5	

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond à la refacturation des charges d'exploitation courante, engagées par la MEDICA SA, en sa qualité de holding opérationnelle, et en vertu d'un contrat d'assistance technique signé en date du 9 août 2006 entre la MEDICA SA et Médica France SA.

Les compétences administratives et opérationnelles apportées par MEDICA SA sont notamment les suivantes : détermination de la stratégie, coordination du développement, prise en charge de la communication, grandes orientations comptables et financières, relations avec les banques, développement marketing, croissance externe, management de la société, coordination des recrutements portant sur des postes importants.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation concernent essentiellement les charges engagées dans le cadre du contrat d'assistance technique (salaires des dirigeants, honoraires commissariat aux comptes, honoraires techniques) et des frais engagés dans le cadre du processus d'introduction en bourse de la société et des négociations du nouveau « club deal ».

Charges financières

Lors de son admission sur le marché Euronext Paris en février 2010, la société MEDICA a procédé à la conversion de l'emprunt obligataire, au remboursement de la dette mezzanine dans son intégralité d'une partie de la dette syndiquée. Le 16 Juin 2010, la société MEDICA a mis en place un nouvel emprunt de 350 M€, permettant ainsi le refinancement des emprunts existants. Ceci a eu logiquement un impact positif sur le résultat financier qui est passé de - 37,8 millions d'euros en 2009 à - 7,8 millions d'euros en 2010.

Impôts sur les bénéficiaires

MEDICA SA s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle dus par le groupe formé par elle - même et ses filiales, en application de l'article 223 A et 223 L, 6-d du C.G.I., à compter du 1^{er} Janvier 2007 pour les filiales. Ce nouveau périmètre d'intégration a placé la société MEDICA en qualité de nouvelle tête de groupe. Il prend en compte toutes les sociétés qui appartenaient au périmètre de la société mère S.F.M., ainsi que d'autres sociétés du groupe dont les critères d'exigibilité au régime ont été réunis.

La centralisation des impôts sur la société MEDICA ne devant ni léser, ni avantager les filiales, les conventions d'intégration fiscale sont rédigées de sorte que la filiale se trouve dans une situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément.

En conséquence, les conventions d'intégration fiscale ne prévoient pas de redistribution de l'économie d'impôt envers les filiales membres du groupe. Compte tenu de la situation déficitaire du groupe et de l'absence de redistribution de l'économie d'impôt, la société MEDICA a comptabilisé au titre de l'exercice 2010 un profit d'intégration fiscale d'un montant de 16,9 millions d'euros.

Capitaux propres

Le 24 janvier 2011, le conseil d'administration a décidé le principe de plusieurs augmentations de capital, parallèlement à la conversion en action des obligations convertibles, dans le cadre de son projet d'introduction en bourse de MEDICA. Celle-ci a été réalisée le 10 février 2010, se traduisant par une augmentation des capitaux propres de 20 millions d'euros à fin 2009 à 525 millions d'euros à fin 2010.

9.2 DECOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES A L'EGARD DES FOURNISSEURS PAR DATE D'ECHÉANCE

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des de l'exercice clos, le solde des dettes de la Société MEDICA S.A. à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Dette fournisseurs (En millions d'euros)	Total dette fournisseur au 31/12/2010	Hors échéances	Dettes échues à la clôture	Total Dettes non échues	Dont échéances à - de 30j	Dont échéances entre 30 et 60j	Dont échéances à 60j
Fournisseurs d'exploitation	0,23	-	-	0,23	0,13	0,10	-
Total des collectifs Fournisseurs	0,23	-	-	0,23	0,13	0,10	-
Fournisseurs factures non parvenues	0,41	0,41	-	-	-	-	-
TOTAL DETTE FOURNISSEURS AU 31/12/2010	0,65	0,41	-	0,23	0,13	0,10	-
TOTAL DETTE FOURNISSEURS AU 31/12/2009	3,40	2,20	-	1,20	0,50	0,05	0,65

9.3 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE MEDICA S.A.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître **une perte de - 5 075 286 euros**.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice de la manière suivante :

Résultat déficitaire de l'exercice - 5 075 286 euros

Apurement de la perte par prélèvement sur le poste « Prime d'émission, de fusion et d'apport », soit pour un montant de - 5 075 286 euros,

Après avoir constaté l'absence de report à nouveau déficitaire et rappelé qu'aucune distribution

de dividendes n'est intervenue au cours des trois exercices précédents, il est également proposé à l'assemblée générale de procéder à la distribution d'une somme de 0,10 euro par action composant le capital social, soit un montant de 4 790 418,70 euros, prélevé sur le poste « Prime d'émission, fusion et d'apports ».

D'un point de vue fiscal français, cette distribution ne serait pas constitutive d'un revenu distribué au sens de l'article 112 du code général des impôts mais sera considérée comme un remboursement d'apport ou de primes d'émission au sens de l'article 112-1° du code général des impôts.

9.4 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes (consolidés et sociaux) du Groupe MEDICA de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

9.5 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La Société MEDICA et les sociétés filiales du Groupe MEDICA n'ont pas effectué d'activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

9.6 PRINCIPALE FILIALE OPERATIONNELLE : MEDICA FRANCE S.A.

MEDICA France SA	En millions d'euros	
Eléments	2010	2009
Chiffre d'affaires	294,3	273,6
Résultat d'exploitation	23,7	26,6
Résultat courant avant impôt	37,0	17,9
Résultat net	29,6	9,2
Capitaux propres	151,1	120,8

Chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le chiffre d'affaires s'est élevé à 294,3 millions d'euros contre 273,6 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 7,56 %.

Cette progression est principalement liée à :

- l'augmentation du taux d'occupation avec l'ouverture de nouveaux établissements en 2010, mais également du fait de la montée en charge en 2010 des établissements ouverts en 2009, avec notamment les nouveaux établissements d'Issigeac et de Castéra Verduzan ;
- l'augmentation des tarifs moyens notamment sur le secteur EHPAD ;

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 23,7 millions d'euros contre 26,6 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -11%.

Résultat courant avant impôt

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 13,1 millions d'euros (-8,9 millions d'euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 37,0 millions d'euros contre 17,9 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette nette amélioration du résultat financier s'explique principalement l'augmentation des distributions de dividendes des filiales s'élevant pour l'exercice à un montant de 16,6 millions d'euros (vs 4,9 millions euros en 2009) mais également par des reprises de provisions nettes sur titres de sociétés civiles immobilières, pour un montant de 6,5 millions d'euros (vs une dotation nette de -4,7 millions d'euros en 2009).

Résultat net

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -0,04 millions euros contre -1,4 millions d'euros d'euros pour l'exercice précédent,
- de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise d'un montant de 1,1 millions d'euros contre 1,4 millions d'euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 6,2 millions d'euros contre 5,9 millions d'euros pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010 se solde par un bénéfice de 29,6 millions d'euros contre un bénéfice de 9,2 millions d'euros pour l'exercice précédent.

9.7 EVOLUTION DES PARTICIPATIONS DU GROUPE MEDICA (ART. L.233-6 AL.1 DU CODE DE COMMERCE)

Date de la prise de participation	Sociétés	Activité	% de participation acquis au cours de l'exercice	% de participation total à la clôture de l'exercice
1 ^{er} semestre 2010	SSR Montfavet	Immobilière	32,70	32,70
	Fontaine Bazeille	Sans activité	100	100
	Bazeille développement	Société de construction vente	100	100
	Médience	Holding	100	100
	Résid'Gest	Sans activité	100	100
	Les Parentèles de Paris 20ème	EHPAD	70	100
	Les Parentèles du Val d'Oise	EHPAD	70	100
	Les Parentèle de Maurepas	EHPAD	70	100
	Les Parentèles de Bagneux	EHPAD	70	100

2 nd semestre 2010	Le Mont Soleil	Sans activité	100	100
	JPC Consultant	holding	100	100
	Résidence Claude Debussy	EHPAD	100	100
	Pré de la Ganne	Sans activité	100	100
	Domaine des Trois Chemins	EHPAD	100	100
	Les Trois Chemins	Immobilière	100	100
	Les Oliviers	EHPAD	100	100
	146-148 Michel Jourdan	immobilière	65,89	65,89
	Médivalys	Sans activité	100	100
	Actiretraire Soulaines	Sans activité	100	100

9.8 MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Constantin Associés

Member of Deloitte Touche Tohmatsu

185 avenue Charles de Gaulle BP 136

92 524 Neuilly sur Seine

Nommé statutairement le 9 août 2006, jusqu'au 31 décembre 2012
(Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles)

M. Patrick GRIMAUD

17 rue du Sergent Bauchat

75012 Paris

Nommé statutairement, mandat renouvelé le 27 juin 2005, jusqu'au 31 décembre 2010
(Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris)

Cabinet Mazars

61 rue Henri Regnault

92400 Courbevoie,

Nommé par l'Assemblée Générale du 29 juin 2010, jusqu'au 31 décembre 2015.
(Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles)

Commissaires aux comptes suppléants

M. Jean LEBIT

18 avenue du 8 mai 1945

95200 Sarcelles

Nommé statutairement le 9 août 2006, jusqu'au 31 décembre 2012
(Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles)

M. Jean-Luc BESSON

17 rue du Sergent Bauchat

75012 Paris

Nommé statutairement, mandat renouvelé le 27 juin 2005, jusqu'au 31 décembre 2010
(Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris)

Monsieur Cyrille BROUARD

61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Nommé par l'Assemblée Générale du 29 juin 2010, jusqu'au 31 décembre 2015.
(Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles).

10. AUTRES INFORMATIONS

10.1 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTEES VISES A L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous informons que les commissaires aux comptes ont été régulièrement informés des conventions et engagements réglementés visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce et autorisés par votre Conseil d'administration durant l'exercice écoulé.

La liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales ont été communiqués aux membres du Conseil d'administration et aux Commissaires aux Comptes.

10.2 TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau ci-après fait apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Date d'arrêté	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	30/04/2006
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	20 mois	4 mois
Capital en fin d'exercice	18 653 467	11 348 478	116 576 640	116 576 640	44 640
Nombre d'actions	47 904 187	7 286 040	7 286 040	7 286 040	2 790
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 407 683	1 191 140	1 330 001	1 749 114	
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	(12 079 917)	(38 117 826)	(35 857 205)	(59 196 756)	(3 113)
Impôts sur les bénéfices	(10 851 250)	(14 362 132)	(12 055 092)	(9 890 225)	
Dotations amortissements et provisions	3 846 619	2 218 213	208 155	5 089 170	609
Résultat net	(5 075 286)	(25 973 906)	(24 010 268)	(54 395 701)	(3 722)
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dotations amortissements, provisions	(0,03)	(3,26)	(3,27)	(6,77)	(1,12)

Résultat après impôt, participation, dotations amortissements, provisions	(0,11)	(3,56)	(3,30)	(7,47)	(1,33)
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	2	2	2	2	
Masse salariale	696 606	590 495	590 495	957 462	
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales)	253 465	227 320	224 355	371 346	

Fait à ISSY LES MOULINEAUX
Le 28 mars 2011,

Le Conseil d'Administration



I

Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats

1. Etats financiers consolidés du Groupe MEDICA au 31 décembre 2010

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En milliers d'euros	Notes	2010	2009	2008
Chiffre d'affaires		538 879	480 727	448 814
Achats consommés		(25 638)	(22 783)	(20 445)
Charges externes	4.20	(143 448)	(129 203)	(121 577)
Impôts et taxes		(28 528)	(30 295)	(27 650)
Charges de personnel	4.21	(246 812)	(214 009)	(201 790)
Autres charges d'exploitation	4.22	(1 275)	(596)	(579)
Autres produits d'exploitation	4.22	1 773	774	1 567
Excédent Brut d'Exploitation		94 950	84 615	78 341
Dotation aux amortissements	4.23	(21 998)	(18 830)	(17 227)
Dotation aux dépréciations et provisions	4.23	(1 742)	(1 698)	(530)
Résultat opérationnel courant		71 210	64 087	60 583
Résultat sur cession de participations consolidées		0	8	-
Autres charges opérationnelles	4.24	(32 551)	(19 643)	(3 205)
Autres produits opérationnels	4.24	30 200	13 312	297
Résultat opérationnel		68 859	57 764	57 676
Charges financières		(33 335)	(81 300)	(94 716)
Produits financiers		131	624	4 814
Résultat financier	4.25	(33 204)	(80 676)	(89 902)
Résultat avant impôt		35 655	(22 912)	(32 226)
Charge ou produit d'impôt	4.26	(11 595)	10 365	9 980
Résultat après impôt		24 060	(12 546)	(22 246)
Résultat des sociétés mises en équivalence		(509)	(423)	(144)
Résultat net total		23 551	(12 969)	(22 390)
Part du groupe	4.27	23 233	(13 363)	(22 688)
Part des minoritaires		319	394	297
Nombre d'actions moyen	4.27	43 218 304	7 286 040	7 286 040
Résultat net part du groupe consolidé par action (en euros)	4.27	0,54	(1,83)	(3,11)
Résultat net dilué part du groupe consolidé par action (en euros)	4.27	0,57	(0,50)	(0,85)

TABLEAU DE L'ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En milliers d'euros	2010	2009	2008
Résultat net total	23 551	(12 969)	(22 390)
Autres éléments du résultat global :			
Variation de la juste valeur des instruments financiers	3 964	(4 172)	
Impôts différés sur juste valeur des instruments financiers	(1 321)	1 391	
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2 643	(2 781)	0
Résultat global de l'exercice	26 194	(15 750)	(22 390)
Dont part groupe	25 875	(16 144)	(22 688)
Dont intérêts minoritaires	319	394	297

ETAT DE SITUATION FINANCIERE

En milliers d'euros	Notes	2010	2009	2008
ACTIF				
Ecart d'acquisition	4.1	367 411	353 122	349 836
Immobilisations incorporelles	4.2	557 677	483 059	482 519
Immobilisations corporelles	4.4	334 286	294 325	294 951
Titres mis en équivalence		2 149	-	131
Autres actifs financiers	4.6	19 343	17 389	14 478
Actifs disponibles à la vente		1 346	1 718	1 697
Impôts différés	4.26	361	1 141	561
Instruments financiers dérivés	4.9	1 786	1 054	-
Total Actifs non courants		1 284 359	1 151 808	1 144 173
Stocks et en-cours		2 081	1 915	1 624
Créances clients	4.7	35 293	29 927	35 948
Créances d'impôt	4.8	1 670	1 631	1 864
Autres débiteurs	4.7	16 754	12 728	12 967
Autres actifs courants	4.7	4 528	6 725	8 797
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.10	142 340	38 546	23 974
Total Actifs courants		202 666	91 472	85 174
Total Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	4.11		11 244	
Total Actif		1 487 026	1 254 524	1 229 347
PASSIF				
Capital	4.12	18 653	11 348	116 577
Primes liées au capital		500 719	0	0
Actions propres		(1 470)		
Autres réserves		0	0	0
Résultat groupe		23 233	(13 363)	(22 688)
Réserves de consolidation		63 813	124 266	44 507
Capitaux propres, part du groupe		604 948	122 252	138 397
Résultat hors groupe		319	394	297
Réserves minoritaires		4 677	2 921	5 829
Capitaux propres totaux		609 944	125 567	144 521
Passifs financiers	4.16	479 975	393 621	721 146
Engagements envers le personnel	4.13	5 473	4 674	4 308
Titres mis en équivalence		950	292	0
Autres provisions	4.14	7 213	8 534	8 619
Impôts différés	4.26	189 838	191 540	204 141
Instruments financiers dérivés	4.9		18 889	
Autres passifs non courants	4.15	23 608	23 061	30 355
Passifs non courants		707 058	640 612	968 570
Passifs financiers	4.16	27 366	393 531	16 977
Engagements envers le personnel	4.13	1 169	987	746
Fournisseurs	4.17	42 839	36 607	36 993
Autres créditeurs	4.17	91 354	56 145	46 029
Instruments financiers dérivés	4.9	4 673	0	14 165
Dettes d'impôt	4.18	2 624	1 075	1 346
Passifs courants		170 025	488 345	116 256
Total Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés				
Total Passif		1 487 026	1 254 524	1 229 347

TABEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros	Notes	2010	2009	2008
Résultat net total consolidé		23 551	(12 969)	(22 391)
Elim. du résultat des mises en équivalence		509	423	144
Elim. des amortissements et provisions	4.23	18 158	18 486	18 712
Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)		(5 244)	(394)	25 501
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution		(3 510)	1 098	(129)
Elim. des produits de dividendes		(5)		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		33 458	6 643	21 837
Elim. des frais acquisition de titres		1 625	0	0
Elim. des frais d'introduction en bourse		2 175	0	0
Elim. de la charge (produit) d'impôt	4.26	11 595	(10 365)	(9 980)
Elim. du coût de l'endettement financier net	4.31	36 513	80 449	67 120
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		85 367	76 727	78 978
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement	4.31	18 771	14 483	14 633
Impôts payés		(4 858)	(1 370)	5 954
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		99 280	89 840	99 565
Incidence des variations de périmètre	6.2	(59 253)	(9 451)	(42 208)
Acquisition d'immobilisations corporelles	4.31	(41 445)	(33 836)	(38 372)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	4.31	(1 975)	(1 260)	(5 788)
Acquisition d'actifs financiers		(350)	(21)	(52)
Variation des prêts et avances consentis		(1 049)	(3 063)	137
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		22 747	12 392	297
Dividendes reçus		5	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(81 319)	(35 239)	(85 986)
Augmentation de capital		255 133	0	0
Actions propres		(1 496)	0	0
Emission d'emprunts	4.31	484 770	11 398	47 476
Remboursement d'emprunts	4.31	(607 973)	(15 146)	(20 835)
Intérêts financiers nets versés		(46 941)	(37 974)	(42 583)
Remboursements instruments financiers dérivés		(5 739)	0	0
Dividendes payés aux minoritaires		(97)	(112)	(153)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		77 658	(41 834)	(16 095)
Variation de la trésorerie		95 619	12 767	(2 516)
Trésorerie d'ouverture		34 403	21 636	24 152
Trésorerie de clôture	4.10	130 022	34 403	21 636
Variation de la trésorerie		95 619	12 767	(2 516)

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Nbre d'actions	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Résultat consolidé	TOTAL	Part Groupe	Part Minoritaires
Capitaux propres 31/12/2008	7 286 040	116 577	0	50 337	(22 390)	144 521	138 397	6 126
Affectation du résultat de la période précédente				(22 390)	22 390	0	0	0
Augmentation, réduction de capital		(105 228)		105 228		0		0
Variation de périmètre				(3 092)		(3 092)		(3 092)
Dividendes distribués				(113)		(113)	0	(113)
Transactions avec les actionnaires		0	0	(113)	0	(113)	0	(113)
Résultat de la période					(12 969)	(12 969)	(13 363)	394
Total des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres				(2 781)		(2 781)	(2 781)	
Eléments du résultat global		0	0	(2 781)	(12 969)	(15 750)	(16 144)	394
Capitaux propres 31/12/2009	7 286 040	11 348	0	127 189	(12 969)	125 567	122 252	3 315

En milliers d'euros	Notes	Nbre d'actions	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Résultat consolidé	TOTAL	Part Groupe	Part Minoritaires
Capitaux propres 31/12/2009		7 286 040	11 348	0	127 188	(12 969)	125 567	122 252	3 315
Affectation du résultat de la période précédente					(12 969)	12 969	0	0	0
Augmentation de capital	1	40 618 147	8 252	267 228			275 480	275 480	0
Variation de périmètre					1 458		1 458	0	1 458
Dividendes distribués					(97)		(97)		(97)
Conversion actions de préférence	1		(5 827)	5 827			0		
Conversion obligations convertibles	1		4 880	239 779			244 659	244 659	
Frais d'émission d'instruments de capitaux propres	1			(12 115)	0		(12 115)	(12 115)	
Actions propres					(1 470)		(1 470)	(1 470)	
Composante capitaux propres de la dette emprunt obligataire	1				(49 734)		(49 734)	(49 734)	
Transactions avec les actionnaires			(947)	233 491	(51 300)	0	181 243	181 340	(97)
Résultat global de l'exercice					2 643	23 551	26 194	25 876	319
Capitaux propres 31/12/2010		47 904 187	18 653	500 719	67 020	23 551	609 944	604 948	4 996

(*) Couverture de flux de trésorerie futurs (swap de taux)

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

MEDICA SA et ses filiales sont spécialisées dans les structures d'accueil et de soins médicalisées pour personnes dépendantes de tous âges.

Le groupe est présent en France et en Italie et intervient sur deux secteurs d'activité :

- Le **secteur EHPAD, France et Italie** : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, établissements pour personnes âgées et Résidences Services, assurant la prise en charge de la dépendance pérenne ; et
- Le **secteur Sanitaire** : établissements médicalisés prenant en charge la dépendance temporaire par l'offre de soins de suite et de réadaptation (SSR), ce qui inclut les soins de suite et les soins de médecine physique et de réadaptation (MPR), et établissements spécialisés dans le domaine psychiatrique.

MEDICA SA est la holding du groupe MEDICA, société de droit français, dont le siège social est situé 39 rue du Gouverneur Félix Eboué à Issy les Moulineaux.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 28 Mars 2011.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

• **Développement de l'activité**

En France, le groupe MEDICA a procédé à l'acquisition environ 750 lits opérationnels d'EHPAD, avec notamment :

- un groupe localisé principalement en Languedoc Roussillon ;
- un groupe établi en région Parisienne et spécialisé dans la prise en charge de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée ;
- quatre établissements répartis géographiquement en Ile de France, dans les Bouches du Rhône, dans la Vienne et dans les Alpes Maritimes.

En Italie, le groupe MEDICA a acquis plus de 600 lits, principalement implantés en Lombardie.

Le groupe MEDICA a également procédé à l'ouverture en France de plus de 400 lits dans le secteur EHPAD.

Enfin, le groupe MEDICA a procédé à la livraison d'environ 150 lits restructurés dans le secteur sanitaire.

Au 31/12/2010, le groupe MEDICA a ainsi accru son périmètre d'activité de 1.804 lits opérationnels, ce qui porte sa capacité d'accueil à un total de 13.185 lits.

• **Augmentation de capital et introduction en bourse**

Le 24 Janvier 2010, le Conseil d'administration, usant de la délégation octroyée par l'assemblée générale des actionnaires du même jour, a décidé :

- le principe d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'un montant nominal maximum de 6 084 219 euros par émission d'un nombre maximum de 15 625 000 d'Actions Nouvelles d'une valeur nominale de 0.38939 euro.
- le principe d'une augmentation de capital réservée à PREDICA et aux administrateurs indépendants de la société d'un montant nominal maximum de 610 630 euros.

Etats financiers consolidés 2010

- le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés du groupe (dans le cadre d'un Plan Epargne Groupe) pour un montant nominal maximum de 12 168 euros.

Le 25 Janvier 2010, l'Autorité des Marchés Financiers « AMF » a accordé le Visa n°10-015 sur le prospectus MEDICA dans le cadre de l'admission de ses titres sur le marché Euronext Paris.

Les modalités définitives de l'augmentation de capital liée à cette opération ont été arrêtées par le Conseil d'administration du 9 Février 2010. Celui-ci a fixé le prix d'offre des actions à 13 euros par action.

L'admission de l'ensemble des actions de la société est intervenue le 10 Février 2010 sur le marché Euronext Paris, compartiment B, pour un règlement livraison le 12 Février 2010.

- **Aménagement de la dette syndiquée**

Lors de son admission sur le marché Euronext Paris, le Groupe MEDICA a procédé au remboursement de la dette mezzanine dans son intégralité ainsi qu'au remboursement partiel de la tranche C.

Le 16 Juin 2010, le groupe MEDICA a mis en place un contrat de crédit avec les sûretés usuelles comprenant un crédit amortissable « Term Loan Facility » d'un montant de 350 millions d'euros et un crédit renouvelable « Revolving Loan Facility » d'un montant de 100 millions d'euros et ce, pour une durée de 5 ans.

- **Mise en place d'une opération de « sale and lease back »**

Le 17 décembre 2010, le groupe MEDICA a mis en place une opération de sale and lease back sur une partie de ses actifs immobiliers en signant de nouveaux contrats de crédit bail dont les caractéristiques sont les suivantes :

- montant : 130 millions d'euros
- durée : 12 ans

19 établissements représentant environ 1 400 lits sont concernés par cette opération.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 BASES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

2.1.1 BASE DE PREPARATION DES INFORMATIONS FINANCIERES

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe MEDICA sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs évalués conformément aux règles édictées par les normes IFRS, notamment les actifs et passifs financiers et les instruments financiers dérivés.

2.1.2 NOUVELLES NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPTÉES

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2010 du Groupe MEDICA sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 à l'exception des nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2010 :

Normes	Libellé	Date d'entrée en vigueur
IFRIC 12	Accord de concessions de services	29/03/2009
IFRIC 16	Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger	01/07/2009
IFRIC 18	Transferts d'actifs provenant de clients	31/10/2009
IFRIC 17	Distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires	31/10/2009
IFRIC 15	Accords pour la construction d'un bien immobilier	01/01/2010
IFRS 3 Révisée	Regroupement d'entreprise (phase 2)	01/07/2009
Amendement à IAS 27	Etats financiers consolidés et individuels	01/07/2009
Amendement à IAS 39	Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – Eléments couverts éligibles	01/07/2009
Amendement à IFRS 5	Annual Improvements Mai 2008	01/07/2009
Amendement à IFRS 2, IFRS 5, IFRS 8, IAS 1, IAS 7, IAS 17, IAS 36	Annual Improvements Avril 2009	01/07/2009 (au plus tôt)
Amendements à IFRS 2	Transactions intra-groupe réglées en trésorerie	01/01/2010

L'ensemble de ces normes est sans incidence ou sans incidence significative sur le groupe, à l'exception de l'IFRS 3 Révisée dont l'impact est précisé dans la note sur les regroupements d'entreprises.

2.1.2 NORMES ET INTERPRETATIONS PUBLIEES MAIS NON ENCORE ENTREES EN VIGUEUR

Le Groupe MEDICA n'a pas appliqué de façon anticipée les dernières normes, amendements ou interprétations déjà publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne ou adoptés au niveau européen mais d'application non obligatoire au 31 décembre 2010.

Il s'agit des normes suivantes :

- IFRIC 19 : extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux **PROPRES** ;
- IAS 32 (amendement) : classement des émissions de droits ;
- IAS 24 révisé : informations à fournir au titre des transactions avec les parties liées ;
- IFRS 9 : Instruments financiers ;
- Amendement à IFRIC 14 : Paiement d'avance aux exigences de financement minimal ;
- IFRS 8 : amendement consécutif à la norme IAS 24 révisée ;
- IAS 12 : amendement impôts différés –recouvrement des actifs sous jacents ;
- Procédure d'amélioration annuelle des IFRS (mai 2010) ;

Le groupe MEDICA est en cours d'analyse de ces nouvelles normes. Il n'attend pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du fait de leur application.

2.2 UTILISATIONS D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHESES

La préparation des états financiers implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la Direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes.

La Direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes futures affectées.

Par ailleurs, outre l'utilisation d'estimations, la Direction fait appel à son jugement afin de déterminer le traitement comptable approprié de certaines opérations, dans l'attente de la clarification de certaines normes IFRS ou lorsque les normes en vigueur ne traitent pas des problématiques concernées.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation des actifs, notamment les autorisations administratives, les tests de dépréciation et les hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages au personnel.

2.3 PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION**2.3.1 METHODE DE CONSOLIDATION**

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les filiales dans lesquelles le groupe MEDICA exerce directement ou indirectement une influence notable ou un contrôle conjoint sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Le groupe ne détient pas d'entité ad hoc.

2.3.2 TRANSACTIONS INTRA-GROUPE

Les transactions intra-groupe, les soldes ainsi que les pertes et profits latents entre les sociétés du Groupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

2.3.3 TRANSACTIONS AVEC LES INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts ne conférant pas le contrôle ("intérêts minoritaires") représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère (« capitaux propres – part du Groupe »). Les pertes sont attribuées au Groupe et aux intérêts minoritaires en fonction de leur pourcentage respectif de détention des entités concernées

Le périmètre de consolidation est présenté en Note 6-3 – Périmètre de consolidation »

2.3.4 CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES

– Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

– Transactions et soldes

Le Groupe n'a pas de transactions libellées en monnaies étrangères.

2.4 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET GOODWILL

La norme IFRS 3 révisée, appliquée par le Groupe depuis le 1er janvier 2010, introduit des modifications à la méthode de l'acquisition dont les principaux impacts sur l'exercice sont :

- la constatation des coûts directs liés à l'acquisition en charges de la période.
- pour l'entrée dans le périmètre de sociétés antérieurement détenues à hauteur de 30% :
 - d'une part, détermination de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation de 30% détenue avant la prise de contrôle, aboutissant à la constatation d'une plus value comptabilisée en autres produits et charges opérationnels
 - d'autre part, acquisition et intégration globale à 100% des sociétés à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Le goodwill est initialement égal à l'excédent du prix payé au titre du regroupement d'entreprises, des intérêts minoritaires et de la juste valeur de la quote-part antérieurement détenue, sur la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

En date de prise de contrôle, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat (IFRS3 révisée).

Les intérêts minoritaires peuvent, en date de prise de contrôle, être évalués soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Le choix entre ces deux approches est effectué de manière individuelle pour chaque regroupement d'entreprises.

Les acquisitions ultérieures d'intérêts minoritaires sont ensuite comptabilisées systématiquement en capitaux propres.

Les coûts directement liés aux regroupements d'entreprises sont comptabilisés dans le résultat de la période.

Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté aux groupes d'UGT du Groupe (secteur opérationnel) susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

2.4.1 ECART D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur à la date d'acquisition des actifs et passifs identifiables et des passifs éventuels. L'écart d'acquisition lié à l'acquisition des filiales est inclus dans les "immobilisations incorporelles" et n'est pas amorti. Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la valorisation de ces actifs et passifs. Au delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat.

Les écarts d'acquisitions sont affectés aux groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux écarts d'acquisition. Le Groupe Medica réalise des tests de dépréciation des écarts d'acquisition au niveau de chaque secteur opérationnel d'activité dès qu'un indice de perte de valeur est identifié

Etats financiers consolidés 2010

et au minimum une fois par an. Les pertes de valeur de l'écart d'acquisition ne sont pas réversibles.

2.4.2 ECART D'ACQUISITION NEGATIF

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat au cours de la période d'acquisition en autres produits opérationnels, après vérification du processus d'identification et d'évaluation des différents éléments pris en compte dans son calcul.

2.5 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**2.5.1 AUTORISATIONS D'EXPLOITATION**

En France, l'exploitation des EHPAD et établissements sanitaires est conditionnée à l'obtention d'autorisations administratives qui doivent être demandées tant pour la création que pour l'extension des établissements. Les autorisations sont accordées pour une durée de 15 ans dans le secteur des EHPAD et de 5 ans pour le secteur Sanitaire.

Dans la mesure où le groupe respecte les conditions imposées par les autorités de tutelle dans le cadre de l'exploitation, ce respect étant contrôlé notamment à travers des visites de conformité, l'autorisation d'exploiter n'est pas retirée, ce qui leur donne au regard des normes comptables une durée de vie indéterminée. Les modalités d'exploitation en Italie sont similaires. Les autorisations d'exploitation ne sont donc pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation dès qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an.

Seules les autorisations administratives acquises, soit directement, soit par le biais d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisées en actifs incorporels. Ces autorisations sont évaluées lors de leur acquisition sur la base d'un multiple du chiffre d'affaires. Lorsque les autorisations administratives sont obtenues par le groupe du fait de ses propres démarches, elles correspondent à des immobilisations incorporelles générées en interne qui ne répondent pas aux critères définis dans le paragraphe 58 de la norme IAS 38, Actifs incorporels, pour être portées à l'actif.

2.5.2 LOGICIELS

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels (entre trois et cinq ans).

Les coûts associés au développement sont immobilisés et ceux associés au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

2.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent essentiellement :

- des terrains et constructions, pour l'essentiel des EHPAD et établissements sanitaires ;
- des matériels et équipements nécessaires au bon fonctionnement des établissements.

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Etats financiers consolidés 2010

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis selon la méthode linéaire. Sauf cas particulier, les valeurs résiduelles sont nulles. Les durées d'amortissement sont fondées sur les durées d'utilité estimées des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

- Constructions : 50 ans
- Agencement des constructions : 5 à 50 ans (selon les composants)
- Installations techniques : 5 - 10 ans
- Autres (mobilier...) : 3 - 10 ans

2.7 CONTRATS DE LOCATION

Les biens acquis selon des contrats de location-financement qui ont pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens sont comptabilisés comme suit :

- L'actif du bilan au commencement du contrat de location est évalué à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location ;
- La dette correspondante est enregistrée en dettes financières ;
- Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

Les contrats de location dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre de ces locations sont classés en charge de façon linéaire.

2.8 DEPRECIATION D'ACTIFS

2.8.1 DEPRECIATION DES ACTIFS A DUREE D'UTILITE DETERMINEE

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute. Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. Pour les actifs non financiers (autres que les écarts d'acquisition) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Le Groupe soumet les écarts d'acquisition et autorisations administratives à un test annuel de dépréciation. Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels ces actifs incorporels sont rattachés ont été déterminés à partir de calculs de la valeur d'utilité ou de leur juste valeur diminuée des coûts de vente.

Le calcul de la valeur d'utilité retenu par le groupe est basé sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui seront générés par l'utilisation continue des actifs testés. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital.

Les actifs incorporels font l'objet de tests de dépréciation de valeur au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur.

Pour apprécier, s'il existe un indice de perte de valeur, MEDICA apprécie des indicateurs de sources externes et internes.

Les tests sont réalisés à 2 niveaux :

- Premier niveau : l'établissement

Les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles (hors écarts d'acquisition) sont effectués au niveau des plus petites Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) générant des flux de trésorerie largement indépendants, à savoir les établissements.

Les tests de premier niveau visent à s'assurer que la valeur recouvrable de l'actif économique de l'UGT est au moins égale à sa valeur nette comptable. L'actif économique est constitué des autorisations, des actifs immobiliers associés (y compris les crédits baux immobiliers) des autres immobilisations incorporelles et corporelles, des immobilisations financières et du besoin en fonds de roulement.

La valeur recouvrable est déterminée sur la base de la valeur d'utilité par la méthode DCF.

- Second niveau : le secteur opérationnel

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition sont effectués au niveau des regroupements d'UGT par secteurs opérationnels à savoir :

- Secteur EHPAD
- Secteur Sanitaire
- Secteur Italie.

Ces seconds tests visent à s'assurer que la valeur recouvrable de l'actif économique de chaque secteur opérationnel est au moins égale à sa valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée sur la base de la valeur d'utilité par la méthode DCF par sommation des valeurs individuelles obtenues lors des tests de premier niveau sur les établissements.

2.9 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les normes IAS 32/39 sont appliquées par le groupe depuis le 01 janvier 2009.

Les actifs financiers définis par la norme IAS 39, comprennent des prêts et créances, des actifs financiers disponibles à la vente, des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, et des actifs financiers à la juste valeur. Ils correspondent aux éléments de bilan suivants : actifs disponibles à la vente, autres actifs financiers non courants, clients et autres débiteurs, instruments financiers dérivés et la trésorerie. La direction détermine la classification de ses actifs financiers

lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère, dans les conditions prescrites par la norme IAS 39, à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les passifs financiers définis par la norme IAS 39 comprennent les emprunts comptabilisés au coût amorti et des passifs financiers à la juste valeur. Ils correspondent aux éléments de bilan suivants : dettes financières courantes et non courantes, autres dettes, fournisseurs et autres crédeurs et les instruments financiers dérivés. La direction détermine la classification de ses passifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

2.9.1 EVALUATION ET COMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS

- **Prêts et créances**

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants. Les prêts et créances sont comptabilisés au bilan aux postes « clients », « autres débiteurs », et « Autres actifs financiers » selon la nature des créances.

- **Actifs détenus jusqu'à l'échéance**

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance comprennent principalement les dépôts et cautionnements. Ils sont classés en actifs financiers non courants.

Il s'agit des sommes versées aux bailleurs en garantie des loyers. La valeur de ces actifs est réajustée régulièrement lors de la révision des loyers. L'effet de l'actualisation est considéré comme négligeable pour les comptes du groupe. Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée en résultat si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

Les actifs financiers disponibles à la vente correspondent à des titres de participation de sociétés non consolidées. Ils sont inclus dans les actifs non courants, sauf si le groupe compte les vendre dans les douze mois suivant la date de clôture. Ils sont maintenus au bilan à leur coût d'acquisition que le groupe estime représenter leur juste valeur, en l'absence d'un marché actif. En cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, une perte de valeur est constatée. La valeur d'utilité est déterminée en fonction de critères financiers tels que quote-part de capitaux propres et perspective de rentabilité.

2.9.2 EVALUATION ET COMPTABILISATION DES PASSIFS FINANCIERS

- **Dettes financières à long terme**

Les dettes financières à long terme comprennent essentiellement les emprunts auprès des établissements de crédit, les emprunts obligataires et les dettes résultant de la reconnaissance à l'actif de la valeur des biens pris en location financement.

Les dettes financières long terme sont initialement enregistrées à la juste valeur, qui correspond au montant reçu, net des coûts d'émission.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, elles sont évaluées au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui prend en compte tous les coûts d'émission ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Coûts d'emprunt :

Conformément à la norme IAS 23, les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié font partie du coût de cet actif. Les autres coûts d'emprunts sont comptabilisés en charges.

Le Groupe MEDICA a retenu l'ensemble des programmes de travaux de rénovation / restructuration / extension présentant une longue durée de réalisation avant de pouvoir être utilisé.

Les emprunts éligibles retenus sont constitués par l'ensemble des emprunts généraux qui ne sont pas affectés à un actif spécifique et par la prise en compte des instruments de couverture de taux.

Le taux d'emprunt incorporable correspond à la moyenne pondérée des taux des emprunts calculée selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Emprunts obligataires convertibles :

Pour les emprunts obligataires convertibles, l'instrument financier composé est séparé entre une composante dette et une composante capitaux propres dès leur comptabilisation initiale. La juste valeur de la composante dette à l'émission est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs contractuels, en utilisant le taux de marché applicable pour un emprunt obligataire qui aurait été souscrit par la société aux mêmes conditions mais sans option de conversion. La composante dette est ensuite évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur de la composante capitaux propres est déterminée à l'émission par différence entre la juste valeur de la composante dette et le produit de l'émission. La valeur de l'option de conversion n'est pas revue au cours des exercices ultérieurs.

Les frais d'émission sont alloués entre la composante dette et la composante capitaux propres sur la base de leurs valeurs comptables respectives au moment de l'émission.

- **Autres passifs financiers**

A l'exception des instruments dérivés les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

2.9.3 EVALUATION ET COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET OPERATION DE COUVERTURE

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif (tels que les parts d'OPCVM de trésorerie comptabilisées en équivalent de trésorerie) est basée sur les prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par le Groupe sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

La juste valeur d'instruments financiers non négociés sur un marché actif (tels que les dérivés négociés de gré à gré et les titres de participation) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Le Groupe recourt à différentes techniques d'évaluation et retient des hypothèses basées sur les conditions de marché existant à la date de clôture. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée comme étant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés. La juste valeur des contrats de change à terme est déterminée à l'aide des taux de change à terme à la date de clôture.

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur ; ils sont ensuite réévalués, à chaque clôture, à leur juste valeur par résultat sauf dans le cas des couvertures de flux futurs. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la

nature de l'élément couvert.

Les instruments dérivés détenus par le groupe sont, pour une partie, considérés comme des instruments dérivés détenus à des fins de transaction. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés sont immédiatement comptabilisées au compte de résultat en autres produits et charges financiers. Une autre partie de ces instruments dérivés est détenue à des fins de couverture, leur variation est comptabilisée en capitaux propres quand l'efficacité de la couverture est démontrée. Les instruments financiers dérivés sont classés en actifs ou passifs non courants ou courants en fonction de leur maturité.

2.10 Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure.

S'agissant essentiellement de fournitures consommables, ils sont comptabilisés à leur prix d'achat.

2.11 CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale considérée comme la meilleure approximation de leur juste valeur. Une provision pour dépréciation des créances douteuses est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. L'ancienneté des créances et les défauts de paiement constituent des indicateurs de dépréciation.

2.12 TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois (essentiellement des OPCVM de trésorerie) et les positions nettes créditrices du cash pooling. Les découverts bancaires figurent au passif du bilan en passifs financiers courants.

2.13 TITRES D'AUTO CONTROLE

Les actions de la société MEDICA détenues par MEDICA et/ou par les sociétés du Groupe sont inscrites en diminution des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition.

Le résultat des acquisitions/cessions éventuelles des actions auto-détenues est directement imputé dans les capitaux propres consolidés et n'affecte pas le résultat de l'exercice.

2.14 CAPITAL SOCIAL

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres.

Les coûts complémentaires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

En cas de vente ou de réémission ultérieure de ces actions, les produits perçus, nets des coûts supplémentaires directement attribuables à la transaction et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société.

2.15 PROVISIONS

Les provisions pour risques tels que les actions en justice sont comptabilisées lorsque le Groupe est tenu par une obligation légale ou implicite découlant d'événements passés ; il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

2.16 AVANTAGES AU PERSONNEL

2.16.1 AVANTAGES A COURT TERME

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, congés maladie, primes et autres avantages (autres que les indemnités de fin de contrat) payables dans les 12 mois qui suivent le service rendu par le salarié.

Ces avantages sont comptabilisés dans les dettes courantes.

2.16.2 AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

Le Groupe est soumis à une obligation légale de verser à ses salariés des indemnités de fin de carrière lors de leur départ à la retraite. L'existence de ce régime créé pour le Groupe un engagement long terme qualifié de régime de retraite à prestations définies au sens de l'IAS 19 car il définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture ainsi que des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés. L'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles, et dépassant 10 % de la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies (corridor), sont comptabilisés en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés concernés.

Les coûts au titre des services passés sont immédiatement comptabilisés en résultat, à moins que les modifications du régime de retraite ne soient subordonnées au maintien des employés en activité sur une période déterminée (la période d'acquisition des droits). Dans ce dernier cas, les coûts au titre des services passés sont amortis de façon linéaire sur cette période d'acquisition des droits.

Par ailleurs, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire. Une fois les cotisations versées, le Groupe n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance aboutit à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie. Les hypothèses actuarielles sont présentées en note 4.13.

2.16.3 AUTRES AVANTAGES A LONG TERME AU PERSONNEL

Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont essentiellement constitués des versements de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail.

2.17 IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

L'effet de tout changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le résultat à l'exception de changements relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale. Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable. Leur valeur recouvrable est revue à chaque clôture et la valeur comptabilisée réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de l'avantage de cet actif d'impôt différé.

2.18 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

Les dettes fournisseurs et autres dettes sont comptabilisées au coût historique, considéré comme la meilleure approximation de leur juste valeur.

2.19 COMPTE DE RESULTAT

Afin de maintenir la lisibilité nécessaire à l'appréciation de sa performance, le groupe MEDICA a choisi de maintenir la présentation du compte de résultat par nature.

2.19.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires comprend essentiellement des prestations de services réalisées dans le cadre de l'hébergement et des soins apportés aux résidents quelle que soit l'origine du règlement.

Les produits sont constatés au fur et à mesure de la réalisation des prestations. Les dotations

reçues dans le cadre des Conventions Tripartites constituent un élément de chiffre d'affaires. Les montants perçus et susceptibles de reversement, au motif d'une utilisation partielle de ces sommes en regard des engagements pris par le groupe dans le cadre des Conventions, sont déduits du chiffre d'affaires pour être portés au poste « Autres passifs non courants ».

2.19.2 EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION

L'EBE correspond au Résultat Opérationnel Courant avant Dotations aux Amortissements et aux Provisions.

2.19.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les opérations non courantes de montant significatif et pouvant nuire à la lisibilité de la performance opérationnelle courante sont classées en « autres produits opérationnels et autres charges opérationnelles », conformément à la recommandation du CNC du 2 juillet 2009. Elles comprennent notamment :

- les plus ou moins values de cessions ou dépréciations importantes et inhabituelles d'actifs, corporels ou incorporels ;
- les coûts de restructuration résultant de plans dont le caractère inhabituel et l'importance perturbent la lisibilité du résultat opérationnel courant ;
- les provisions et autres frais de matérialité très significatives notamment les frais d'acquisition de titres ;
- les opérations à caractère non récurrent.
- les écarts d'acquisitions négatifs ;

2.19.4 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se compose du Coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financiers.

- **Coût de l'endettement financier net**

Il comprend :

- les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie, résultat de cession d'équivalents de trésorerie, résultat des couvertures de change et de taux sur trésorerie et équivalents de trésorerie) ;
- le coût de l'endettement financier brut (charges d'intérêt sur opérations de financement, résultat des couvertures de change et de taux sur endettement financier brut, gains et pertes liés à l'extinction des dettes).

- **Autres produits et charges financiers**

Les autres produits et charges financiers comprennent des produits et charges de nature financière qui ne sont pas de nature opérationnelle et ne font pas partie du coût de l'endettement financier net :

- les produits financiers (dividendes, profit sur cession de titres non consolidés, produits d'intérêts et produits de cession des autres actifs financiers (hors trésorerie et équivalents de trésorerie), profits sur dérivés de trading (change, taux), produits financiers d'actualisation, variation positive de juste valeur des actifs et passifs financiers évalués en juste valeur par le résultat, résultats des couvertures de taux et

- de change sur opérations précédentes, autres produits financiers ;
- les charges financières (dépréciation de titres non consolidés, perte sur cession de titres non consolidés, dépréciation et pertes sur cession des autres actifs financiers (hors trésorerie et équivalents de trésorerie), perte sur dérivés de trading (change, taux), charges financières d'actualisation, variation négative de juste valeur des actifs et passifs financiers évalués en juste valeur par le résultat, résultats des couvertures de taux et de change sur opérations précédentes, autres charges financières).

2.20 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la Société sont comptabilisés en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la société.

2.21 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice augmenté du nombre d'actions ordinaires issues de la conversion des actions de préférence et des obligations convertibles telles que définies par l'Assemblée Générale du 24 janvier 2010.

2.22 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau de flux de trésorerie, est définie comme étant le solde net de la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque remboursables à vue et faisant partie intégrante de la gestion de trésorerie.

3. SECTEURS OPERATIONNELS

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » et à l'organisation opérationnelle de l'activité, les informations présentées sont basées sur le reporting interne du Groupe, à savoir :

- Le secteur EHPAD regroupe les établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes localisés en France, assurant la prise en charge de la dépendance pérenne ;
- Le secteur Sanitaire regroupe les établissements spécialisés dans les soins de suite et la réadaptation et dans le domaine psychiatrique, assurant la prise en charge de la dépendance temporaire ;
- Le secteur Italie regroupe les établissements assurant la prise en charge de la dépendance en Italie.

Etats financiers consolidés 2010

Le RBE hors immobilier correspond à l'EBE hors locations immobilières.

En milliers d'euros	2010	2009	2008
Chiffre d'Affaires			
Ehpad	334 625	289 589	266 872
Sanitaire	144 180	141 397	134 790
Italie	60 074	49 741	47 152
Total	538 879	480 727	448 814
Résultat Brut d'exploitation hors Immobilier			
Ehpad	90 644	79 270	73 894
Sanitaire	37 851	36 282	32 606
Italie	14 771	11 727	11 866
Total RBE hors Immobilier	143 265	127 279	118 366
Locations immobilières	(48 315)	(42 664)	(40 025)
Excédent Brut d'Exploitation	94 950	84 615	78 341

En milliers d'euros	2010	2009	2008
Actifs			
Ehpad	979 044	800 026	771 910
Sanitaire	374 724	357 024	363 564
Italie	133 257	97 474	93 874
Total	1 487 026	1 254 524	1 229 347

4. NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2010

4.1 ECARTS D'ACQUISITION

Les principaux mouvements de la période s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Ehpad	Sanitaire	Italie	Total
Ecart d'acquisition nets au 31 décembre 2008	218 286	101 064	30 486	349 836
Regroupement d'entreprises	557	426	0	983
Complément de prix		0	2 303	2 303
Ecart d'acquisition nets au 31 décembre 2009	218 843	101 490	32 789	353 122
Regroupement d'entreprises	11 284	0	3 004	14 288
Complément de prix		0	0	0
Ecart d'acquisition nets au 31 décembre 2010	230 127	101 490	35 793	367 411

Etats financiers consolidés 2010

4.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les tableaux ci-dessous détaillent l'évolution des immobilisations incorporelles au cours de l'exercice 2010.

En milliers d'euros	Autorisations d'exploitation	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Total
Valeur nette comptable au 31/12/2008	479 905	1 663	576	375	482 519
Entrées de périmètre	0				0
Acquisitions		687	39	364	1 090
Cessions					0
Avances et acomptes	600		(550)		50
Transferts immobilisations en cours					0
Dotations aux amortissements		(585)	(14)		(600)
Valeur nette comptable au 31/12/2009	480 505	1 765	51	738	483 059
Entrées de périmètre	73 428	8			73 435
Acquisitions		400	5	1 473	1 879
Cessions		(4)			(4)
Reclassement	(50)	271	2	(274)	(51)
Dotations aux amortissements		(626)	(16)		(642)
Valeur nette comptable au 31/12/2010	553 883	1 813	43	1 938	557 677
Coût d'acquisition	553 883	5 771	82	1 938	561 674
Amortissements cumulés		(3 958)	(39)		(3 997)
Valeur nette comptable au 31/12/2010	553 883	1 813	43	1 938	557 677

4.3 TESTS DE DEPRECIATIONS PERIODIQUES

Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs » des tests de dépréciation ont été effectués à la fin de l'exercice 2010 sur la valeur des actifs incorporels à durée de vie indéterminée (non amortissables), les actifs immobiliers et les écarts d'acquisition.

La valeur comptable de chaque groupe d'actif a fait l'objet d'une comparaison avec sa juste valeur diminuée des coûts de vente ou sa valeur d'utilité définie comme égale à la somme des flux de trésorerie actualisés, issus des dernières prévisions pour chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie.

L'extrapolation du budget 2011 sur les quatre années suivantes est déterminée en appliquant un taux de croissance annuelle du chiffre d'affaires de 3%. Ces hypothèses sont fondées sur l'expérience passée des Plans à Moyen Terme, et des données macro économiques concernant le marché de la santé. Ce taux de croissance ne dépasse pas le taux de croissance moyen à long terme des secteurs d'activités du Groupe. Le groupe retient une valeur de sortie

Etats financiers consolidés 2010

équivalente à la dernière année du business plan actualisée à l'infini à laquelle est appliqué un taux de croissance perpétuel de 2,5%. L'actualisation de ces flux est effectuée au taux de 6,8 % pour la France et 7 % pour l'Italie, sur la base du coût moyen pondéré du capital du Groupe.

Les impairments tests conduisent à une valeur recouvrable supérieure à la valeur comptable des actifs testés.

Ces tests n'ont pas donné lieu à la comptabilisation d'une dépréciation des écarts d'acquisition, des autorisations et des actifs immobiliers associés sur les périodes présentées.

Tests de sensibilité

Sur la base d'un taux de croissance de 2,5%, la valeur recouvrable des actifs testés devient inférieure à leur valeur nette comptable lorsque le taux d'actualisation évolue à la hausse de plus de 0,9 point pour le secteur EPHAD, de plus de 2,5 points pour le secteur Sanitaire ou de plus de 3 points pour le secteur Italie. Une variation hypothétique de 1 point du taux de croissance ne remet pas en cause la valorisation des actifs testés.

4.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les principaux mouvements de la période s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Terrains et constructions	Véhicules, matériels et outillages	Autres immobilisations	Avances et acomptes s/immo.cor p.	Immobilisations en cours	Total
Valeur nette comptable au 31/12/2008	247 554	9 225	19 013	0	19 159	294 951
Entrées de périmètre						
Acquisitions	20 264	3 556	5 665		15 214	44 699
Cessions	(7 227)	(0)			(8 466)	(15 693)
Transferts immobilisations en cours	2 375	430	165		(2 971)	0
Reclassement					(11 402)	(11 402)
Dotation aux amortissements	(10 763)	(2 584)	(4 884)	0	0	(18 230)
Valeur nette comptable au 31/12/2009	252 205	10 626	19 960	0	11 534	294 325
Entrées de périmètre						
Acquisitions	15 548	763	7 625		892	24 827
Acquisitions	16 064	3 911	6 773	451	23 523	50 722
Cessions	(5 598)	(34)	(92)		(4 265)	(9 989)
Reclassement	9 188	10	(2 453)		(9 232)	(2 486)
Dotation aux amortissements	(14 693)	(2 954)	(5 467)			(23 115)
Valeur nette comptable au 31/12/2010	272 713	12 321	26 347	451	22 453	334 286
Coût d'acquisition	369 949	34 856	74 014	451	22 453	501 723
Amortissements cumulés	(97 235)	(22 535)	(47 668)			(167 437)
Valeur nette comptable au 31/12/2010	272 713	12 321	26 347	451	22 453	334 286

Les actifs comptabilisés au titre des biens pris par le Groupe dans le cadre de contrats de location-financement sont les suivants :

En milliers d'euros	2010	2009
Terrains et constructions		
Coût d'acquisition	221 096	191 718
Amortissements cumulés	(52 081)	(47 646)
Valeur nette comptable	169 015	144 072
Véhicules, matériel et outillage		
Coût d'acquisition	3 618	2 968
Amortissements cumulés	(784)	(316)
Valeur nette comptable	2 834	2 651

4.5 ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente correspondent principalement à des participations minoritaires dans des sociétés non consolidées, pour un montant de 1 346 K€.

4.6 AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les créances financières correspondent principalement à des dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location. Ces dépôts sont révisés annuellement.

Les loyers versés d'avance ont fait l'objet d'une actualisation au taux de 5,5%. La part court terme est classée en autres débiteurs.

En milliers d'euros	2010	2009	2008
Avances sur acquisitions de titres consolidés	184	11	106
Loyers d'avance	70	137	200
Dépôts de garantie	19 089	17 241	14 165
Autres		0	6
Autres actifs financiers non courants	19 343	17 389	14 478

4.7 CLIENTS, AUTRES DEBITEURS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

En milliers d'euros	2010	2009	2008
Créances clients	38 045	32 055	37 998
Provision pour dépréciation	(2 752)	(2 127)	(2 049)
Créances clients - net	35 293	29 927	35 948
Créances fiscales et sociales	6 600	3 692	5 431
Produits à recevoir	3 183	4 269	4 512
Avances payées	760	707	849
Autres créances	6 211	4 061	2 175
Autres débiteurs	16 754	12 728	12 967
Charges constatées d'avance	4 528	6 725	8 797
Autres actifs courant	4 528	6 725	8 797

L'utilisation des reprises de provisions pour dépréciation de créances est comptabilisée en « Autres produits et charges d'exploitation » dans le compte de résultat, en déduction des pertes sur créances irrécouvrables. Les reprises de provisions non utilisées sont constatées en moins des dotations aux provisions de l'exercice.

Les charges constatées d'avance au 31/12/10 sont constituées essentiellement de loyers.

Les produits à recevoir correspondent principalement à des dotations tripartites à recevoir ainsi qu'à des remboursements attendus sur des dépenses de formation.

L'augmentation des créances fiscales et sociales est principalement due aux entrées de périmètre.

Etats financiers consolidés 2010

La répartition des créances clients et comptes rattachés au 31 décembre 2010 par maturité s'établit de la façon suivante :

Valeurs en K€	Total	Age des créances en fin de période		
		< à 3 mois	3 mois à 1 an	> 1 an
Créances clients TTC échues au 31 12 2010 nettes des autres créditeurs *	33 953	23 282	5 931	4 740
Provisions HT	(2 752)	(2)	(35)	(2 716)
Total des créances clients nettes	31 201	23 281	5 896	2 024
	100%	75%	19%	6%
Créances clients TTC échues au 31 12 2009 nettes des autres créditeurs *	25 480	15 590	4 808	5 081
Provisions HT	(2 127)	(67)	(295)	(1 766)
Total des créances clients nettes	23 353	15 523	4 513	3 315
	100%	66%	19%	14%
Créances clients TTC échues au 31 12 2008 nettes des autres créditeurs *	31 767	18 780	7 818	5 167
Provisions HT	(2 049)	(71)	(292)	(1 686)
Total des créances clients nettes	29 718	18 709	7 526	3 481
	100%	63%	25%	12%

* Les autres créditeurs, comptabilisés au passif du bilan, correspondent notamment à des avances versées par les départements au titre de la dépendance et de l'aide sociale pour les EHPAD, et des avances versées par les CPCM pour les établissements sanitaires.

4.8 CREANCES D'IMPOT

En milliers d'euros	2010	2009	2008
Créances d'impôt	1 670	1 631	1 864

Les créances d'impôt concernent des acomptes versés au titre de l'impôt sur les sociétés.

4.9 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Le groupe MEDICA a recours à des instruments financiers dérivés afin de se couvrir contre les variations de taux, les dettes financières étant majoritairement contractées à taux variable.

Le Groupe a mis en œuvre une comptabilité de couverture conforme à la norme IAS 39 pour certains de ces dérivés, qualifiant ces opérations de couvertures de flux de trésorerie futurs.

La variation de juste valeur de la part efficace de ces dérivés est comptabilisée en capitaux propres à chaque arrêté. La juste valeur de ces instruments est calculée comme étant la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés.

Etats financiers consolidés 2010

Suite au remboursement de la dette et à la mise en place d'un nouveau financement, le Groupe a :

- Soldé en juin une partie du notionnel des anciens swaps de taux qui ne répondaient plus aux conditions d'éligibilité à la comptabilité de couverture selon IAS 39 en contrepartie du versement d'une soulte d'un montant de 5,739 millions d'euros.
- Regroupé aux mêmes conditions le solde des différents contrats de swaps existants éligibles à la comptabilité de couverture en un seul. Le notionnel de ce swap à taux fixe de 3,6785% est de 350 millions d'euros, avec un taux de référence Euribor 3 mois et une échéance au 30 juin 2011.
- Contracté en juillet deux nouveaux swaps à taux fixe de 1.635 % et 1.75 % à départ différé au 3 janvier 2011 et à échéance 31 décembre 2013 et 30 juin 2014 pour respectivement 100 M€ et 250 M€ de nominal.

Le Groupe a documenté les swaps contractés en juillet 2010 comme étant des instruments de couverture du risque de taux lié à la dette financière à taux variable. La comptabilité de couverture de flux de trésorerie leur est donc appliquée à compter de juillet 2010. A la même date, le Groupe a déqualifié de manière prospective la relation de couverture qui liait l'ancien swap de taux restructuré à la dette financière. Les variations de juste valeur de ce dernier sont donc comptabilisées en résultat financier à compter de juillet 2010. Le montant des variations efficaces de juste valeur de ce swap cumulées en capitaux propres au 30 juin 2010 sont donc reclassées en résultat financier à compter de juillet 2010 jusqu'en juin 2011.

Par ailleurs, le Groupe dispose de trois caps permettant de plafonner Euribor 3 mois à un taux de 6% dont le notionnel global est de 500 millions d'euros avec une période d'exercice prévue entre le 30 juin 2011 et le 30 juin 2013. Ces caps ne sont pas documentés dans une relation de couverture. Les variations de juste valeur sont donc comptabilisées en résultat financier.

Type de contrat	En milliers d'euros		Juste valeur au bilan						Impact des variations				
	Notionnel en millions d'euros		2010		2009		2008		2010		2009		
	2010	2009	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	En résultat	En capitaux propres	Trésorerie	En résultat	En capitaux propres
SWAP	700 ⁽¹⁾	545	1 459	4 673	18 889		14 101		5 355	4 581	5 739 ⁽²⁾		(4 788)
CAP	500	500	327		1 054		552		(726)			502	
SWAP	0	437					616		616	(616)			616
Instruments financiers dérivés			1 786	4 673	1 054	18 889	552	14 717	5 245	3 965	5 739	502	(4 172)

(1) Intègrent les 350M€ contractés en juillet 2010 à départ différé au 03 janvier 2011.

(2) L'impact en trésorerie correspond à une sortie de cash.

4.10 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

En milliers d'euros	2010	2009	2008
OPCVM de trésorerie	101 448	7 849	10 864
Liquidités et comptes débiteurs fusionnés en cash-pooling	40 892	30 696	13 109
Trésorerie et équivalents de trésorerie	142 340	38 546	23 974
Concours bancaires courants	(12 318)	(4 142)	(2 338)
Trésorerie nette	130 022	34 403	21 636

Les OPCVM de trésorerie sont principalement constitués de SICAV monétaires ayant une sensibilité au risque de taux inférieure ou égale à 0,25 et une volatilité historique à 12 mois, proche de zéro.

4.11 ACTIFS NON COURANTS ET GROUPES D'ACTIFS DESTINES A ETRE CEDES

Conformément à la norme IFRS 5, les immobilisations faisant partie d'un plan de cession, répondant à un programme actif de recherche d'acquéreur, mis en vente à un prix raisonnable par rapport à leur juste valeur actuelle, dans un délai d'un an maximum et dont les actions nécessaires à la réalisation de la cession rendent improbables des changements significatifs du plan ou son abandon ont été reclassés en actifs destinés à être cédés dans le bilan pour un montant global de 11,2 M€ au 31 décembre 2009. Ces actifs ont été cédés en décembre 2010.

4.12 CAPITAL SOCIAL

L'opération d'introduction en bourse de Février 2010 a entraîné la conversion des actions de préférence, la conversion de l'emprunt obligataire et l'émission d'actions nouvelles. Le capital social est ainsi passé d'un montant de 11 348 K€ à 18 653 K€ à la clôture de l'exercice.

Le groupe MEDICA possède 103 820 actions propres.

Le groupe MEDICA n'a pas mis en place de plan de stock option ou d'attribution d'actions gratuites.

4.13 ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

En milliers d'euros	2010	2009	2008
Engagements inscrits au bilan au titre :			
Des prestations de retraite	6 546	5 569	4 974
Des médailles de travail	95	92	80
Total	6 641	5 662	5 054
Montant imputé au compte de résultat au titre :			
Des prestations de retraite	729	595	677
Des médailles de travail	2	12	16
Total	731	608	693

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante :

En milliers d'euros	2010	2009	2008
Valeur actualisée des obligations non financées	6 732	5 746	4 642
Pertes ou gains actuariels non reconnus	(91)	(84)	412
Passif inscrit au bilan	6 641	5 662	5 054

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

En milliers d'euros	2010	2009	2008
Coût des services rendus	731	624	588
Coût financier	312	285	238
Perte/(gains) actuarielle nette comptabilisée durant l'exercice	(8)	(42)	(22)
Coûts des services passés	0	0	15
Charges liées aux avantages du personnel	1 034	867	819
Prestations payées	(303)	(259)	(126)
Charge nette de l'exercice	731	608	693
<i>Dont charges de personnel</i>	<i>419</i>	<i>323</i>	<i>455</i>
<i>Dont charges financières</i>	<i>312</i>	<i>285</i>	<i>238</i>

Les variations du passif inscrit au bilan sont indiquées ci-après :

En milliers d'euros	2010	2009	2008
Passif à l'ouverture de l'exercice	5 662	5 054	4 124
Passifs assumés lors d'un regroupement d'entreprises	249		236
Charges liées aux avantages du personnel	1 033	867	819
Prestations payées	(303)	(259)	(126)
A la clôture	6 641	5 662	5 054
<i>Dont part à moins d'un an</i>	<i>1 169</i>	<i>987</i>	<i>746</i>
<i>Dont part à plus d'un an</i>	<i>5 473</i>	<i>4 674</i>	<i>4 308</i>

Etats financiers consolidés 2010

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	2010	2009	2008
Taux d'actualisation	4.6%	5.2%	6,3 %
Taux d'augmentation future des salaires	2.5%	2,5 %	2,5 %
Age de départ à la retraite	Employés: 60 à 62 ans Cadres :63 à 64 ans	Employés : 60 ans Cadres : 62 ans	Employés : 60 ans Cadres : 62 ans
Taux de turnover	0 % à 8% selon l'âge des salariés	0 à 8% selon l'âge des salariés	0 à 8% selon l'âge des salariés

La réforme des retraites qui retarde l'âge de départ est traité en écarts actuariels.

Sensibilité de l'engagement à une variation de taux : l'engagement varie de + 337 K€ si le taux d'actualisation baisse de 0,5% ; l'engagement varie de - 262K€ si le taux d'actualisation augmente de 0,5%.

4.14 AUTRES PROVISIONS

Les autres provisions à long terme sont les suivantes :

En milliers d'euros	Prud'hommes	Restructurations	Autres	Total
Au 31 décembre 2007	2 446	228	4 937	7 611
- Augmentation des provisions	1 915	1 626	947	4 488
- Reprise de montants inutilisés	(563)	(122)	(2 052)	(2 737)
- Reprise des montants utilisés durant l'exercice	(665)	(89)	(411)	(1 165)
- Variations de périmètre	283	0	138	422
- Reclassement	366		(366)	0
Au 31 décembre 2008	3 782	1 643	3 194	8 619
- Augmentation des provisions	1 317	929	1 492	3 738
- Reprise de montants inutilisés	(29)		(1 485)	(1 515)
- Reprise des montants utilisés durant l'exercice	(1 466)	0	(843)	(2 309)
- Variations de périmètre	0	0	0	0
- Reclassement	(176)	178	(2)	(0)
Au 31 décembre 2009	3 429	2 750	2 355	8 534
- Augmentation des provisions	910	1 215	619	2 745
- Reprise des montants non utilisés durant l'exercice			(66)	(66)
- Reprise des montants utilisés durant l'exercice	(2 362)	(878)	(1 523)	(4 762)
- Variations de périmètre	460	168	145	773
- Reclassement	0	0	(10)	(10)
Au 31 décembre 2010	2 437	3 255	1 520	7 213

Etats financiers consolidés 2010

4.15 AUTRES PASSIFS NON COURANTS

En milliers d'euros	2010	2009	2008
PCA supérieurs à 1 an	2 038	2 805	4 527
Dépôts résidants	16 915	13 916	13 983
Complément de prix à verser	1 211	1 147	6 600
Dettes sur bail	2 810	2 979	3 130
Autres passifs long terme	634	2 213	2 115
Autres passifs non courants	23 608	23 061	30 355

Les autres dettes non courantes incluent principalement les dépôts versés par les résidants. Leur montant n'a pas été actualisé car le remboursement s'effectue en moyenne dans les deux à trois ans suivant leur versement.

Les dettes correspondent à un bail pour lequel les loyers sont dus en 2012 et 2019 (deux composantes). Ces dettes ont été actualisées au taux de 5.5%.

4.16 PASSIFS FINANCIERS

En milliers d'euros	2010	2009	2008
Emprunt obligataire			90 391
Emprunts auprès des établissements de crédit	478 377	392 110	571 120
Autres emprunts et dettes assimilées	1 598	1 511	1 811
Intérêts courus sur emprunts			57 825
Total passifs financiers non courants	479 975	393 621	721 146
Emprunt obligataire	0	100 217	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit courants	14 462	203 775	13 796
Autres emprunts et dettes assimilées courants	360	313	390
Intérêts courus sur emprunts	226	85 084	453
Concours bancaires courants	12 318	4 142	2 338
Total passifs financiers courants	27 366	393 531	16 977
Total passifs financiers	507 341	787 152	738 123
Emprunt obligataire (composante capitaux propres)	0	74 597	74 597
Effet cumulé du coût amorti	5 001	5 118	20 792
Total valeur de remboursement des emprunts bancaires et dettes financières	512 342	866 867	833 512

La dette financière a fortement évolué au cours de l'exercice, à la suite de l'introduction en bourse intervenue le 10 Février 2010, avec concomitamment la conversion des obligations convertibles, le remboursement de l'emprunt Mezzanine et des emprunts syndiqués puis la mise en place d'une nouvelle ligne de financement le 16 Juin 2010.

Les locations financements se composent en 2010 des nouveaux contrats de crédit bail suite à

Etats financiers consolidés 2010

l'opération de Sale and Lease Back effectuée en décembre 2010.

L'ensemble des emprunts fait l'objet de cautions ou de nantissements au profit des établissements de crédits.

Par ailleurs, le Groupe dispose d'une ligne de crédit non utilisée à hauteur de 100M€.

ANALYSE DES EMPRUNTS :

Les emprunts mentionnés précédemment s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Taux d'intérêt nominal (%)	2010	2009	2008	Échéance
Emprunt obligataire					
Emprunt de 174,8 millions d'euros	10,00% capitalisés	0	241 910	219 923	
Valeur de remboursement de l'emprunt obligataire		0	241 910	219 923	
Emprunts syndiqués					
Emprunt de 350 millions d'euros	Euribor 3M + 1,65%	350 000	0		2 015
Emprunt Mezzanine de 92 millions d'euros	Euribor 3M + 4,00% + intérêts capitalisés 4,625 %	0	109 638	104 715	
Emprunts syndiqués	Euribor 3M + 1,75% à +2,50%	0	466 626	459 066	
Intérêts courus sur emprunts		684	361	453	
Autres emprunts et dettes assimilées					
Locations financements	Tx fixes et variables	134 947	34 067	34 776	2 022
Autres emprunts bancaires	Tx fixes et variables	14 392	10 123	12 241	
Concours bancaires courants		12 318	4 142	2 338	
Valeur de remboursement des emprunts syndiqués et autres passifs financiers		512 342	624 957	613 589	
Valeur de remboursement des emprunts bancaires et dettes financières		512 342	866 867	833 512	
Emprunt obligataire (composante capitaux propres)		0	(74 597)	(74 597)	
Effet cumulé du coût amorti		(5 001)	(5 118)	(20 792)	
Total emprunts bancaires et passifs financiers		507 341	787 152	738 123	

Etats financiers consolidés 2010

ENDETTEMENT FINANCIER NET :

L'endettement financier net tel que défini par le groupe correspond au total des dettes financières et emprunts bancaires diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

En milliers d'euros	2010	2009	2008
Total emprunts bancaires et dettes financières	507 341	787 152	738 123
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	(142 340)	(38 546)	(23 974)
Endettement Net	365 001	748 606	714 149

RATIOS BANCAIRES :

Au titre de ces emprunts le groupe doit respecter un certain nombre d'obligations usuelles dans ce type de contrat. En cas de non respect de certaines d'entre elles, les banques pourraient obliger le groupe à rembourser totalement ou partiellement l'emprunt ou renégocier les conditions de financement.

Le groupe doit ainsi respecter les covenants financiers suivants au 31 décembre 2010 :

Covenants financiers	Endettement net / EBITDA
Objectif	R < 4,5
Réalisé	3,6

ECHEANCES DES DETTES FINANCIERES :

Le détail et les échéances des dettes financières sont indiqués ci-après :

En milliers d'euros	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Valeur de remboursement
Emprunts bancaires syndiqués et autres passifs financiers	3 796	356 498	4 782	365 076
Location-financement	11 252	40 304	83 390	134 947
Concours bancaires courants	12 318			12 318
Total valeur de remboursement	27 366	396 802	88 173	512 342

TAUX D'INTERETS EFFECTIFS :

Les taux d'intérêt effectifs aux dates de clôture sont détaillés ci-dessous :

En pourcentage	2010	2009	2008
Emprunt obligataire convertible et emprunt syndiqué	2,90%	6,60%	8,39%
Location-financement	2,87%	7,07%	5,85%

Analyse de la sensibilité des charges financières :

L'effet d'une hausse des taux de 0,5% augmenterait la charge financière du groupe de 0,7M€ avant impôt.

L'incidence d'une baisse des taux de 0,5% diminuerait la charge financière du groupe de 0,7M€

Etats financiers consolidés 2010

avant impôt.

LOCATION - FINANCEMENT :

La valeur actualisée des passifs liés aux contrats de location-financement est indiquée ci-dessous :

En milliers d'euros	2010	2009	2008
A moins d'un an	15 721	9 064	10 443
Entre 1 et 5 ans	52 118	19 956	24 088
A plus de 5 ans	93 737	9 405	7 641
Paievements minimaux futurs au titre des contrats de location-financement	161 576	38 426	42 171
Charges financières futures liées aux contrats de location-financement	26 629	4 359	7 396
Dettes financières liées aux contrats de location-financement	134 947	34 067	34 776
Dettes à moins d'un an des contrats de location-financement	11 252	7 930	7 806
Dettes financières non courantes des contrats de location-financement	123 695	26 137	26 970

4.17 FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

En milliers d'euros	2010	2009	2008
Fournisseurs	42 839	36 607	36 993
Dettes sociales et fiscales	66 278	43 876	37 220
Avances et acomptes reçus	4 514	4 998	5 506
Dettes - fournisseurs immobilisations	15 062	3 776	246
Autres dettes	5 346	2 742	2 278
Produits constatés d'avance	155	753	779
Autres créditeurs	91 354	56 145	46 029

Toutes les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont exigibles à moins d'un an.

Les dettes sociales et fiscales incluent la TVA à reverser sur opération de Sale and Lease Back.

Les dettes sur fournisseurs d'immobilisations correspondent à des dettes relatives à des projets de constructions d'ensembles immobiliers et à des dettes sur acquisition de titres.

Les autres dettes incluent les entrées de périmètre pour 2,1 M€.

4.18 DETTES D'IMPOT

En milliers d'euros	2010	2009	2008
Etat-impôt sur les bénéfices	2 624	1 075	1 346
Dettes d'impôt	2 624	1 075	1 346

Etats financiers consolidés 2010

4.19 ANALYSE DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers compris dans les rubriques de bilan sont les suivants :

En milliers d'euros	Juste valeur			Dettes financières au coût amorti	Autres instruments financiers	Total	Juste Valeur
	Détenus à des fins de transaction (swap)	Complément de prix Ippocrate	Créances et dettes actualisées				
Autres actifs financiers non courants			70		19 273	19 343	19 343
Actifs disponibles à la vente					1 346	1 346	1 346
Créances clients et rattachés					35 293	35 293	35 293
Autres débiteurs (hors créances fiscales)			74		11 231	11 305	11 305
Autres actifs non courants							
Instruments financiers dérivés	1 786					1 786	1 786
Trésorerie et équivalents de trésorerie					142 340	142 340	142 340
Total des actifs financiers	1 786	0	144	0	209 483	211 413	211 413
Passifs financiers non courants				478 377	1 598	479 975	479 975
Autres passifs non courants		1 211	2 810		17 549	21 570	21 570
Passifs financiers courants				14 462	12 904	27 366	27 366
Fournisseurs					42 839	42 839	42 839
Autres créditeurs					91 354	91 354	91 354
Instruments financiers dérivés	4 673					4 673	4 673
Total des passifs financiers	4 673	1 211	2 810	492 839	166 245	667 778	667 778

4.20 CHARGES EXTERNES

En milliers d'euros	2010	2009	2008
Personnel intérimaire	(2 235)	(2 131)	(2 356)
Honoraires	(8 808)	(9 047)	(6 334)
Locations immobilières	(48 315)	(42 664)	(40 025)
Locations mobilières	(6 213)	(5 985)	(6 311)
Entretien et maintenance	(6 244)	(5 622)	(5 360)
Sous-traitance	(49 114)	(43 381)	(40 068)
Achats non stockés	(12 041)	(11 084)	(10 808)
Autres	(10 477)	(9 289)	(10 315)
Charges externes	(143 448)	(129 203)	(121 577)

Le poste "Sous-traitance" comprend 34 522 K€ de charges concernant la filiale italienne AETAS en 2010 et 30 148 K€ en 2009.

4.21 CHARGES DE PERSONNEL

En milliers d'euros	2010	2009	2008
Traitements, salaires, participations et indemnités de fin de contrat de travail	(176 234)	(154 665)	(144 810)
Charges sociales	(70 159)	(59 021)	(56 524)
Charges de retraite- régimes à prestations définies & Médailles du travail	(419)	(323)	(455)
Charges de personnel	(246 812)	(214 009)	(201 790)
Effectifs fin d'année Equivalents Temps Plein			
France	7 271	6 328	6 241
Etranger	125	94	74
Total Effectifs	7 396	6 422	6 315

4.22 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	2010	2009	2008
Pertes sur créances irrécouvrables	(355)	(322)	(317)
Autres charges d'exploitation	(921)	(275)	(262)
Autres charges d'exploitation	(1 276)	(596)	(579)
Subventions d'exploitation	312	367	181
Profits et reprises de provisions sur créances clients	771	265	545
Autres produits d'exploitation	690	142	841
Autres produits d'exploitation	1 773	774	1 567

Etats financiers consolidés 2010

4.23 DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

En milliers d'euros	2010	2009	2008
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	(23 115)	(18 230)	(16 689)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	(642)	(600)	(743)
Dotations sur autres provisions	(2 745)	(3 744)	(4 488)
Reprises sur autres provisions	4 874	3 824	3 902
Dotations aux provisions sur engagements de retraite et avantages similaires	(777)	(608)	(693)
Regroupement d'entreprises	4 246	872	
Dotations aux amortissements et provisions dans le tableau de flux de trésorerie	(18 158)	(18 486)	(18 712)
Dotations aux amortissements constatées au compte de résultat			
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(23 148)	(18 230)	(16 689)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	(642)	(600)	(743)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations d'immobilisations au compte de résultat	(23 790)	(18 830)	(17 433)
Dont dépréciation des immobilisations comptabilisées en autres produits et charges opérationnels	(1 792)	0	(205)
Total des dotations aux amortissements hors dotations et reprises de dépréciations des actifs au compte de résultat	(21 998)	(18 830)	(17 227)
Dont courant	(23 790)	(18 830)	(17 433)
Dont non courant (fermeture d'établissement)	0	0	0

En milliers d'euros	Dotations aux provisions	Chiffre d'affaires	Charges externes	Charges de personnel	Autres pdts/chges d'exploitation	Autres pdts/chges Opérationnels	pdts et chges financiers	Total
Dotations aux provisions non courantes	(1 529)					(1 215)		(2 745)
Dotations aux dépréciations des clients	(760)							(760)
Dotations aux engagements de retraites et avantages similaires				(419)			(312)	(731)
Reprise des provisions non courantes	240	877	217	2 362	254	878		4 828
Reprise des dépréciations des clients	307				493			800
Total	(1 742)	877	217	1 943	747	(338)	(312)	1 392

4.24 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

En milliers d'euros	2010	2009	2008
Vnc des immobilisations corporelles et incorporelles cédées	(23 046)	(13 497)	(168)
Frais d'introduction en bourse	(3 031)	(2 390)	
Frais Plan Epargne Groupe			(294)
Vnc des titres cédés			
Coûts pour fermeture d'établissement	(4 801)	(3 756)	(2 538)
Autres charges opérationnelles	(1 674)		(205)
Autres charges opérationnelles	(32 551)	(19 643)	(3 205)
Regroupement d'entreprises	7 214	872	
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	22 747	12 392	297
Autres produits opérationnels	239	48	
Autres produits opérationnels	30 200	13 312	297

4.25 RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	2010		2009		2008	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Charges d'intérêts sur emprunts	(14 445)		(48 788)		(65 170)	
Intérêts sur contrats de location-financement	(1 707)		(2 434)		(3 132)	
Charges et produits sur couverture de taux	(9 389)		(13 604)			
Effet du coût amorti sur les emprunts	(5 661)		(15 672)			888
Coût de l'endettement financier brut	(31 202)	0	(80 498)	0	(68 302)	888
Prod. de cession équivalents de trésorerie		43		49		295
Coût de l'endettement financier net	(31 202)	43	(80 498)	49	(68 302)	1 183
Composante financière du coût des régimes d'avantages au personnel	(312)		(285)		(238)	
Commissions de non utilisation	(974)		(287)		(540)	
Effets d'actualisation	(140)		(107)		(313)	
Variation de la juste valeur des instruments financiers	(111)			502		3 631
Dépréciation des actifs financiers	(55)				(25 187)	
Autres charges financières	(541)		(123)		(136)	
Autres produits financiers		88		74		0
Autres produits et charges financiers	(2 133)	88	(802)	576	(26 414)	3 631
Résultat financier	(33 335)	131	(81 300)	624	(94 716)	4 814
Résultat financier net		(33 204)		(80 676)		(89 902)

Etats financiers consolidés 2010

4.26 IMPOTS SUR LE RESULTAT

- ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPOT

En milliers d'euros	2010	2009	2008
Charge d'impôt courant	(12 200)	(1 387)	(1 770)
Charge ou produit d'impôts différés	605	11 752	11 750
Charge d'impôt sur le résultat	(11 595)	10 365	9 980

- RAPPROCHEMENT ENTRE L'IMPOT REEL ET LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE

En milliers d'euros	2010	2009	2008	
Résultat avant impôts, quote part de sociétés mises en équivalence	35 655	(22 912)	(32 227)	
Taux d'impôt	33,33%	33,33%	33,33%	
Impôt théorique (+) =charge, (-) =produit	11 884	33,33%	(7 637)	(10 741)
Différences permanentes fiscales et conso	(701)	(1.97)%	(578)	747
Impact différence de taux	(561)	(1.57)%	(2 179)	75
Impact des regroupements d'entreprises	(1 401)	(3.93)%	(290)	0
Réévaluation de la quote-part détenue avant la prise de contrôle	(989)	(2.77)%	0	0
Déficits non activés	121	0,34%	470	(59)
Activation de déficits	13	0,04%	(1 261)	(2)
CVAE	3 228	9,05%	1 110	0
Charge ou produit d'impôt comptabilisé	11 595	32,52%	(10 365)	(9 980)
Taux effectif d'impôt	32,52%		45,24%	30,97%

A la suite de l'instauration de la contribution économique territoriale applicable aux filiales françaises dans le cadre de la loi de finance pour 2010, et selon le communiqué du Conseil National de la Comptabilité du 14 janvier 2010, le Groupe a opté pour la méthode de comptabilisation suivante :

- la part de la C.E.T. relevant de la Contribution Foncière des Entreprises (C.F.E.) est comptabilisée comme une charge opérationnelle ;
- la part de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.) est comptabilisée comme un impôt sur le résultat au sens d'IAS 12, parce que la base imposable est considérée comme étant plus assimilée au résultat net qu'au chiffre d'affaires.

- NATURE DES IMPOTS DIFFERES

En milliers d'euros	2010	2009	2008
Frais d'émission d'actions nouvelles	0	797	0
Décalages Temporaires	7 099	4 637	84
Incorporels	(174 702)	(152 788)	(154 866)
Dettes et instruments financiers	994	(19 521)	(25 258)
Réévaluation ensembles immobiliers	(37 498)	(35 147)	(36 550)
Location financement	(13 076)	(13 229)	(11 228)
Activation déficits fiscaux	25 490	22 966	22 554
Indemnité de départ à la retraite	2 214	1 888	1 685
Total	(189 478)	(190 399)	(203 580)

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles.

- L'IMPOT DIFFERE AU BILAN

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale. Le tableau ci-dessous indique les montants après compensation, le cas échéant :

En milliers d'euros	2010	2009	2008
Actifs d'impôts différés	361	1 141	561
Passifs d'impôts différés au bilan	(189 839)	(191 540)	(204 141)
Net	(189 478)	(190 399)	(203 580)

La variation des impôts différés nets est exposée ci-après :

En milliers d'euros	2010	2009	2008
A l'ouverture	(190 399)	(203 580)	(207 495)
Variation de périmètre (Note 4)	(23 250)	39	(7 785)
Impôts imputés au compte de résultat (Note 26)	605	11 752	11 750
Impôts imputés directement en capitaux propres ou écart d'acquisition	23 566	1 390	(49)
A la clôture	(189 478)	(190 399)	(203 580)

4.27 RESULTAT NET PAR ACTION

Résultat net part du groupe consolidé par action (en euros)	2010	2009	2008
Résultat revenant aux actionnaires de la Société (en milliers d'euros)	23 233	(13 363)	(22 688)
Nombre moyen pondéré d'actions	43 218 304	7 286 040	7 286 040
Résultat net part du groupe consolidé par action (en euros)	0,54	(1,83)	(3,11)

Résultat net dilué part du groupe consolidé par action (en euros)	2010	2009	2008
Résultat dilué revenant aux actionnaires de la Société (en milliers d'euros)	25 975	(13 363)	(22 688)
Nombre moyen pondéré d'actions	43 218 304	7 286 040	7 286 040
Effet des dilutions des obligations	1 446 064	12 532 551	12 532 551
Effet des dilutions des actions de préférence en circulation	794 727	6 887 631	6 887 631
Résultat net dilué part du groupe consolidé par action (en euros)	0,57	(0,50)	(0,85)

4.28 ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Le groupe a des passifs éventuels se rapportant à des garanties bancaires et autres éléments survenant dans le cadre habituel de ses activités. Le groupe ne s'attend pas à ce que ces éléments donnent lieu à des passifs significatifs.

4.29 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés liés au périmètre du groupe :

En milliers d'euros	2010
Promesse d'acquisitions de projets (sous conditions suspensives)	46 435
Total	46 435

Engagements reçus liés au périmètre du groupe :

En milliers d'euros	2010
Garanties d'Actif et de Passif reçues liées aux acquisitions de titres	6 944
Total	6 944

Etats financiers consolidés 2010

Engagements au titre des contrats de location simple concernant les établissements opérationnels:

(sans effet d'actualisation)

En milliers d'euros	2010
A moins d'un an	51 977
Entre un et cinq ans	183 057
A plus de cinq ans	181 289
Paielements minimums au titre des locations simples	416 323

Engagements au titre des contrats de location simple concernant les établissements en cours de création :

(sans effet d'actualisation)

En milliers d'euros	2010
A moins d'un an	1 044
Entre un et cinq ans	24 133
A plus de cinq ans	43 839
Paielements minimums futurs au titre des locations simples	69 016

4.30 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

En milliers d'euros	2010	2009	2008
Avantages à court terme (*)	635	590	590
Avantages postérieurs à l'emploi	81	74	67

(*) hors charges patronales

4.31 PRINCIPAUX POSTES DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

En milliers d'euros	2010	2009	2008
Intérêts	(14 445)	(48 788)	(65 170)
Intérêts sur contrats location-financement	(1 707)	(2 434)	(3 132)
Effet du coût amorti	(5 661)	(15 672)	888
Intérêts Swap	(14 744)	(13 604)	0
Produits de cession équivalents de trésorerie	44	48	294
Coût de l'endettement financier net	(36 513)	(80 449)	(67 120)

DETAIL DE L'INCIDENCE DE LA VARIATION EN FONDS DE ROULEMENT

En milliers d'euros	2010	2009	2008
Incidence de la var. des stocks et en cours	(180)	(292)	(192)
Incidence de la var. des clients	792	6 021	(5 154)
Incidence de la var. des fournisseurs	(1 225)	(110)	3 223
Incidence de la var. des débiteurs & autres créditeurs	19 388	8 864	16 756
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement	18 771	14 483	14 633

DETAIL DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	2010	2009	2008
Acquisitions d'immobilisations corporelles (cf. note 4.4)	(50 722)	(44 699)	(40 046)
Immobilisations acquises dans le cadre d'un contrat de crédit-bail	463	7 671	1 698
Activation des coûts d'emprunt (Ias 23)	1 216		
Reclassement incorp./corporelles	0		
Variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations corporelles	7 599	3 192	(24)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(41 445)	(33 836)	(38 372)

DETAIL DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	2010	2009	2008
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(1 877)	(1 090)	(5 328)
Acquisitions de fonds de commerce affecté en écart d'acquisition	0	(68)	(144)
Variation des dettes sur acquisitions d'immobilisations incorporelles	(98)	(102)	234
Variations des avances et acomptes sur acquisitions d'immobilisations incorporelles	0		(550)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(1 975)	(1 260)	(5 788)

DETAIL DES EMISSIONS ET REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS

En milliers d'euros	2010	2009	2008
Emission d'emprunts	484 770	11 398	47 476
Remboursement d'emprunts	(607 973)	(15 146)	(20 835)

4.32 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

en milliers d'euros	Constantin			Exco			Mazars		
	2010	2009	2008	2010	2009	2008	2010	2009	2008
<u>Audit de la société Médica SA</u>									
Commissariat aux comptes	86	49	35	39	49	35	86		
Missions accessoires	200	418	0	0	62	0	0		
<u>Audit des filiales</u>									
Commissariat aux comptes	355	293	274	0			176		
Missions accessoires									
Total	641	760	309	39	111	35	262	0	0

4.33 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La capacité d'accueil du groupe a été portée à environ 13 800 lits à la date du 11 février 2011.

Dès Janvier 2011, le taux moyen de ces couvertures ressortira à environ 1.7%, soit une baisse de 200 bps par rapport aux swaps à taux fixe existants en 2010.

5. OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS**5.1 RISQUE DE MARCHE****Risque de variation de prix**

Le Groupe est exposé au risque de prix affectant les titres de participation comptabilisés en actifs disponibles à la vente. Cependant, compte tenu de la nature des participations, ce risque est jugé faible par le groupe.

Risque de change

Compte tenu de son activité basée en France et dans la zone euro, l'exposition du groupe au risque de change est inexistante.

5.2 RISQUE DE CREDIT

Le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Il a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Pour les instruments dérivés et les transactions se dénouant en trésorerie, les contreparties sont limitées à des institutions financières de premier rang.

5.3 RISQUE DE LIQUIDITE

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur un marché, de disposer de ressources financières grâce à des facilités de crédit appropriées et d'être à même de dénouer ses positions sur le marché.

Le Groupe maintient une flexibilité financière en conservant des lignes de crédit ouvertes mais non utilisées, mais également à travers un cash pooling mis en place avec ses principales banques.

5.4 RISQUE DE TAUX

Le risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient des emprunts à long terme. Les emprunts initialement émis à taux variable exposent le Groupe au risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêt.

Le Groupe gère son risque de flux de trésorerie sur taux d'intérêt en recourant à des swaps de taux variable contre fixe. Sur le plan économique, ces swaps de taux d'intérêt ont pour effet de convertir des emprunts à taux variable en emprunts à taux fixe.

Aux termes des contrats de swap de taux d'intérêt, le Groupe convient avec des tiers d'échanger, selon une périodicité définie, le différentiel entre les taux contractuels fixes et variables calculés par référence à un certain montant notionnel.

6. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

6.1 VARIATION DE PERIMETRE DE CONSOLIDATION DE LA PERIODE

Des informations détaillées sur les acquisitions de l'exercice figurent dans la note « Faits marquants de l'exercice ».

Compte tenu de deux opérations de Transmission Universelle de Patrimoine réalisées dans l'année, le périmètre de consolidation comprend, au 31/12/2010, outre la société mère MEDICA SA, 137 sociétés consolidées par intégration globale (107 au 31/12/2009) et 2 sociétés consolidées par mise en équivalence (1 au 31/12/2009).

6.2 INCIDENCE DES VARIATIONS DE PERIMETRE DE CONSOLIDATION SUR LES DONNEES DE LA PERIODE

En milliers d'euros	Italie	France	Total
ACTIF			
Autorisations administrative	23 762	49 666	73 428
Immobilisations incorporelles	1	7	8
Immobilisations corporelles	7 334	17 602	24 936
Titres mis en équivalence	0	2 065	2 065
Autres actifs financiers non courants	96	895	991
Actifs disponibles à la vente	0	0	0
Impôts différés actifs	624	684	1 308
Autres actifs à long terme	0	3	3
Actifs non courants	31 817	70 922	102 739
Stocks	14	889	904
Clients	3 686	2 102	5 787
Créances d'impôt courant	38	19	57
Autres débiteurs	392	3 374	3 766
Autres actifs courants	229	157	386
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0	0	0
Actifs courants	4 359	6 540	10 899

Etats financiers consolidés 2010

En milliers d'euros	Italie	France	Total
PASSIF			
Intérêts minoritaires	552	906	1 458
Emprunts et dettes financiers	5 074	8 723	13 797
Engagements de retraite et avantages assimilés	0	249	249
Autres provisions à long terme	0	661	661
Impôts différés	6 331	18 227	24 558
Autres passifs non courants	2 742	2 707	5 448
Passifs non courants	14 147	30 567	44 713
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)		378	378
Autres provisions à court terme	0	230	230
Fournisseurs	3 601	3 212	6 813
Autres créditeurs	779	8 091	8 870
Dettes d'impôt courant	273	1	274
Instruments financiers dérivés	0	0	0
Autres passifs courants	0	0	0
Passifs courants	4 654	11 912	16 566
ACTIF NET (hors trésorerie et équivalents de trésorerie acquis)	16 823	34 077	50 901
Ecarts d'acquisition nets	2 749	7 228	9 977
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie			
Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis	(1 403)	(3 404)	(4 807)
Trésorerie décaissée pour les acquisitions réalisées	(17 716)	(36 730)	(54 446)
Prix de cession des titres consolidés			
Décaissements nets pour les acquisitions réalisées	(19 119)	(40 134)	(59 253)
Autres décaissements sur entrées de périmètre			
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	(19 119)	(40 134)	(59 253)

6.3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2010

Sociétés consolidées	Monnaie	31/12/2010		
		Méthode	% Contrôle	% d'intérêt
MEDICA	€	IG	mère	-
SFM (ex-MEDICA)	€	IG	100	100
SCI CHAMBERY JOURCIN	€	IG	100	100
SAS LES JARDINS D'HESTIA	€	IG	99,92	99,92
SOCEFI	€	IG	100	100
SDSA	€	IG	100	100
SARL LE MOLE D'ANGOULINS	€	IG	100	100

Etats financiers consolidés 2010

SARL INVAMURS	€	IG	100	100
SCI BRUAY SUR ESCAUT	€	IG	100	100
SCI SAINT GEORGES DE DIDONNE	€	IG	100	100
SCI LAXOU	€	IG	51	51
SCI LES SABLES	€	IG	100	100
SCI LYON GERLAND	€	IG	100	100
SCI ST MALO	€	IG	100	100
SCI VILLARS LES DOMBES	€	IG	100	100
SCI DU MANS	€	IG	100	100
SCI D'ARS EN RE	€	IG	100	100
SARL RA DE LILLE STE THERESE	€	IG	100	100
SARL RA DE LAXOU	€	IG	100	100
SARL RA DE SAINT MALO	€	IG	100	100
SARL RA DES SABLES D'OLONNE	€	IG	100	100
SARL RA DE LYON GERLAND	€	IG	100	100
SARL RA DU MANS	€	IG	100	100
SCI DE L'EUROPE	€	IG	100	100
SCI PIERRE DEBOURNOU	€	IG	99,8	99,8
SNC DE DINARD	€	IG	100	100
SNC DE L'EUROPE	€	IG	100	100
SARL SERAPA	€	IG	100	100
SAS RA DE NEUVILLE ST REMY	€	IG	100	100
SAS RA DE DINARD	€	IG	100	100
SARL RESIDENCE DE CHAINTREAUVILLE	€	IG	96	96
SAS CLINIQUE SOLISANA	€	IG	100	100
CLINIQUE DU VAL DE SEINE	€	IG	99,71	99,71
SARL LES ARBELLES	€	IG	100	100
SARL CENTRE MEDICAL DES ALPILLES (CMA)	€	IG	100	100
SARL CENTRE MEDICAL DU VENTOUX (CMV)	€	IG	100	100
LES LILAS	€	IG	100	100
COGOLIN	€	IG	100	100
SARL BEL AIR	€	IG	100	100
MEDICA FRANCE	€	IG	100	100
SARL MF DEVELOPPEMENT	€	IG	100	100
TOPAZE	€	IG	100	100
LES PINS	€	IG	100	100
SCI DE BICHAT	€	IG	100	100
SCI CCN	€	IG	100	100

Etats financiers consolidés 2010

SCI CMA	€	IG	100	100
SARL GMR LA COTE PAVEE	€	IG	100	100
SAS CHATEAU de MORNAY	€	IG	100	100
AETAS S.P.A.	€	IG	100	100
II FAGGIO Srl	€	IG	100	100
RESIDENZA I PLATANI	€	IG	100	100
I ROVERI Srl	€	IG	100	100
CROCE DI MALTA Srl	€	IG	100	100
II CASTAGNO Srl	€	IG	90	90
LE PALME Srl	€	IG	100	100
I GIRASOLI Srl	€	IG	95	95
BUTIGLIERA D'ASTI	€	IG	100	100
VILLA ANTEA Srl	€	IG	95	95
GLI OLEANDRI Srl	€	IG	95	95
CARE SERVICE	€	IG	100	100
LE ROSE Srl	€	IG	90	90
I RODODENDRI Srl	€	IG	90	90
IL CILIEGIO Srl	€	IG	70	70
IPPOCRATE SPA	€	IG	95,75	95,75
SAS AUBERGERIE DE QUINCY	€	IG	91,78	91,78
SAS AUBERGERIE DU 3E AGE	€	IG	91,78	91,78
SARL BOURGOIN COUQUIAUD	€	IG	100	100
SARL MAISON BLANCHE	€	IG	100	100
SAS CENTRE MEDICAL MONTJOY	€	IG	100	100
SAS CLINIQUE DE PIETAT	€	IG	100	100
SARL LUBERON SANTE	€	IG	100	100
SA CRF LES GARRIGUES	€	IG	100	100
SAS MACO	€	IG	100	100
SCI DU BOIS HAUT	€	IG	100	100
SAS CHATEAU DE CAHUZAC	€	IG	100	100
SARL CRC GESTION	€	IG	100	100
SAS SAINTE COLOMBE	€	IG	100	100
SARL CHAPUIS FERNANDE	€	IG	100	100
SAS MONTROND LES BAINS	€	IG	100	100
SCI VALMAS	€	IG	100	100
SAS ALMA SANTE	€	IG	100	100
SCI ALMA SANTE	€	IG	100	100
SA CLINIQUE SAINT MAURICE	€	IG	100	100

Etats financiers consolidés 2010

SCI CLINIQUE SAINT MAURICE	€	IG	100	100
SARL CLINIQUE DE SAUSSENS	€	IG	99,99	99,99
SARL MT SANTE	€	IG	99,99	99,99
SARL RESIDENCE LES PINS	€	IG	100	100
SAS LES QUATRE TREFLES	€	IG	99,93	99,93
SAS GASTON DE FOIX	€	IG	100	100
SAS ARJEAN	€	IG	100	100
SAS LE VAL DES CYGNES	€	IG	100	100
SAS DLS GESTION	€	IG	96,67	96,67
SARL MEDICA FRANCE LE VERDON	€	IG	100	100
SAS MAISON DE REPOS ET DE CONVALESCENCE LA PALOUMERE	€	IG	100	100
SCI LA PALOUMERE	€	IG	100	100
SAS FINANCIERE MEDICALE	€	IG	100	100
SAS LA VARENNE	€	IG	100	100
SCI LA VARENNE	€	IG	100	100
SAS LA ROSERAIE	€	IG	100	100
SCI LA ROSERAIE	€	IG	100	100
SAS CENTRE MEDICAL DE CONVALESCENCE MONTVERT	€	IG	100	100
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE MONTVERT	€	IG	100	100
MS FRANCE	€	IG	60	60
HAD FRANCE	€	MEE	40,32	40,32
SARL B2L	€	IG	100	100
Entrées de Périmètre 2010				
SAN BEGNINO	€	IG	100	100
MAGNOLIE	€	IG	100	100
SARL FONTAINE BAZEILLE	€	IG	100	100
SCI BAZEILLE	€	IG	100	100
SAS MEDIENCE	€	IG	100	100
CHARS LES PARENTELES	€	IG	100	100
BEZONS LES PARENTELES	€	IG	100	100
PIERRELAYE LES PARENTELES	€	IG	100	100
PARIS LES PARENTELES	€	IG	100	100
BAGNEUX LES PARENTELES	€	IG	100	100
MAUREPAS LES PARENTELES	€	IG	100	100
DELTA OCCITAN	€	IG	100	100
LES GARDIOLES	€	IG	100	100
LA PAQUERIE	€	IG	100	100

Etats financiers consolidés 2010

LA COLOMBE	€	IG	100	100
ACANTHE	€	IG	100	100
RESID GESTION	€	IG	100	100
SCI MONTFAVET	€	MEE	32,7	32,7
LAETITIA	€	IG	100	100
EOS	€	IG	100	100
MEC	€	IG	100	100
RESIDENZA FORMIGINE	€	IG	75	75
CERTOSA DI PAVIA	€	IG	100	100
SAS JPC CONSULTANT	€	IG	100	100
SA RESIDENCE CLAUDE DEBUSSY	€	IG	100	100
SCI SUO TEMPORE	€	IG	100	100
SAS LE MONT SOLEIL	€	IG	100	100
SAS DOMAINE DES TROIS CHEMINS	€	IG	100	100
SCI LES TROIS CHEMINS	€	IG	100	100
SARL LES OLIVIERS	€	IG	100	100
SCI 146148	€	IG	65,89	65,89
SA MEDIVALYS	€	IG	100	100
SARL DU PRE DE LA GANNE	€	IG	100	100
SARL ACTIRETRAITE-SOULAINES	€	IG	100	100

Etats financiers consolidés 2010

Etats financiers consolidés 2010

Etats financiers consolidés 2010

61, rue Henri Regnault
92400 COURBEVOIE

CONSTANTIN ASSOCIES
*Member of Deloitte Touche
Tohmatsu*
185, avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE

Patrick GRIMAUD
17, rue du Sergent Bauchat
75012 PARIS

MEDICA

Société Anonyme
39, rue du Gouverneur Général Félix Eboué
92130 - ISSY-LES-MOULINEAUX

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs, les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société MEDICA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation

financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Etats financiers consolidés 2010

Etats financiers consolidés 2010

Etats financiers consolidés 2010

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1.2 de l'annexe aux états financiers consolidés relative aux nouvelles normes IFRS d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010 et en particulier la norme IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises », appliquée à compter du 1^{er} janvier 2010 pour la comptabilisation des acquisitions de la période.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code du commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les éléments exposés aux notes :

- 2.8 de l'annexe aux états financiers consolidés qui expose les modalités retenues par votre société pour réaliser les tests de dépréciation sur la valeur des actifs à durée d'utilité déterminée et indéterminée (écarts d'acquisition et autorisations administratives). Nous avons procédé à l'appréciation des données et hypothèses utilisées dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable de ces actifs, apprécié le caractère raisonnable des estimations retenues et vérifié la méthodologie appliquée ainsi que les informations fournies dans la note de l'annexe.
- 2.9.2 de l'annexe aux états financiers consolidés qui indique les modalités d'évaluation des dettes financières. Nous avons apprécié les données sur lesquelles se fondent ces évaluations et revu les calculs effectués par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie, Neuilly et Paris, le 31 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

CONSTANTIN ASSOCIES

Patrick GRIMAUD

Denis GRISON

Jean Paul SEURET

SA MEDICA

39, rue du Gouverneur G.F. Eboué
Le Diderot
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Etats Financiers au 31 décembre 2010

BILAN

Comptes sociaux SA MEDICA 2010

Etats financiers consolidés 2010

Etats financiers consoli

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	31/12/2010 (12)	31/12/2009 (12)
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	1 525 762	508 587	1 017 175	
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	334 902	276 755	58 147	123 526
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				2 390 100
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	6 441	5 903	538	949
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	463 234 917		463 234 917	463 234 902
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	393 428 709		393 428 709	8 171 636
Autres immobilisations financières	1 421 936		1 421 936	3 850
ACTIF IMMOBILISE	859 952 666	791 245	859 161 421	473 924 962
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	1 683 589		1 683 589	

Comptes sociaux SA MEDICA 2010	Etats financiers consolidés 2010	Etats financiers consolidés 2010	Etats financiers consolidés 2010
Autres créances	5 314 956	5 314 956	14 221 984
Capital souscrit et appelé, non versé			
DIVERS			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	504 431	504 431	
Disponibilités	6 161 822	6 161 822	761 886
COMPTES DE REGULARISATION			
Charges constatées d'avance	367 652	367 652	420 411
ACTIF CIRCULANT	14 032 450	14 032 450	15 404 281
Frais d'émission d'emprunts à étaler	4 434 028	4 434 028	
Prime de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion actif			
TOTAL GENERAL	878 419 144	791 245	877 627 900
		489 329 243	

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/10 (12)	31/12/2009 (12)
Capital social ou individuel (dont versé : 18 653 467)	18 653 467	11 348 478
Primes d'émission, de fusion, d'apport	500 719 066	
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	859 594	26 833 500
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(5 075 286)	(25 973 906)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	9 455 586	7 305 250
CAPITAUX PROPRES	524 612 426	19 513 322
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	12 000	
Provisions pour charges		
PROVISIONS	12 000	
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligatoires convertibles		241 917 231
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	350 209 769	223 676 431
Emprunts et dettes financières (dont empr. Participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	654 663	3 398 939
Dettes fiscales et sociales	638 516	281 784
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 500 525	541 538
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	353 003 474	469 815 921
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	877 627 900	489 329 243

Résultat de l'exercice en centimes

-5 075 285,65

Total du bilan en centimes

877 627 899,94

COMPTE DE RESULTAT

Comptes sociaux SA MEDICA 2010

COMPTE DE RESULTAT (en liste)
Etats financiers consolidés 2010

Etats financiers consoli

Rubriques	France	Exportation	31/12/10 (12)	31/12/09 (12)
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 407 683		1 407 683	1 191 140
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 407 683		1 407 683	1 191 140
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transfert de charges			5 548 031	5 495
Autres produits			0	0
PRODUITS D'EXPLOITATION			6 955 714	1 196 636
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			6 961 017	606 783
Impôts, taxes et versements assimilés			51 132	52 182
Salaires et traitements			696 606	590 495
Charges sociales			253 465	227 320
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 684 283	67 878
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			12 000	
Autres charges			157 098	1
CHARGES D'EXPLOITATION			9 815 602	1 544 659
RESULTAT D'EXPLOITATION			(2 859 888)	(348 023)
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			8 025 704	3 258 200
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			4 001 375	677 873
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			20 068	
PRODUITS FINANCIERS			12 047 147	3 936 072
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			19 846 515	41 767 422
Différences négatives de change			288	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			19 846 803	41 767 422

RESULTAT FINANCIER	(7 799 656)	(37 831 350)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(10 659 543)	(38 179 373)

Rubriques	31/12/2010 (12)	31/12/2009 (12)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 763
Produits exceptionnels sur opérations en capital	70 161	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	70 161	1 763
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 038 939	8 094
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	147 878	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	2 150 336	2 150 336
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 337 153	2 158 429
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(5 266 992)	(2 156 665)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(10 851 250)	(14 362 132)
TOTAL DES PRODUITS	19 073 022	5 134 472
TOTAL DES CHARGES	24 148 308	31 108 378
BENEFICE OU PERTE	(5 075 286)	(25 973 906)

ANNEXES

Augmentation de capital et introduction en bourse

Le 24 Janvier 2010, le Conseil d'administration de la société, usant de la délégation octroyée par l'assemblée générale des actionnaires du même jour, a décidé :

- Le principe d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'un montant nominal maximum de 6 084 219 euros par émission d'un nombre maximum de 15 625 000 d'Actions Nouvelles d'une valeur nominale de 0.38939 euro.
- Le principe d'une augmentation de capital réservée à PREDICA et aux administrateurs indépendants de la société d'un montant nominal de 610 630 euros.
- Le principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe (dans le cadre d'un Plan Epargne Groupe), pour un montant nominal maximum de 12 168 euros.

Le 25 Janvier 2010, l'Autorité des Marchés financiers « AMF » a apposé le Visa N°10-015, sur le prospectus de la Société MEDICA dans le cadre de l'admission de ses titres sur le marché Euronext Paris.

Les modalités définitives de l'augmentation de capital liée à cette opération ont été arrêtées par le Conseil d'administration du 9 Février 2010. Celui-ci a fixé le prix d'offre des actions à 13 euros par action.

L'admission de l'ensemble des actions de la société est intervenue le 10 Février 2010 sur le marché Euronext Paris, compartiment B, pour un règlement livraison le 12 Février 2010.

L'introduction en bourse de la société MEDICA a généré l'inscription dans les comptes d'une prime d'émission qui, après déduction des frais qui lui sont attachés (18 173 105 €) et de l'impôt société qui s'y rattache (6 057 102 €) , s'élève à un montant net à la clôture de 500 719 066 €.

Aménagement de la dette syndiquée

Lors de son admission sur le marché Euronext Paris, la société MEDICA a procédé au remboursement de la dette mezzanine dans son intégralité.

Le 16 Juin 2010, la société MEDICA a mis en place un nouvel emprunt de 350 M€, permettant ainsi le refinancement des emprunts existants. En sus de cette ligne, la société dispose également d'un «Revolving Loan Facility » de 100 M€.

Mise en place d'un contrat de liquidité

La société MEDICA a mis en place en 2010 un contrat de liquidité. Au 31/12/2010, elle détenait 103 820 actions évaluées à 1,4 M€.

Evénements postérieurs à la clôture

Le 05 janvier 2011, la société MEDICA a procédé à la résiliation anticipée de sa couverture souscrite auprès de la banque RBS, moyennant le paiement d'une soulte s'élevant à 4 735 000 €.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Comptes sociaux SA MEDICA 2010

Etats financiers consolidés 2010

Etats financiers consoli

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code du Commerce, du décret Comptable du 29 Novembre 1983 ainsi que du règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) 99-03 du 29 Avril 1999 relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2 Présentation des comptes annuels et méthodes d'évaluation retenues

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles utilisées lors de l'exercice précédent.

2.1 Frais d'acquisition des titres

La réglementation fiscale intervenue en 2006 (déductibilité possible des frais d'acquisition de titres immobilisés sur 5 ans) ainsi que le souhait d'homogénéiser les règles et méthodes comptables de la société avec celles du groupe, ont amené la société à activer ces frais en 2006 en les incorporant au coût d'acquisition des titres. Ces frais font par ailleurs l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

Au titre de l'exercice 2010, un amortissement dérogatoire de l'ordre de 2.1 M€ a été constaté et la valeur restant à amortir au 31/12/2010 est de 1.3 M€.

2.2 Immobilisations incorporelles

L'introduction en bourse de la société le 10 Février 2010 a généré l'inscription des frais d'introduction dans un compte d'immobilisation incorporelle : « Frais d'augmentation de capital ».

Ces frais s'élèvent à 1.5 M€, et sont amortis sur 3 ans. Au 31/12/10, leur amortissement s'élève à 0.5 M€.

Les logiciels informatiques sont amortis sur une période de 3 à 5 ans.

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur le mode linéaire, en fonction des durées probables d'utilisation.

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque des clauses de complément de prix sont contractuellement prévues, celles-ci sont prises en compte dès lors que leur application est probable et que leur montant peut être mesuré de façon fiable.

S'il y a lieu, une dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable s'avère inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable est basée sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui seront générés par l'utilisation continue des actifs testés nets de l'endettement propres des filiales concernées. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital.

Cette méthode tient compte d'estimations, d'hypothèses ou d'appréciations qui s'appuient sur des informations prévisionnelles et sur des situations existantes à la date d'établissement des comptes. Les incertitudes qui pèsent sur l'évolution de la conjoncture économique font naître un risque sur ces estimations qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

2.5 Actions propres

Les produits et charges générés par les achats et ventes d'actions propres sont enregistrés en résultat exceptionnel.

2.6 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non recouvrement.

2.7 Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunt, contractés lors du refinancement de la société ont été portés à l'actif pour un montant de 5 543 K€. Ils sont répartis sur la durée de l'emprunt, soit 5 ans. L'année 2010 a donné lieu à un amortissement de 1 109 K€.

2.8 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement et créances assimilées sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur de marché.

2.9 Emprunt obligataire

La société disposait d'un endettement sous forme notamment d'un emprunt obligataire émis en 2006 et convertible en 10 925 873 actions. Cet emprunt a été intégralement converti en actions lors de l'introduction en bourse de la société le 10 Février 2010.

Les intérêts comptabilisés sur cet emprunt au titre de la période du 01/01/10 au 10/02/10 se sont élevés à 2.7 M€. Au moment de la conversion, les intérêts capitalisés s'élevaient ainsi à 69.8 M€.

2.10 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond à la refacturation avec marge de 5% des charges d'exploitation courante, engagées par la SA MEDICA, en sa qualité de holding opérationnelle, et en vertu d'un contrat d'assistance technique signé en date du 9 Aout 2006 entre la SA MEDICA et la SA MEDICA France.

Les compétences administratives et opérationnelles apportées par MEDICA sont les suivantes (la liste n'étant pas limitatives) : détermination de la stratégie, coordination du développement, prise en charge de la communication, grandes orientations comptables et financières, relations avec les banques, développement marketing, croissance externe, management de la société, coordination des recrutements sur des postes importants.

2.11 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation concernent essentiellement les charges engagées dans le cadre du contrat d'assistance technique précité, les frais de communication financière et boursière, ainsi que les salaires et charges des salariés de la société MEDICA.

2.12 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les produits et charges résultant d'opérations ou d'évènements clairement distincts des activités ordinaires de la société et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

Le résultat exceptionnel est principalement composé en 2010 de certains frais liés au refinancement (3M€) et de la dotation aux amortissements dérogatoires des frais d'acquisition de titres (2.1 M€).

3 Autres informations

Comptes sociaux SA MEDICA 2010

Etats financiers consolidés 2010

Etats financiers consoli

La SA MEDICA s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire dus par le groupe formé par elle-même et ses filiales, en application de l'article 223 A et 223 L, 6-d du CGI, à compter du 1 Janvier 2007 pour les filiales.

Ce nouveau périmètre d'intégration a placé la société MEDICA en qualité de nouvelle tête de groupe. Il prend en compte toutes les sociétés qui appartenaient au périmètre de la société S.F.M., ainsi que d'autres sociétés du groupe dont les critères d'exigibilité au régime ont été réunis.

La centralisation des impôts sur la société MEDICA ne devant ni léser, ni avantager les filiales, les conventions d'intégration fiscale sont rédigées de sorte que la filiale se trouve dans une situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément.

En conséquence, les conventions d'intégration fiscale ne prévoient pas de redistribution de l'économie d'impôt envers les filiales membres du groupe.

Compte tenu de la situation déficitaire du groupe et de l'absence de redistribution de l'économie d'impôt, la société MEDICA a comptabilisé au titre de l'exercice 2010 un profit d'intégration fiscale d'un montant de 16.9 M€.

3.2 Accroissement ou allègement de la dette future d'impôt

Le groupe d'intégration fiscale est porteur d'un déficit s'élevant à 70,7 M€ et d'intérêts reportables s'élevant à 11,6M€ au 31 12 2010, ce qui constituera un allègement de la dette future d'impôt.

3.3 Engagement de fin de carrière

La société MEDICA est soumise à l'obligation légale de verser à ses salariés des indemnités de fin de carrière lors de leurs départs à la retraite. L'existence de ce régime crée pour la société un engagement long terme qualifié de régime de retraite à prestations définies au sens IAS 19, car il définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le montant des indemnités de fin de carrière figure en engagement hors bilan.

Le passif calculé correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux services à prestations définies à la clôture, ainsi que des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés. La réforme des retraites votées en 2010 et qui retarde l'âge de départ à la retraite est traitée en écarts actuariels.

L'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles et dépassant 10 % de la valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies (corridor) sont appréhendés au travers de l'engagement calculé.

Par ailleurs, la société verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire. Une fois les cotisations versées, la société n'est tenue par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance aboutit à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

ETAT DES IMMOBILISATIONS – DETAIL

Rubriques	Début exercice	Acquisitions	Cessions	Autres flux	Fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche et développement		1 525 762			1 525 762
TOTAL I		1 525 762			1 525 762
Autres immobilisations incorporelles	2 723 602	7 706 995		10 095 695	334 902
TOTAL II	2 723 602	7 706 995		10 095 695	334 902
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions : install, gén, agencement, aménagement					
Installations techniques, mat, et outillage industriel					
Installations générales, agencements, aménagements					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 441				6 441
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL III	6 441				6 441
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations	463 234 902	15			463 234 917
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières	8 175 486	402 219 189	15 544 031		394 850 644
TOTAL IV	471 410 388	402 219 204	15 544 031	10 095 695	858 085 561
TOTAL GENERAL	474 140 431	411 451 961	15 544 031	10 095 695	859 952 666

Le poste frais d'établissement correspond aux dépenses de frais d'augmentation de capital engagées par la société lors de son introduction en bourse, en février 2010.

L'augmentation du poste prêts et autres immobilisations financières s'explique par l'octroi de prêts par MEDICA à ses filiales, Médica France et SFM, en substitution d'emprunts bancaires que celles-ci ont porté jusqu'en juin 2010.

ETATS DES AMORTISSEMENTS – DETAIL

Rubriques	Début exercice	Autres flux	Dotations	Cessions	Fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche et développement			508 587		508 587
TOTAL I			508 587		508 587
Autres immobilisations incorporelles	209 976		66 779		276 755
TOTAL II	209 976		66 779		276 755
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions : install, gén, agencement, aménagement					
Installations techniques, mat, et outillage industriel					
Installations générales, agencements, aménagements					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 492		410		5 903
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL III	5 492		410		5 903
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL IV					
TOTAL GENERAL	215 468		575 776		791 245

ETAT DES PROVISIONS – DETAIL

Rubriques	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	7 305 250	2 150 336		9 455 586
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	7 305 250	2 150 336		9 455 586
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts		12 000		12 000
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions charges soc. Fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		12 000		12 000
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur mobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL	7 305 250	2 162 336		9 467 586

CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participants			
Prêts	393 428 709		393 428 709
Autres immobilisations financières	1 421 936		1 421 936
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 683 589	1 683 589	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	8 350	8 350	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	95 839	95 839	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 552 989	1 552 989	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	3 657 778	3 657 778	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	367 652	367 652	
TOTAL GENERAL	402 216 841	7 366 197	394 850 644
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	395 483 926		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	10 226 853		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an, - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligatoires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	2 025	2 025		
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine	350 207 744	207 744	350 000 000	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	654 663	654 663		
Personnel et comptes rattachés	200 071	200 071		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	151 033	151 033		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	275 907	275 907		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	11 505	11 505		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupes et associés	1 129 460	1 129 460		
Autres dettes	371 065	371 065		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	353 003 474	3 003 474	350 000 000	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	353 838 637			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	224 564 984			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

DETAIL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

31/12/2010

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	367 652
CHARGES D'EXPLOITATION	367 652
486 1000 charges constatées d'avance	367 652
TOTAL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	367 652

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

31/12/2010

PRODUITS A RECEVOIR	9 407 359
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 723 771
2768864 Intérêts courus sur prêt MEDICA FRANCE	1 560 680
2768866 Intérêts courus sur prêt SFM	6 163 091
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 683 589
4181864 facture à établir MEDICA France	1 683 589
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	9 407 359

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Comptes sociaux SA MEDICA 2010

Etats financiers consolidés 2010

31/12/2010

ers consoli

CHARGES A PAYER	1 279 954
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	207 744
1688400 Intérêts courus s/emp.cash	207 744
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACHES	416 868
4081000 FNP Fr externes	384 753
4081001 FNP Fr internes	13 457
4081864 FNP SA MEDICA France	18 658
DETTES FISCALES ET SOCIALES	282 252
4286000 Pers Charges à payer	200 000
4386000 Autres charges à payer	80 000
4386100 Contribution Organic	2 252
AUTRES DETTES	371 065
4686000 Charges à payer	371 065
INTERETS COURUS SUR DECOUVERT	2 025
5186000 Intérêts courus à payer	2 025
TOTAL DES CHARGES A PAYER	1 279 954

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombres de titres			Valeur Nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	47 904 187	46 080 886		0,39

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Situation à l'ouverture de l'exercice			Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs			19 513 322
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs			19 513 322
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus	
Variation du capital	5 826 586	13 131 575	
Variations des réserves indisponibles	25 973 906		
Variations du report à nouveau		25 973 906	
Variations de la prime d'émission		500 719 066	
Variations des subventions et provisions réglementées		2 150 336	
Résultat de l'exercice	5 075 286		
	SOLDE		505 099 105
Situation à la clôture de l'exercice			Solde
Capitaux propres avant répartition			524 612 426

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination	Capital	Quote part détenue	Q.P. Cap. Propres avant résultat	Valeur Brute Titres	Valeur Nette Titres	Chiffre d'Affaire	Résultat du dernier exercice	Avances accordées	Dividendes encaissés
FILIALES									
SFM	8 000 000	100,00 %	3 970 250	463 234 902	463 234 902		(22 727 839)	292 494 041	

La méthode de valorisation des titres de participation est détaillée dans la note « règles et méthodes comptables ».

L'avance accordée consiste en un prêt intra groupe pour un montant de 292 M€. Ce prêt a été mis en place pour permettre à SFM de rembourser les différents emprunts bancaires que cette filiale avait contractés.

Au 31/12/10, le nominal du prêt s'élève à 286,3 M€, et les intérêts courus à 6,2 M€.

TRANSFERT DE CHARGES

Nature des transferts	Montant	Imputation au compte
Avantages en nature	5 495	7912010
Frais émission emprunt	5 542 535	7911000
TOTAL	5 548 030	

RESULTAT FINANCIER

Nature des charges	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts des emprunts hors groupe	10 454 105	36 222 947
Intérêts des comptes courants groupe	102	18
Intérêts bancaires	436 343	600
Charges financières liées aux assurances couverture de taux	8 568 691	5 543 858
Commission de non utilisation	387 561	
TOTAL	19 846 802	41 767 423

Nature des produits	31/12/2010	31/12/2009
Produits financiers de participation	8 025 704	3 258 200
Produits financiers liés aux assurances couverture de taux	4 001 375	677 873
Produits sur cession de VMP	20 068	
TOTAL	12 047 147	3 936 073

Résultat financier	(7 799 656)	(37 831 350)
---------------------------	--------------------	---------------------

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature des charges	Montant	Imputation Compte
Frais liés au refinancement de la dette	3 038 939	6718000
Mali sur rachat d'actions propres	147 878	6783000
Dotation aux amortissements dérogatoires	2 150 336	6872500
TOTAL	5 337 153	

Nature des produits	Montant	Imputation Compte
Boni sur rachat d'actions propres	70 161	7783000
TOTAL	70 161	

RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté l'exercice (mois)	31/12/2010 12	31/12/2009 12	31/12/2008 12	31/12/2007 20	30/04/2006 4
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	18 653 467	11 348 478	116 576 640	116 576 640	44 640
Nombre d'actions	47 904 187	7 286 040	7 286 040	7 286 040	2 790
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 407 683	1 191 140	1 330 001	1 749 114	
Résultat avant impôt, participation, Dot, amortissement et provisions	-12 079 917	-38 117 826	-35 857 205	-59 196 756	-3 113
Impôts sur les bénéfiques	-10 851 250	-14 362 132	-12 055 092	-9 890 225	
Dot. amortissements et provisions	3 846 619	2 218 213	208 155	5 089 170	609
Résultat net	-5 075 286	-25 973 906	-24 010 268	-54 395 701	-3 722
RESULTATS PAR ACTIONS					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	-0,03	-3,26	-3,27	-6,77	-1,12
Résultat après impôt, participation, dot.amortissements et provisions	-0,11	-3,56	-3,30	-7,47	-1,33
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	2	2	2	2	
Masse salariale	696 606	590 495	590 495	957 642	
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales)	253 465	227 320	224 355	371 346	

ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Rubriques	31/12/2010	31/12/2009
ACTIF		
Participations	463 234 917	436 234 902
Autres immobilisations financières	393 432 574	8 175 486
Clients et comptes rattachés		
Autres créances d'exploitation (comptes courants)	5 341 367	13 325 438
PASSIF		
Dettes rattachées à des participations		
Fournisseurs et comptes rattachés	18 658	247 883
Autres emprunts		
Autres dettes d'exploitation (comptes courants)	1 127 460	539 396
COMPTE DE RESULTAT		
Produits d'exploitation	1 407 683	1 191 140
Charges d'exploitation	15 405	15 619
Produits financiers	8 025 704	3 258 200
Charges financières	102	18

ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN

Comptes sociaux SA MEDICA 2010

Etats financiers consolidés 2010

Etats financiers consoli

Dettes garanties par des suretés réelles

Les nouvelles dettes contractées au cours de l'exercice ont été nanties par un nantissement des titres SFM pour un montant de 450 M€.

La société s'est également portée caution au profit d'organismes de crédit bail immobilier dans le cadre d'une opération de sale and lease back réalisée le 19 décembre 2010, pour un montant de 130 M€.

Engagements donnés	31/12/2010	31/12/2009
Engagement de retraite chiffré selon la méthode suivante : Méthode des unités de crédit projetées suivant la norme IAS 19	81 134	73 538
Engagements sur contrats de couverture de taux d'intérêt : Une note détaillée sur ce point figure dans les règles et méthodes, note 3.4		

Engagements reçus	31/12/2010	31/12/2009
NEANT		

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Rubriques	Total Dirigeants	Organes		
		Administra- tion	Direction	Surveillance
Engagements financiers				
Engagements de retraite	81 134		81 134	
Jeton de présence	157 098	157 098		
Rémunérations allouées	635 595		635 595	
Conditions de prêts consentis au cours de l'exercice :				
Remboursements opérés pendant l'exercice :				

EFFECTIF MOYEN

Effectifs	31/12/2010	31/12/2009
Cadres	2	2
TOTAL	2	2

IDENTITE DES SOCIETES MERES
CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Comptes sociaux SA MEDICA 2010

Etats financiers consolidés 2010

Etats financiers consoli

Dénomination sociale – Siège social	Forme	Montant Capital	% détenu
SA MEDICA Le Diderot 39 rue du Gouverneur Général Félix Boué 92130 ISSY LES MOULINEAUX	S.A.	18 653 467	

MAZARS

61, rue Henri Regnault
92400 COURBEVOIE

CONSTANTIN ASSOCIES

*Member of Deloitte Touche
Tohmatsu*
185, avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE

Patrick GRIMAUD

17, rue du Sergent
Bauchat
75012 PARIS

MEDICA

Société Anonyme

39, rue du Gouverneur Général Félix Eboué
92130 - ISSY-LES-MOULINEAUX

**Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs, les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MEDICA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédées ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le

à l'exception de MEDICA 2010 - des estimations significatives retenues pour la présentation d'ensemble des comptes et notamment pour ce qui concerne les modalités d'évaluation et de dépréciation des titres de participations telles que décrites dans la note 2.4 « Immobilisations financières » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiqués dans le rapport de gestion.

Courbevoie, Neuilly et Paris, le 31 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

CONSTANTIN ASSOCIES

Patrick GRIMAUD

Denis GRISON

Jean Paul SEURET



A Annexes

Annexe 1 : Rapport du Président du Conseil d'Administration



Société anonyme au capital de 18 653 466,50 euros

Siège social : Le Diderot - 39, rue du Gouverneur Général Félix Eboué
92130 ISSY LES MOULINEAUX

421 896 408 RCS NANTERRRE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET L'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

(ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions du Code de commerce et en complément du rapport de gestion établi par notre Conseil d'Administration, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

En matière de gouvernement d'entreprise, la Société, après avoir pris connaissance des dispositions du Code de Gouvernement d'Entreprise pour les valeurs moyennes et petites, publié par MiddleNext en décembre 2009, a choisi de se référer à ce Code disponible sur le site Internet de MiddleNext, ci-après le « Code de Référence ». La Société déclare avoir notamment pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « Points de vigilance » dudit Code et dispose à son siège social d'un exemplaire sous forme d'une copie à disposition permanente des membres composant ses organes de gouvernance.

En matière de dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, le présent rapport décrit les mesures de contrôle interne en place à la date du présent rapport en s'inspirant notamment de la position de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») publié le 22 juillet 2010 (« Cadre de référence du contrôle interne : Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites »).

I. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET REGLES DE « GOUVERNANCE D'ENTREPRISE »

MEDICA, ci-après « la Société », est une société anonyme à Conseil d'Administration depuis son assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2009, dont les titres sont admis aux négociations sur le Compartiment B du marché Euronext Paris depuis le 10 février 2010.

A. Le Conseil d'Administration et les Comités

1. Le Conseil d'Administration

(a) Composition du Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, nommés par l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Le Conseil d'administration veille à ce que la présence d'au moins un tiers d'administrateurs indépendants soit respectée au sein du Conseil.

Le Conseil d'Administration est présidé depuis le 9 Novembre 2009 par Monsieur Jacques Baillet, qui assurait déjà les fonctions de Président de la Société depuis le 9 août 2006 sous sa forme de société par actions simplifiée.

Au jour de l'établissement de ce rapport, le Conseil d'Administration, appliquant le principe de mixité, comprend sept membres, dont trois sont indépendants au regard des critères visés par le Code de Référence et caractérisés par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement;

Le Conseil est composé comme suit :

Nom	Age	Fonction	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Jacques Baillet	59 ans	Président	9/11/2009	A l'issue de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012
André François-Poncet	57 ans	Administrateur	9/11/2009	
Jean-Baptiste Wautier	41 ans	Administrateur	9/11/2009	
Denis Villafranca	38 ans	Administrateur	9/11/2009	
Madame Catherine Soubie	45 ans	Administrateur indépendant	12/02/2010	
Monsieur Gilles Cojan	56 ans	Administrateur indépendant	12/02/2010	
Monsieur Guy de Panafieu	67 ans	Administrateur indépendant	12/02/2010	

Conformément au Règlement Intérieur du Conseil d'administrateur, chaque administrateur, personne physique ou morale, détient et s'engage à conserver un nombre minimum de 1 300 actions de la Société, devant être détenues sous la forme nominative.

La liste des mandats exercés par les membres du Conseil est présentée au paragraphe 18.2 du Document de référence de la Société.

Les statuts de la Société définissent et précisent les modalités de composition du conseil d'administration comme suit :

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Tout membre sortant est rééligible. Par dérogation aux dispositions qui précèdent, le nombre d'administrateurs personnes physiques et de représentants permanents de personnes morales, âgés de plus de 70 ans, ne pourra dépasser le tiers des administrateurs en exercice.

L'acceptation et l'exercice du mandat d'administrateur entraînent l'engagement, pour chaque intéressé, d'attester par écrit à tout moment qu'il satisfait aux conditions et obligations requises par les lois en vigueur, notamment en ce qui concerne les cumuls de mandats.

Le règlement intérieur précise que les administrateurs devront être choisis en raison de leur compétence, de leur diversité d'expériences, de leur volonté d'être associés à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie de la Société et de ses filiales et ainsi que de la contribution qu'ils peuvent apporter aux travaux du Conseil d'Administration.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

(b) Durée et cumuls des mandats :

Afin de se conformer au Code de Référence et dans un souci de préservation de l'indépendance des administrateurs, la durée des mandats des membres du Conseil d'administration a été statutairement fixée à trois (3) années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

(c) Convocation et tenue des réunions du Conseil d'Administration :

Conformément à la Loi et au Règlement Intérieur de la Société, les administrateurs sont convoqués à tout moment aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens et même verbalement par le Président ou en son nom par toute personne qu'il désignera.

Les séances du Conseil d'Administration ont lieu au siège social ou en tout autre endroit en France ou à l'étranger précisé lors de la convocation.

En cas d'empêchement ou de carence du Président, le Conseil d'administration peut être convoqué par des administrateurs constituant au moins le quart des membres du Conseil d'administration.

Le Président du Conseil d'administration peut autoriser la participation aux délibérations, par des moyens de visioconférence ou de télécommunication (sauf dans le cadre de la vérification et du contrôle des comptes annuels et consolidés) ; les moyens de visioconférence ou de télécommunication doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant l'identification des administrateurs concernés et leur participation effective à la réunion du Conseil dont les délibérations doivent être retransmises de façon continue ainsi que la confidentialité des délibérations

Depuis le 12 février 2010, date de l'admission des titres de la Société sur Euronext Paris, le Conseil d'Administration s'est réuni à sept reprises avec un taux participation de 98 %, La fréquence des réunions du Conseil est conforme aux Code de Référence qui recommande quatre réunions annuelles.

(d) Conditions de préparation des travaux du Conseil

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce

de leur communiquer toutes informations ou documents nécessaires. Ainsi, un dossier préparatoire relatif aux points de l'ordre du jour est adressé aux administrateurs préalablement à chaque réunion. Ils sont également destinataires de tous les communiqués de presse publiés par la Société.

(e) Règlement Intérieur du Conseil d'Administration

Le Conseil, soucieux de respecter les principes du gouvernement d'entreprise tels qu'ils résultent des recommandations applicables, a adopté, en sa séance du 12 février 2010, son Règlement Intérieur.

Il a pour objectif, en complétant les dispositions statutaires, de fixer le détail de la composition, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil et des comités créés en son sein, ainsi que les droits et obligations des administrateurs.

Il édicte notamment un ensemble de règles sur les sujets suivants :

- le respect pour le Conseil de s'adjoindre la compétence d'au moins le tiers d'administrateurs indépendants en son sein ;
- les limitations apportées aux pouvoirs de la Direction Générale
- l'obligation de déclarer tout conflit d'intérêts et de s'abstenir en cas de vote ;
- le respect des règles d'indépendance, d'éthique et d'intégrité par chaque administrateur ;
- les déclarations d'opération sur titres des mandataires sociaux ;

(f) Evaluation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a porté à l'ordre du jour de sa dernière réunion tenue en 2010 un point sur le débat annuel sur le fonctionnement du Conseil d'administration. Au cours de ce Conseil, il a été décidé de confier cette évaluation au Comité des nominations et des rémunérations.

Sur la base d'une grille d'auto-évaluation remis par le Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration, a ensuite, lors de sa séance du 28 mars 2011, procédé à son auto-évaluation qui a porté sur trois thèmes principaux hors la présence des dirigeants de la société :

- Organisation et compétence du Conseil ;
- Composition du Conseil et adéquation à ses missions ;
- Procédure de travail et d'information des administrateurs ;

Il ressort de ces débats que les administrateurs estiment que le Conseil fonctionne de manière satisfaisante et au mieux des intérêts de la Société. Bien que des axes d'amélioration soient encore possibles, les administrateurs estiment que la fréquence et la durée des réunions sont appropriées et que les questions y sont abordées en profondeur.

2. Organisation et fonctionnement des Comités spécialisés

Le Conseil d'Administration peut instituer des comités dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Ces Comités ont pour vocation d'assister le conseil d'administration dans ses missions. Ainsi, lors de sa séance du 29 mars 2010, le Conseil d'administration a mis en place un comité d'audit et un comité des nominations et des rémunérations.

Comités ad hoc

En sus des comités permanents, le conseil d'administration peut à tout moment constituer un ou plusieurs comités ad hoc temporaires ou non, notamment chargés des conflits d'intérêt, dont il lui appartient de déterminer la composition et les modalités de fonctionnement.

B. Limitations des pouvoirs du Directeur Général

Conformément aux dispositions réglementaires, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Toutefois, conformément au règlement intérieur du Conseil, il est précisé les sujets qui doivent être soumis à l'approbation préalable du Conseil sont les suivants, à savoir :

- le budget annuel ;
- toute décision nécessitant l'accord préalable des prêteurs ou qui, à défaut d'un tel accord préalable, constituerait ou serait susceptible de constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ; ainsi que
- toute opération de croissance externe ou cession représentant un montant supérieur ou égal à 20 millions d'euros.

C. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

(a) Montant global des jetons de présence décidé par l'assemblée générale

Les membres du conseil d'administration peuvent recevoir, à titre de jetons de présence, une rémunération annuelle dont le montant global est déterminé par l'Assemblée générale et maintenu jusqu'à nouvelle décision d'une autre assemblée. L'Assemblée Générale réunie le 29 juin 2010 a décidé de fixer à 250 000 euros le montant global annuel des jetons de présence.

(b) Répartition des jetons de présence par le conseil

Le montant des jetons de présence ainsi alloué par l'Assemblée générale est réparti par le Conseil d'administration, sur proposition ou avis du Comité des nominations et rémunérations, selon les modalités suivantes :

- une partie fixe forfaitaire attribuée à chacun des administrateurs ;
- une partie variable déterminée en fonction des présences effectives aux séances du Conseil et éventuellement de Comités dont il est membre.

Il a également été décidé d'allouer une somme fixe à chaque Président de comité spécialisé.

Monsieur Jacques Baillet, Président du Conseil d'administration a renoncé à l'attribution de ses jetons de présence.

Monsieur André François-Poncet a renoncé à l'attribution de ses jetons de présence en sa qualité de Président du Comité des Nominations et Rémunérations.

Au titre de l'exercice 2010, le montant total des jetons de présence versé s'est élevé à 157 100 euros.

Tout membre du Conseil d'administration peut également percevoir des jetons de présence d'un montant forfaitaire en considération de son expérience spécifique ou de missions particulières qui lui sont confiées.

(c) Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération totale versée au titre de l'exercice 2010 aux mandataires sociaux est détaillée au paragraphe 21 du document de référence de la Société.

Il convient de rappeler que Monsieur Jacques Bilet, salarié de la Société depuis son entrée dans le groupe MEDICA, devenu Président Directeur Général de la Société suite à la modification de forme de la Société en société anonyme à conseil d'administration, a, dans un premier temps, conservé son contrat de travail avec la Société. Son contrat de travail a néanmoins été suspendu depuis le 10 février 2010 et pendant toute la durée de son mandat, sans que cela remette en question les objectifs du Code de Référence, à savoir la protection de l'intérêt social.

(d) Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de 3 membres dont au moins un administrateur indépendant. Il se réunit au moins deux fois par an et en tout état de cause préalablement à l'approbation de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle, pour examiner les projets de résolutions qui lui sont soumis et qui entrent dans son domaine de compétence.

La composition du comité des nominations et des rémunérations est la suivante :

- Monsieur André François-Poncet, Président du Comité (membre) ;
- Monsieur Guy de Panafieu (membre indépendant) ;
- Monsieur Denis Villafranca (membre).

Le Comité des nominations et des rémunérations est notamment chargé d'assister le Conseil d'administration concernant l'examen des candidatures aux fonctions de Direction générale et la sélection des futurs administrateurs, la détermination et le contrôle de la rémunération des dirigeants et l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société et d'actions gratuites aux salariés et dirigeants du groupe, ainsi que la mise en place de plans d'actionnariat salariés.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni 2 fois avec un taux de présence de 100 %. Les principaux sujets abordés ont notamment porté sur la rémunération des dirigeants ainsi que sur le répartition des jetons de présence.

II. LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne participent de manière complémentaire à la maîtrise des activités de la société.

La Direction générale conçoit le dispositif de contrôle interne fondé sur des règles de conduite et d'intégrité. Elle procède à une surveillance continue et initie toutes actions correctrices qui s'avèreraient nécessaires.

La gestion des risques est l'affaire de tous les acteurs de la Société. C'est un dispositif dynamique de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité. La gestion des risques comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptées aux caractéristiques de la Société.

A. Définition et objectifs du groupe MEDICA en matière de contrôle interne et de gestion des risques

Les règles de contrôle interne mise en place au sein de MEDICA sont définies par la Direction Générale et sont destinées à lui donner une assurance raisonnable qu'un contrôle est exercé sur les filiales. Toutefois le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés et que les objectifs de la société seront atteints.

Celles-ci s'inspirent notamment du « Cadre de référence du contrôle interne : Guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites » publié par l'AMF le 22 juillet 2010, et visent à assurer au sein du Groupe MEDICA :

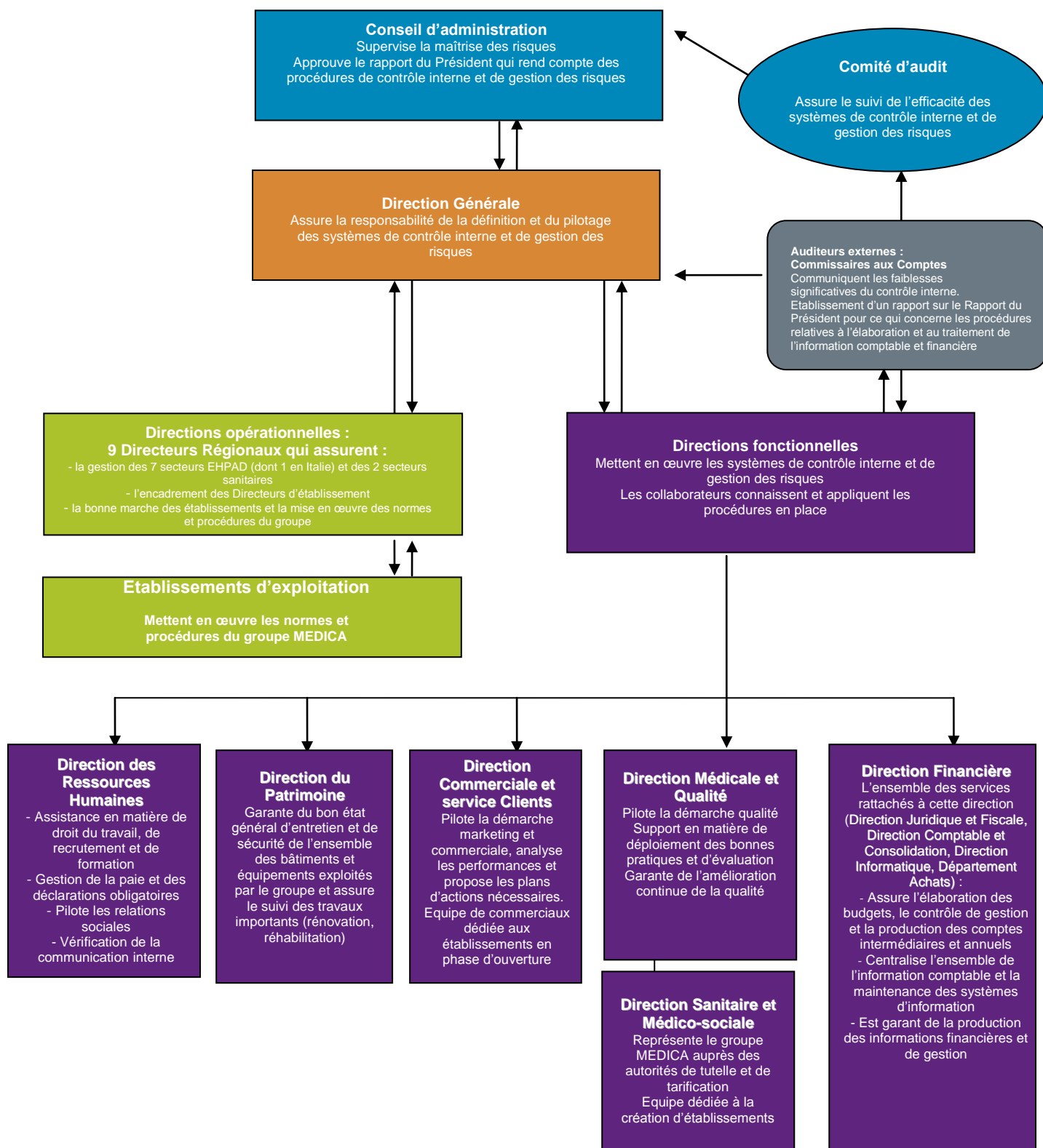
- le respect des lois et de la réglementation applicables aux filiales et aux établissements du groupe MEDICA ;
- l'application des instructions et des orientations, des procédures internes et bonnes pratiques fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs du groupe ;
- la fiabilité et la sincérité des informations financières et des comptes communiqués aux organes sociaux et publiés ;
- la prévention et la maîtrise des risques identifiés résultant de l'activité du groupe MEDICA ; et
- l'optimisation de l'activité opérationnelle.

Le dispositif de contrôle interne décrit dans ce rapport est appliqué à la société mère MEDICA ainsi qu'à l'ensemble des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation.

Compte tenu des spécificités locales, les établissements situés en Italie s'organisent autour d'un dispositif de contrôle interne propre, défini et supervisé par la holding Aetas Spa.

B. Les acteurs du contrôle interne au sein du groupe MEDICA

(a) L'organisation de contrôle interne au sein du groupe MEDICA



Cette organisation repose sur deux principes :

- une gestion autonome de chaque établissement par un directeur d'établissement responsable du budget d'exploitation, de la gestion du personnel, de la mise en œuvre de la politique commerciale locale et de la mise en œuvre des procédures harmonisées et centralisées communes à l'ensemble des établissements mises en place au niveau du groupe MEDICA ;
- une direction centralisée de l'ensemble de ces établissements, qui apporte un soutien fonctionnel, fixe les objectifs et contrôle leur réalisation.

Les directeurs d'établissement sont les représentants de la direction générale auprès des clients, des équipes et des autorités de tutelle. À ce titre, ils mettent en place et coordonnent le projet d'établissement et veillent au respect de la réglementation applicable. Ils assurent également l'organisation des ressources humaines et la prospection commerciale locale.

La direction centralisée suit un schéma d'organisation à la fois vertical et transversal, avec des directions opérationnelles couvrant des secteurs géographiques ou d'activité et des directions fonctionnelles venant en appui.

(b) Le Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de trois membres dont au moins deux membres indépendants désignés par le Conseil d'Administration parmi ses membres expérimentés en matière financière et de gestion. Le Président du Conseil d'Administration ne peut être membre du comité d'audit.

La composition du Comité d'audit telle que désignée par le Conseil d'administration du 29 mars 2010 est la suivante :

- Monsieur Gilles Cojan, Président du Comité (membre indépendant) ;
- Madame Catherine Soubie (membre indépendant) ;
- Monsieur Jean-Baptiste Wautier (membre).

Le Comité d'audit a notamment pour mission d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le Comité assiste le Conseil d'administration et veille à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de la Société et à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et au marché.

Il reçoit tout particulièrement comme mission du Conseil d'administration :

En matière d'examen des comptes, le comité d'audit a notamment pour mission d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ; de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ; du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ; de l'indépendance des commissaires aux comptes.

En matière de contrôle interne, il devra apprécier l'efficacité et la qualité des procédures de contrôle interne du groupe MEDICA, afin de s'assurer qu'elles concourent à ce que les comptes sociaux et consolidés reflètent avec exactitude et sincérité la réalité de l'entreprise et de son Groupe, et soient conformes aux normes comptables et veiller à la pertinence et à la qualité de la communication financière au sein de l'entreprise.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, Le Comité d'audit s'est réuni à 3 reprises, avec un taux de présence de 100 %, à l'effet notamment d'examiner les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2009 et les comptes semestriels au 30 juin 2010.

C. Les principaux dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques au sein du groupe MEDICA

(a) Les systèmes d'information

Le pilotage efficace du groupe MEDICA dans son ensemble nécessite une bonne maîtrise de l'information. Pour cette raison, le groupe MEDICA a mis en place un système d'information répondant aux besoins des équipes au travers de deux types de plates-formes :

- des plates-formes d'applications, délivrant les logiciels aux différents métiers du groupe MEDICA (la gestion commerciale via « MEDICOM » en EHPAD, et « MEDIWISE » en Sanitaire, le reporting via « ESSBASE », la gestion et l'aide au recrutement via MediCV, la facturation, la comptabilité et la paie) ;
- des plates-formes d'infrastructure, délivrant des services tels que la messagerie électronique, le partage de fichiers, l'intranet, l'annuaire interne et une base de gestion documentaire : MEDIGED.

Par ailleurs, pour limiter les risques liés à la perte de données informatiques ou à l'intrusion dans son système d'information contenant des données sensibles (reporting interne relatif aux taux d'occupation ou aux chiffres d'affaires de ses centres, dossiers médicaux du patient, stocks de médicaments, etc.), le groupe MEDICA a centralisé et sécurisé l'ensemble des plateformes d'application et d'infrastructures sur un Datacentre de SFR Business Team¹⁸ qui héberge le cœur du système d'information du groupe MEDICA.

Enfin, le groupe MEDICA a mis en place dans ses établissements du secteur sanitaire le Programme de médicalisation du système d'information (le « **PMSI** »), comme l'exige la réglementation. Un département de l'information médicale, composé d'un médecin et d'un technicien, a été créé à cet effet.

Ainsi, les établissements disposent d'outils informatiques destinés à collecter et à compiler les diverses informations qui seront ensuite transmises aux autorités de tutelles. Des visites sont régulièrement effectuées sur les différents sites par le médecin et des réunions de formation et de concertation avec les professionnels de chaque site ont lieu deux fois par an. Le PMSI est d'ores et déjà largement utilisé comme outil de pilotage dans les établissements mais également au niveau de la Direction Générale.

(b) Le Traitement de l'Information Financière et Comptable

Le contrôle des opérations relatives à l'information financière et comptable, des flux d'information et de leur conformité, s'effectue à différents niveaux :

- Les structures fonctionnelles mettent en œuvre des processus de contrôle interne adaptés et vérifient l'adéquation et le respect des procédures;
- Le Commissaire aux comptes vérifie les comptes et leur processus d'élaboration, de façon indépendante et selon des normes professionnelles rigoureuses.

¹⁸ SFR Business Team, opérateur alternatif fixe et mobile sur le marché des entreprises en France, spécialisé dans les solutions entreprises et filiale de Vivendi.

- Le Comité d'audit revoit l'information financière et comptable des questions relatives à l'élaboration et au contrôle de ces informations. Il prépare les travaux du Conseil dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels ou de l'examen des comptes semestriels.
- Le Conseil arrête les comptes, s'assure de l'intégrité de l'information financière transmise au marché.

Le suivi et le contrôle de l'information financière et comptable s'articule comme suit :

(i) Le suivi et le contrôle de la gestion de l'exploitation

La Direction du contrôle de gestion du groupe MEDICA planifie le processus budgétaire. Elle diffuse et coordonne les directives dans la préparation des budgets annuels de chaque établissement, en collaboration avec les directeurs d'établissements et les Directeurs Régionaux. Ces budgets sont ensuite consolidés au niveau du budget « groupe ».

Des tableaux de bord mensuels (détaillant principalement les comptes d'exploitation et le coût de travail) établis sur la base des informations enregistrées par la Direction Comptable sont transmis aux Directeurs Régionaux et permettent de suivre l'évolution du chiffre d'affaire et des charges d'exploitation, et ainsi de vérifier leur adéquation avec les budgets. Des actions correctrices sont mises en place après analyse des écarts éventuels.

(ii) Les états financiers et le contrôle des comptes

Avant la clôture de l'exercice, la Direction Comptable arrête et diffuse un calendrier des opérations de clôture auprès de l'ensemble des intervenants dans l'établissement des comptes annuels, principalement auprès des Commissaires aux Comptes.

La Direction Comptable établit les comptes annuels individuels du groupe de manière centralisée dans les locaux de la Direction Administrative et financière qui regroupe l'ensemble des comptables du groupe.

Pour la production de ces comptes, le Groupe MEDICA utilise un référentiel commun, ce qui garantit :

- l'homogénéité des méthodes comptables et des règles de consolidation.
- la normalisation des formats de restitution.

Le Responsable de la Consolidation établit les comptes consolidés à partir d'un logiciel de consolidation dédié, qui assure la pertinence et la fiabilité des informations. Ce processus de consolidation s'appuie sur une consolidation des sociétés du périmètre groupe au niveau du holding de tête de groupe, qui détient directement ou indirectement la totalité des sociétés du groupe.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux Comptes interviennent pour la revue complète des comptes lors des clôtures annuelles. Chaque entité juridique du groupe qui y est légalement tenue produit une lettre d'affirmation par laquelle le représentant légal s'engage sur la qualité, la fiabilité et l'exhaustivité des informations et documents fournis aux Commissaires aux Comptes.

Ces derniers, après avoir procédé à l'examen et aux modalités d'établissement de l'ensemble des comptes, certifient alors la sincérité, la régularité et l'image fidèle des comptes sociaux et consolidés.

(iii) Procédure de contrôle interne liée aux engagements hors bilan

Les engagements hors bilan font l'objet d'un suivi direct par la Direction Juridique. La Direction Juridique est chargée de recenser les informations de synthèses liées aux garanties données ou reçues par l'ensemble des Sociétés du Groupe.

Le recensement des engagements hors bilan est rigoureux, écrit, et bénéficie d'une mise à jour permanente. Ce recensement précise pour chaque engagement, l'identité du bénéficiaire, la durée et les conditions de mise en œuvre.

Ces informations de synthèse sur l'ensemble des garanties financières alimenteront au Bilan de clôture les Etats Financiers sociaux et consolidés.

(iv) La gestion de la Trésorerie

- o Limitation du pouvoir des directeurs d'établissements

La gestion de la trésorerie est strictement encadrée : les établissements ne disposent pas de signature sur les comptes bancaires. C'est la Direction comptable qui assure le traitement de l'intégralité des factures ainsi que leur paiement.

- o Centralisation des opérations de trésorerie

Le financement de l'ensemble des filiales du groupe est assuré via deux cash pooling. Cette centralisation permet au groupe d'assurer un contrôle étendu des opérations de trésorerie. D'autre part, le choix des deux banques partenaires dans la durée constitue un élément important de contrôle interne.

- o Cellule Créances Clients au sein de la Direction Comptable

Le groupe MEDICA a entamé dès 2009 une politique dynamique de réduction de ses créances clients, notamment dans le secteur sanitaire, à travers l'accélération du processus de facturation et du recouvrement mais également dans le secteur EHPAD avec un suivi rigoureux des processus de facturation et d'encaissement par une cellule dédiée.

(c) Les dispositifs opérationnels de prévention et de gestion des risques

La démarche de l'ensemble des équipes du groupe MEDICA est fondée sur le respect de la personne et l'application de critères qualitatifs exigeants.

La gestion des risques au quotidien fait partie intégrante des procédures mises en place par le groupe MEDICA dans le cadre de sa démarche qualité et des bonnes pratiques professionnelles suivies au sein de ses établissements (les « **Bonnes Pratiques** »)). Elle concerne tous les secteurs d'activité développés dans les établissements (circuits de l'information, médicale et confidentialité, des médicaments, de la nourriture, du linge, et de l'eau notamment).

Un plan de prévention est défini par chaque établissement. Il est revu annuellement par la Direction de chaque établissement, et comprend notamment :

- la composition, les missions et les règles de mise en place de la cellule de crise ;
- les modalités d'accueil et de circulation à mettre en œuvre ;
- les modalités d'informations du personnel et de communication ;
- les modalités de prévention et de prise en charge en particulier en cas de canicule, d'épisode épidémique ou pandémique (grippe H1N1, grippe H5N1, etc.) ;
- les modalités de fonctionnement de l'établissement en situation de crise (plan de continuité de l'activité).

Le présent paragraphe présente les principales mesures prises par le groupe MEDICA afin de limiter son exposition aux risques inhérents à son activité de prise en charge de la dépendance dans le secteur EHPAD et sanitaire. Le groupe MEDICA procède à l'évaluation et au contrôle biennuel, sur chaque établissement, des procédures présentées ci-dessous et plus amplement décrites dans le document de référence de la Société.

○ Une démarche qualité et éthique certifiée

Dès 1999, le groupe MEDICA a engagé volontairement l'ensemble de ses établissements dans une démarche d'assurance qualité. Cette première étape conduite par la Direction Médicale et Qualité a consisté à engager l'ensemble des équipes à formaliser leur pratiques professionnelles sous le terme des Bonnes Pratiques MEDICA. Ces Bonnes Pratiques couvrent l'ensemble de ses activités : l'hébergement et la restauration, la qualité des soins (le circuit de l'information médicale, la confidentialité, la fourniture de médicaments), la prise en charge de la dépendance, l'hygiène et la sécurité, l'organisation de la vie sociale, les ressources humaines, les services administratifs et financiers et le patrimoine.

La grande majorité des activités du groupe MEDICA est ainsi soumise au respect de procédures harmonisées applicables aussi bien au sein de ses établissements sanitaires qu'au sein de ses EHPAD. Si chaque établissement conserve son autonomie, l'exploitation est encadrée par des procédures unifiées mises en place au niveau du groupe MEDICA. Cette homogénéisation des procédures, des outils et des supports facilite le transfert des compétences et le partage des expériences inter-établissements. Elle constitue par ailleurs le socle de sa politique de gestion des risques commune à l'ensemble de ses établissements. Par ailleurs, le groupe MEDICA attache une importance particulière à la bonne formation de ses salariés à ces procédures en vue d'harmoniser la qualité des prestations au sein de l'ensemble de ses établissements.

MEDICA, 1^{er} groupe de santé en France certifié NF Service

Depuis 2006, le groupe MEDICA a souhaité progresser vers une véritable démarche d'amélioration continue de la qualité en se référant à la Norme NF X 50-058 « Etablissements d'hébergement pour personnes âgées : cadre éthique et engagements de service » et aux Règles de certification NF 386 concernant les EHPAD¹⁹.

La Norme NF X 50-058 répond au concept de bienveillance et aux besoins de transparence des EHPAD. Elle a comme objectif de garantir « une qualité de service, un accueil individualisé et une relation contractuelle claire ainsi que la conformité du service aux engagements définis dans la norme ». Elle définit le cadre éthique et les principes généraux dans lequel doit se dérouler le service, le projet de vie de l'établissement, le projet de vie personnalisé du résident. Elaborée à partir des besoins et des attentes des personnes âgées, la norme s'attache à respecter 2 thèmes importants dans la vie des personnes âgées dans les établissements : le maintien de l'autonomie et le maintien de la vie sociale.

La Certification NF Service déployée par le groupe MEDICA résulte d'une démarche volontaire de la Direction Générale et de l'engagement du Directeur de chaque EHPAD. Ainsi chacun établissement s'engage dans un processus de suivi de qualité basé sur l'auto-évaluation, tout en se soumettant régulièrement aux contrôles de l'AFNOR. L'évaluation de la qualité de service repose sur des autocontrôles réguliers, une évaluation interne annuelle et une évaluation externe annuelle auprès des services centraux et sur un panel représentatif d'établissements.

95 % des EHPAD ayant intégré le groupe MEDICA depuis plus de deux ans, sont aujourd'hui certifiés NF Service, ce qui fait de MEDICA, le premier groupe de santé en France à être certifié NF Service. La certification des établissements positionne le groupe MEDICA, en position d'avant garde par rapport au processus d'évaluation externe de l'ANEMS. Elle renforce également la crédibilité du groupe MEDICA en matière d'obtention d'autorisation de créations d'établissements.

Les établissements sanitaires certifiés

Les professionnels de santé qui exercent au sein des établissements sanitaires du groupe MEDICA sont soumis au système d'accréditation (certification V2-V2007) progressivement remplacée à

¹⁹ Norme NF X 50-058 publiée en février 2003 adossé à la norme, via les règles de certification services NF 386 version N° 2 publiée au JO le 17 décembre 2008.

partir de janvier 2010 par la certification V2010. Les certifications V2007 et V2010 développées par la Haute Autorité de Santé sont très proches du système de certification ISO 9001, bien connu dans le monde industriel et des services.

La certification des établissements de santé est une démarche obligatoire ayant pour objectif de concourir à l'amélioration de la prise en charge des patients dans les hôpitaux et cliniques. Elle consiste en une auto-évaluation tous les 4 ans, suivie d'une visite réalisée par des professionnels de santé extérieurs (experts visiteurs) à l'établissement et intègre un dispositif de suivi qui visent à engager les professionnels de l'établissement dans une démarche qualité durable. La certification apprécie non seulement le système de management de la qualité, mais également des aspects spécifiques de l'organisation des soins.

Les 36 établissements sanitaires du groupe MEDICA, soit 100 % des structures sanitaires du groupes sont certifiés V2-V2007. Sur les dix éléments analysés, le Management de l'établissement et des secteurs d'activité, le dossier patient, et la gestion des Ressources Humaines constituent trois points forts des établissements certifiés MEDICA.

En sus des obligations réglementaires, le groupe MEDICA a décidé de développer une véritable démarche qualité et risques qui doit permettre d'améliorer la prestation délivrée au patient en faisant participer l'ensemble du personnel de ses établissements. Au-delà des obligations réglementaires, la certification contribue à renforcer l'adhésion des équipes. Selon une étude menée en 2010 par l'Institut CSA pour le groupe MEDICA, 92 % de ses salariés considèrent la certification essentielle pour l'image du groupe MEDICA.

○ **L'identification et la prévention des risques managériaux : IRM**

Un comité des risques est composé du Directeur Général, du Directeur Médical et Qualité et du Directeur des Ressources Humaines, Il se réunit ainsi mensuellement afin de déterminer les établissements devant faire l'objet d'un soutien.

Pour ceux-ci, la première étape passe par un diagnostic terrain pour confirmer le niveau de risque, définir un plan d'actions et les axes de progrès.

Une échelle des risques managériaux a été mise en place en 2009. Il s'agit de consolider deux fois par an un ensemble de données objectives et chiffrées qui permettent d'anticiper tous risques managériaux sur un établissement.

Les critères d'alerte qui ont été définis sont les suivants :

- L'implication des équipes
- La gouvernance
- L'ambiance de l'établissement
- Les résultats
- L'opinion des tutelles

Pour le suivi de ces établissements identifiés, un Groupe Professionnel de Soutien est créé. Ce « GPS » apportera des ressources en management de proximité pour aider à mettre en place les actions permettant d'anticiper et de gérer une crise.

○ **Patrimoine immobilier**

L'un des objectifs du groupe MEDICA est de veiller à la sécurité des bâtiments et des équipements. En conséquence, le groupe MEDICA a mis en place un suivi rigoureux de l'état du patrimoine et du respect des normes de sécurité au sein de ses établissements, permettant de faire vérifier la sécurité, la conformité et le bon fonctionnement de ses installations par des spécialistes.

Une attention particulière est portée à la prévention en matière d'incendies, en raison notamment des conséquences que pourraient avoir de tels sinistres dans les établissements du groupe MEDICA accueillant des résidents en état de dépendance et à la mobilité réduite. Conformément à la réglementation, le groupe MEDICA tient à jour un registre sécurité et fait procéder 2 fois par an à une vérification des installations de détection. En outre, le groupe MEDICA procède 4 fois par an à la formation du personnel aux consignes de sécurité et un rapport technique interne de contrôle est édité tous les semestres.

- **Gestion des situations de crise**

Parallèlement aux procédures et politiques mises en place afin de prévenir et de répondre aux risques d'exploitation, une cellule composée du Directeur d'établissement concerné, du Directeur Général et d'un attaché de presse est chargée de prendre en charge un certain nombre de situations considérées comme nécessitant une gestion particulière (incendie ou acte de malveillance avec atteinte à la personne, épisode climatique critique, ou pollution de l'eau notamment) en raison de leur éventuel impact sur les résidents et de leurs effets potentiels sur la réputation et l'image de la Société et du groupe MEDICA. Cette cellule définit les réponses immédiates à mettre en œuvre sur l'établissement concerné et s'attache à mener les actions de communication nécessaires.

- **Assurances**

L'ensemble des filiales de la Société est assuré par des polices conclues au niveau du groupe MEDICA. Afin de bénéficier de garanties étendues, de tarifs compétitifs et dans un souci de rationalisation et de contrôle de couverture des risques et des garanties au sein du groupe MEDICA, le souscripteur des différentes polices d'assurances est la société MEDICA France, les filiales du groupe MEDICA ayant chacune la qualité d'assuré sur l'ensemble des polices d'assurances ainsi souscrites. Les primes y afférentes sont ensuite refacturées annuellement aux filiales par MEDICA France.



Dans le contexte de l'introduction en bourse de la Société, les principales actions entreprises au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont notamment conduit à la mise en place d'un Comité d'audit et d'un Comité des Nominations et des Rémunérations.

Le groupe MEDICA poursuivra pour l'exercice à venir sa démarche active et progressive en matière de contrôle interne et de gestion des risques visant à se conformer aux recommandations du Code de Référence et aux recommandations de l'AMF.

Le présent rapport a été rédigé en collaboration avec les différentes Directions du Groupe en vue d'être soumis à l'approbation des actionnaires.

**Le Président du Conseil
d'administration,**

Jacques BAILET.

Annexe 2 : Rapport spécial des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

MAZARS

61, rue Henri Regnault
92400 COURBEVOIE

CONSTANTIN ASSOCIES

Member of Deloitte Touche Tohmatsu
185, avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE

Patrick GRIMAUD

17, rue du Sergent Bauchat
75012 PARIS

MEDICA

Société Anonyme
39, rue du Gouverneur Général Félix Eboué
92130 ISSY LES MOULINEAUX

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du Conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société MEDICA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

178

relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly, Paris et Courbevoie, le 31 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

CONSTANTIN ASSOCIES

Patrick GRIMAUD

Denis GRISON

Jean Paul SEGURET

Annexe 3 : Répartition du capital et des droits de vote

À la date du présent document et à la connaissance de la Société, le capital existant de la Société se répartit de la façon suivante (sur la base des déclarations de franchissements de seuils communiquées à la Société) :

Actionnaires	Actions ordinaires	
	Nombre d'actions	% en capital et droits de vote
TBU 3 International ¹	14 604 289	30,49 %
J. Baillet	968 186	2,02 %
C. Jeandel	590 391	1,23%
Société Civile d'Investissement du Groupe MEDICA ²	183 352	0,38 %
Société Civile d'Investissement du Groupe MEDICA II ²	12 652	0,03 %
FCPE Groupe MEDICA France	53 578	0,11 %
PREDICA ³	5 408 660	11,29 %
Threadneedle Asset Management Holdings Limited (filiale indirecte de Ameriprise Financial, Inc.) ⁴	916 159	1,91 %
AMUNDI, Société Générale Gestion, Etoile Gestion SNC ⁴	980 626	2,05 %
Public	24 186 294	50,49 %
Total	47 904 187	100 %

¹ TBU 3 International SA : société détenue par des fonds et véhicules conseillés par BC Partners. BC Partners est une société de capital-investissement internationale présente à Londres, Paris, Milan, Hambourg, Genève et New-York.

² Ces sociétés civiles d'Investissement ont pour objet la prise d'une participation au sein de MEDICA, elles regroupent certains cadres de direction.

³ Filiale de Crédit Agricole Assurances.

⁴ sur la base de déclarations de franchissements de seuils statutaires adressés à la Société

Depuis l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Paris et jusqu'à la date du présent document, les actionnaires suivants ont déclaré un franchissement de seuil auprès de l'AMF :

Déclarant	Date	Type	Nombre d'actions/de droits de vote ⁽²⁾	Pourcentage du capital et des droits de vote ^{(1) (2)}	Avis AMF
TBU-3 International	01/04/2011	Baisse	14 604 289	30,49 %	211C0395
BNP Paribas	18/02/2010	Hausse	3 009 998	6,28 %	210C0174
Crédit Agricole SA	18/02/2010	Hausse	5 408 820	11,29 %	210C0176
BNP Paribas	19/02/2010	Baisse	256 950	0,54 %	210C0184
TBU-3 International	23/02/2010	Baisse	21 604 289	45,10 %	210C0191

⁽¹⁾ Sur la base des informations communiquées par la Société, en application des dispositions de l'article L.233-8 du Code de commerce et de l'article L.223-16 du règlement général de l'AMF à la date de déclaration de franchissement de seuil, étant précisé que le nombre total de droits de vote publié mensuellement est calculé, conformément à l'article L.223-11 du règlement général de l'AMF, sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés potentiellement des droits de vote, y compris, le cas échéant, les actions privées de droit de vote (actions autodétenues et d'autocontrôle).

⁽²⁾ Il est rappelé que les statuts de la Société ne prévoient pas de droits de vote double.

Le texte intégral de ces déclarations est consultable sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

MEDICA SA
39, rue du Gouverneur Général Félix Eboué
92442 Issy-les-Moulineaux cedex
Tel. +33 (0) 1 41 09 95 20
Fax. +33 (0) 1 41 09 95 47

Société anonyme au capital de 18 653 466,50 euros
RCS Nanterre 421 896 408